

# Bulletin du Conseil communal

N° 16



**Lausanne**

Séance du 21 mars 2017 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 21 mars 2017

16<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 mars 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	539
<b>Première partie</b> .....	547
<b>Communications</b> .....	547
Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N <sup>os</sup> 2016/69, 2017/01 et 2016/45 pour la séance du 21 mars 2017 .....	548
Réponse de la Municipalité à la résolution de M <sup>me</sup> Gaëlle Lapique du 24 mai 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » .....	548
<b>Communications – Dépôts</b> .....	549
Question écrite de M. Roland Philippon : « Pourquoi pas des camions-poubelles à chargement latéral ? » .....	549
Postulat de M <sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos » .....	549
Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? » .....	550
<b>Questions orales</b> .....	550
<b>Halle du Boscal - route des Corbessières 4 à Lausanne - Mise en conformité de la halle</b>	
Préavis N <sup>o</sup> 2016/45 du 16 juin 2016 .....	554
Rapport .....	558
Discussion .....	559
<b>Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER</b>	
Préavis N <sup>o</sup> 2016/69 du 15 décembre 2016 .....	560
Rapport .....	572
Discussion .....	578
<b>Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la Ville de Lausanne, quartiers de Malley-Montelly-Bourdonnette - Demande de crédit d'ouvrage</b>	
Préavis N <sup>o</sup> 2017/01 du 12 janvier 2017 .....	579
Rapport .....	597
Discussion .....	609
<b>Pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole Jaques et consorts (83 signatures) : « Lausanne- Echallens-Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne- Chauderon-Union Prilly' : nouveau tunnel</b>	
Rapport .....	614
Discussion .....	616

**Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service – réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social »**

Rapport.....	617
Discussion .....	619

**Pétition M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 signatures) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet »**

Rapport.....	623
Discussion .....	625

**Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz et consorts : « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! »**

Rapport.....	628
Discussion .....	631

**Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise »**

Rapport.....	634
Discussion .....	636

**Ordre du jour****A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES****C. RAPPORTS**

- R30. Pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. ‘Lausanne-Chauderon – Union-Prilly’ : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ALICE GENOUD).
- R31. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (EJQ, SCS). ALAIN HUBLER.
- R32. Pétition de M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (LEONORE PORCHET).
- R33. Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! ». (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R34. Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- R37. Postulat de M<sup>me</sup> Éliane Aubert : « Pour étudier l’introduction du coworking dans l’administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- R47. Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- R48a. Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d’une monnaie locale à Lausanne ? ». (SE, CD).
- R48b. Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (SE, CD). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R53. Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 sign.) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R55. Préavis N° 2016/67 : Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SCS). JANINE RESPLENDINO.
- R56. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ». (CD, LEA). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R57. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l’activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R60. Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d’eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur ». (SE). MARLENE VOUTAT.
- R62. Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- R63. Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Un hommage à M<sup>me</sup> Françoise Giroud en l’honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.

- R64. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.
- R65. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- R67. Préavis N° 2016/69 : Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER. (LEA, SCS). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R68. Préavis N° 2017/1 : Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la ville de Lausanne, quartiers de Malley–Montelly–Bourdonnette. Demande de crédit d'ouvrage. (EJQ, LEA, SCS). VINCENT BRAYER.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### INITIATIVES

- INI46. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! ». (12<sup>e</sup>/17.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI48. Postulat de M. Guy Gaudard : « 'Métamorphose' de la sécurité, renforçons la police de proximité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI49. Projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (13<sup>e</sup>/31.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI50. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéo-surveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? ». (13<sup>e</sup>/31.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI51. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution ». (13<sup>e</sup>/31.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI52. Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne ». (13<sup>e</sup>/31.1.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI53. Postulat de M. Jacques Pernet demandant à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre « transversal » intitulé « Retombées économiques » dans les préavis et rapports-préavis. (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI54. Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI55. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI56. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI57. Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network ». (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI58. Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pour une redynamisation du commerce lausannois ». (14<sup>e</sup>/14.2.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

- INI59. Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI60. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI61. Postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une plateforme 'last minute' pour l'offre culturelle lausannoise ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI62. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI63. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI64. Postulat de M<sup>me</sup> Carine Carvalho Arruda et consorts : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI65. Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football ». (15<sup>e</sup>/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

#### INTERPELLATIONS

- INT18. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3<sup>e</sup>/6.9.16) [SE, EJQ/10.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT19. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/10.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT20. Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? ». (5<sup>e</sup>/27.10.15) [FIM/8.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT21. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? ». (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIM/8.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT22. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? ». (16<sup>e</sup>/12.4.16) [CD/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/15.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT27. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Délit de faciès : comment la police fait face ? ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SE/22.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT31. Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [LEA, CD, FIM/12.1.17]. **DISCUSSION.**
- INT32. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/19.1.17]. **DISCUSSION.**

- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD, LEA/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s'effondrer ? ». (14<sup>e</sup>/14.2.17) [SiL, LEA/2.3.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 4.4.17 (18 h et 20 h 30), 2.5.17 (18 h et 20 h 30), 9.5.17 (18 h et 20 h 30), 23.5.17 (18 h et 20 h 30), 30.5.17 (18 h et 20 h 30), 13.6.17 (18 h et 20 h 30), 14.6.17 (19 h 30), 27.6.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8.17 (de 18 h à 20 h), 5.9.17 (18 h et 20 h 30), 19.9.17 (18 h et 20 h 30), 3.10.17 (18 h et 20 h 30), 31.10.17 (18 h et 20 h 30), 14.11.17 (18 h et 20 h 30), 21.11.17 (18 h et 20 h 30), 5.12.17 (18 h et 20 h 30), 6.12.17 (19 h 30), 12.12.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (E)notourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). **DENIS CORBOZ.**
- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD) ; (4.10.16) postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**

- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse à un postulat (Anne-Françoise Decollogny). (LEA, EJQ, CD). **DANIEL DUBAS.**
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). **VINCENT BRAYER.**
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d’accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d’agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l’introduction à Lausanne de la ‘conciliation extrajudiciaire’ ». (CD, SE). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 1.11.16 Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l’agriculture urbaine ». (LEA). **MATTHIEU CARREL.**
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l’action du conseil d’administration de la CPCL ». (CD, FIM). **GRAZIELLA SCHALLER.**
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l’espace public ». (FIM, CD). **PHILIPPE DUCOMMUN.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s’opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l’opportunité d’une fédération de communes dans le périmètre de l’Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 6.12.16 Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 17.1.17 Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). **HENRI RICART.**
- 17.1.17 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l’art : une artothèque lausannoise ». (CD). **BERTRAND PICARD.**
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Postulat de M. Pierre Oberson : « ‘This is my street’, et quoi encore ? » (SE). **DENIS CORBOZ.**
- 17.1.17 Pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**



- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). **COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).**
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). **VINCENT ROSSI.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **THERESE DE MEURON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ». (FIM). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**

- 21.3.17 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l’affichage publicitaire à Lausanne » ; postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 21.3.17 Pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d’un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l’accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. **COMMISSION DES PETITIONS.**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d’entrée et le jardin ? » (17<sup>e</sup>/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation ‘Champions !’, une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l’œuvre d’art et du gribouillis ! Alors que l’artiste rit, le propriétaire d’immeuble pleure ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 6.12.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture ‘irrévérencieux et choquants’ : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9<sup>e</sup>/6.12.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 17.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12<sup>e</sup>/17.1.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 17.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l’aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12<sup>e</sup>/17.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [LEA]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l’accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**

- 31.1.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Quentin Beausire, Aude Billard, Arnaud Bouverat, Nicola Di Giulio, Manuel Donzé, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Axel Marion, Gilles Meystre, Sarah Neumann, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Graziella Schaller, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Ducommun, Delphine Brun, Janine Resplendino.

Membres présents	83
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	3
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Ouverture de la séance

**Le président** : – Je commence par saluer la présence parmi nous, dans le public, d'un certain nombre d'étudiants du Centre professionnel du Nord vaudois, qui s'intéressent au fonctionnement du Conseil communal. Je leur souhaite la bienvenue. Ils sont cordialement invités à nous rejoindre pour l'apéritif tout à l'heure.

Sur une note un peu triste, nous avons appris le décès du grand-papa de notre collègue, M<sup>me</sup> Sandra Pernet, à qui nous adressons, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances. Je vous propose de vous lever pour observer un instant de silence.

*L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.*

**Le président** : – Ce soir, deux personnes parmi nous fêtent leur anniversaire : Guy-Pascal Gaudard et Pierre Conscience. Je vous propose de les applaudir. (*Applaudissements.*) Je ne suis pas sûr que tout le monde dans la salle vous fera des cadeaux, mais on ne sait jamais ! Quoi qu'il en soit, je vous souhaite un très joyeux anniversaire.

Je vous donne maintenant quelques indications quant au déroulement de notre soirée. En première partie, nous prendrons les questions orales. Nous aurons ensuite les trois urgences municipales, dans l'ordre : le point R34, le R67 et le R68. Si le temps nous le permet, ce que j'espère, nous prendrons les rapports, les points R30 et suivants. En deuxième partie de séance, nous traiterons les initiatives – 46 et suivantes –, puis les interpellations ordinaires, à partir de l'interpellation N° 19.

---

## Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N<sup>os</sup> 2016/69, 2017/01 et 2016/45 pour la séance du 21 mars 2017

Lausanne, le 13 mars 2017

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 21 mars 2017 :

**Préavis N° 2016/69 – LEA/SCS – Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER**

**Motif :** Le contrat de maintenance délivré par l'entreprise OFISA Informatique S.A. pour le logiciel informatique OFIGER arrive à échéance au 31 décembre 2018 et ne sera pas reconduit. Ce logiciel de base permet au Service du logement et des gérances et au Service social Lausanne d'assurer la gestion de leurs parcs respectifs de logements. En conséquence, il est nécessaire que la nouvelle solution informatique, à savoir GIMMO, puisse être mise en œuvre rapidement.

**Préavis N° 2017/01 – EJQ/LEA/SCS – Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la Ville de Lausanne, quartiers de Malley-Montelly-Bourdonnette – Demande de crédit d'ouvrage.**

**Motif :** Le bâtiment qui est rattaché au terrain d'aventure, en paille, en terre crue et en auto-construction doit impérativement débiter à fin mai-début juin pour que la phase la plus importante d'auto-construction se passe durant les vacances d'été avec les habitants des quartiers alentours. Cinq semaines de collaboration avec les habitants et les jeunes sont déjà planifiées pour un apprentissage éducatif du développement durable par l'auto-construction.

**Préavis N° 2016/45 – FIPAV/TRX - Halle du Boscal - route des Corbessières 4 à Lausanne - Mise en conformité de la halle.**

**Motif :** La raison de cette demande d'urgence est que les travaux doivent débiter avec le début de la belle saison en avril – mai 2017. Ainsi, il est nécessaire que ce préavis soit adopté par le Conseil communal pour permettre de confirmer les adjudications et finaliser le programme des travaux.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique du 24 mai 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? »

Lausanne, le 2 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 mai 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts : « Attribution des noms de rue : les

femmes sont-elles à côté de la plaque ? » le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

*« Le Conseil communal souhaite que, lors de l'attribution de nouveaux noms à des rues, places et écoles, la Municipalité s'engage à chercher parmi les personnalités féminines qui ont marqué Lausanne. Pour ce faire, la Municipalité implique dans ses réflexions les grandes associations féministes et féminines lausannoises et vaudoises. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

Comme déjà exprimé dans le cadre de l'interpellation susmentionnée, la Municipalité accueillera favorablement toute proposition de dénominations de personnalités féminines qui pourrait lui parvenir en vue de baptiser plusieurs rues, notamment dans les nouveaux quartiers lausannois.

La Municipalité a déjà mis en pratique la résolution du Conseil communal du 24 mai 2016 en posant, le 21 septembre 2016, une plaque commémorative à l'avenue de Rumine 53, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance, dans cet immeuble, de Françoise Giroud, célèbre journaliste, écrivain et secrétaire d'Etat française, qui portait alors le nom de France Léa Gurdji ; ce faisant elle répondait à un postulat déposé par Mme Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à Madame Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance ».

La Municipalité reste très attentive à cette problématique et a l'intention d'agir de même à l'avenir, que ce soit dans le cadre de réponses à d'éventuelles demandes de dénomination ou de la création de nouveaux quartiers.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Roland Philippoz : « Pourquoi pas des camions-poubelles à chargement latéral ? »

Lausanne, le 19 mars 2017

(Signé) *Roland Philippoz*

---

#### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos »

Lausanne, le 6 mars 2017

(Signé) *Sara Gnoni et 1 cosignataire*

## Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? »

Lausanne, le 19 mars 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni*

## Questions orales

### Question

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – L'édicule des anciens WC publics que l'on trouve à l'entrée du parc de Milan, du côté de Montriond, devait se transformer en mini-buvette de 30 m<sup>2</sup> avec, sauf erreur de ma part, neuf places à l'extérieur ou à l'intérieur. Il a été attribué en janvier 2015, mais n'a toujours pas été régulièrement ouvert à ce jour. Je demande donc à la Municipalité ce qui se passe avec cet édicule. Comment expliquer cette lenteur ou ce retard ?

### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Cette question nous permet de faire écho à un courrier des lecteurs, qui s'impatiente de l'ouverture de cet édicule pour les activités décrites par M. Picard.

C'est vrai, avec ces édicules, on a de beaux projets, avec beaucoup de créativité et de nouveautés, mais c'est vrai aussi que cela prend un peu plus de temps que les projets dont on a l'habitude. Les travaux ont maintenant repris depuis plusieurs mois, et nous espérons pouvoir entrer en activité cet été, avec la possibilité de faire des animations, pour faire vivre ce quartier. Il y a une forte adhésion de la population alentour à ce genre d'activité.

Cela me donne la possibilité de dire ici qu'on aura l'occasion d'expliquer la politique des édicules que nous souhaitons mener en Ville de Lausanne. Les procédures sont facilitées, parce qu'on a maintenant un peu plus d'expérience, puisqu'on a fait plusieurs édicules en ville. Les procédures seront plus claires concernant les relations entre la Ville et les partenaires, et aussi un peu plus rapides, avec un peu plus de rythme dans l'exécution.

### Question

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – J'ai une question à l'intention du syndic. Le secteur des médias est sous pression en Suisse romande, comme l'ont illustré les récents plans d'économies à Tamedia et chez Ringier, qui se traduisent notamment dans les conditions de travail des journalistes. Or il se trouve que la Ville de Lausanne est actionnaire d'un média régional, la chaîne La Télé Vaud-Fribourg. Selon mes informations, cette chaîne de télévision participe, à sa manière, à cette pression sur les conditions de travail des journalistes puisque, si mes informations sont exactes, elle n'est pas signataire de la convention collective de travail des journalistes. D'où ma question : ne serait-il pas pertinent pour la Municipalité d'intervenir, en tant qu'actionnaire, pour demander à la direction de la chaîne de signer cette convention collective de travail, afin de ne pas participer au dumping salarial dans la branche ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'aimerais d'abord vous confirmer que ce que dit M. Buclin est exact, à savoir qu'effectivement, La Télé n'est pas signataire de la convention collective de la branche. Il faut savoir que La Télé est une chaîne qui sort d'une situation financière difficile, et on espère maintenant qu'elle est maîtrisée ; c'est en tout cas les signaux que nous avons.

Je siége pour ma part, avec M. Pidoux, au conseil d'administration ; nous sommes maintenant les deux représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration depuis le début de cette législature, donc depuis quelques mois maintenant, et c'est effectivement une question que nous allons mettre sur la table, de manière à ce que l'on puisse avoir une convention collective de travail à La Télé.

Je précise néanmoins qu'il n'y a pas de dumping salarial aujourd'hui à La Télé. Une convention collective ne conventionne pas seulement les salaires, mais aussi d'autres aspects. La chaîne pratique des salaires comparables à ceux que l'on trouve dans la branche à l'heure actuelle.

Question

**M. Alain Hubler (EàG)** : – La question que je voulais poser a déjà été posée ; je renonce donc à prendre la parole.

Question

**M. Pierre Oberson (PLC)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la municipale Litzistorf. La façade de l'Hôtel de Ville donnant sur la place de la Palud souffre des affres du temps – je ne parle pas de la fresque qui orne la sous-toiture. La Municipalité envisage-t-elle un rajeunissement de celle-ci ? Je remercie M. le secrétaire de projeter la photo. (*La photo est projetée.*)

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Comme je n'ai pas reçu la question en avance, je n'ai pas les éléments précis. On s'est consulté rapidement au sein de la Municipalité, et on vous propose de revenir vers vous si quelque chose est prévu dans les crédits-cadres pour cette façade et ce bel édifice, qui est un beau symbole de notre ville.

Question

**M. Xavier Company (Les Verts)** : – Ma question s'adresse également à M<sup>me</sup> la municipale Litzistorf. Comme de nombreux Lausannois, ce matin, je me suis rendu compte que de grands et vieux arbres étaient sciés et enlevés du talus devant le Château. Quelles sont les raisons qui ont mené à ces abattages, et comment la Commune entend-elle les compenser ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Sans refaire le débat autour de l'architecture du Parlement, cette question me permet de discuter de ces abattages d'arbres, qui ont fait l'objet d'une demande du Canton pour la mise en valeur de l'ensemble du Parlement. Il a souhaité travailler sur les alentours, qui sont entretenus par le Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne. En entrant en discussion avec nous, le Canton a souhaité travailler sur une approche historique du lieu, et on voit qu'à certaines époques – pas à toutes, c'est clair –, on avait un dégagement sur cette partie de la Cité. L'idée était de mettre en valeur le Parlement et ce front de la Cité, comme à une certaine époque.

Cela voulait bien entendu dire compensation. Dans la discussion et la négociation, nous avons opté pour la plantation d'un verger du côté de Couvaloup, pour faire le lien avec le patrimoine arboré, qui est essentiel à la Cité. Nous avons également fait la réhabilitation de César-Roux. On compensera aussi dans ce cadre. Ces compensations sont faites sur des parcelles cantonales ; c'est important de préciser. On aura aussi l'occasion d'inaugurer certaines choses dans le cadre de l'avènement de ce Parlement.

Concernant ce verger sur Couvaloup, il y aura une petite surprise symbolique. On a aussi très envie de travailler sur les aspects symboliques de ces aménagements, qui permettront,



en lien avec l'ouverture du Parlement, d'aller sur l'exercice de la démocratie telle qu'on l'a beaucoup attendue avec ce « nouvel outil » pour le Parlement cantonal.

Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Germond. (*Un document est affiché.*) Elle concerne la disparition récurrente de l'épée de la Justice. Le magasin Mix Image se permet de proposer une épée Excalibur au prix de 39,90 francs. On pourra la mettre en place sans avoir besoin de faire de grands frais. Rappelons qu'elle est idéale pour rendre la justice en tous lieux.

Plus sérieusement, par rapport à cette épée qui a tendance à disparaître de manière récurrente, ne pourrait-on pas imaginer y introduire une puce de vélo afin de pouvoir la tracer le jour où elle disparaît ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Après la page de pub, je vous donne quelques informations. La presse a commenté la disparition de l'épée la semaine passée. Cette statue fait régulièrement l'objet d'interventions malencontreuses, un certain public s'ingéniant à mettre à mal différents éléments de cette statue. Il y a eu la balance, puis l'épée, et nous essayons d'intervenir à chaque fois, en les remplaçant avec les objets en réserve. Nous prenons note de votre suggestion, qui est tout à fait intéressante, et que nous allons examiner, sans toutefois faire de la publicité. Il conviendra de définir notre stratégie, mais nous prenons en tout cas note de cette excellente idée.

Question

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)** : – Ma question ayant déjà été traitée, je renonce.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ma question s'adresse au municipal Hildbrand. Monsieur le municipal, nous avons l'impression que le nombre de mendiants a fortement augmenté ces dernières semaines : est-ce que vous en faites la même appréciation ou en avez-vous une différente ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie M. Stauber pour sa question. Nous sommes en présence d'un phénomène saisonnier, lié à la venue des beaux jours ; certains mendiants sont effectivement un peu plus présents dans les rues et « bénéficient », si je peux m'exprimer ainsi, d'un climat plus doux. Les chiffres sont stables sur la durée, mais il y a des moments, comme lorsque les températures remontent, où l'on voit plus de mendiants. Je peux donc confirmer votre impression.

Question

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG)** : – J'ai une question pour M. Junod ou pour M<sup>me</sup> Litzistorf. Elle concerne la suite de la tour Taoua, exemple de densification ratée, notamment parce qu'elle ne s'est pas faite en consultation avec les habitants du quartier ; il y avait aussi d'autres raisons qui tenaient au projet lui-même.

Après la votation sur la tour Taoua, la Municipalité s'était engagée à ouvrir un processus de discussion et de consultation avec différentes associations, notamment avec le quartier. Je voulais savoir où on en est par rapport au projet, donc par rapport au vide, si j'ose dire, laissé par la non-construction de cette tour. J'insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de densification acceptable pour les habitants de Lausanne s'ils n'y sont pas associés, dès le début, à une consultation sur un éventuel projet, que ce soit une tour ou une surélévation d'immeuble. Je pense que la Municipalité l'a maintenant compris, alors que ce n'était pas le cas avant.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – A ce stade, on n'est pas très loin, pour une raison toute simple, soit que, pour pouvoir avancer sur un nouveau projet urbanistique à Beaulieu, à la fois sur le front Jomini, mais plus globalement sur l'ensemble du site, on a besoin de mieux connaître les intentions de MCH s'agissant de l'utilisation des halles nord, voire de l'utilisation du site de Beaulieu tout court.

Il est évident que si l'on devait apprendre que MCH se retire complètement du site de Beaulieu à l'horizon 2021, cela ouvre des perspectives de développement, d'imagination de projets très différentes que si ce site reste à terme affecté à une vocation de foires et de congrès dans le palais de Beaulieu.

Mais c'est plus sensible pour la question des halles. La solution intermédiaire est que si MCH ne devait garder que les halles sud et non les halles nord, la situation serait différente. Donc, l'ouverture d'une démarche participative actuellement n'aurait pas beaucoup de sens. On n'avance pas dans le dos de la population ou des associations de quartier, qui seront nos partenaires dans le projet participatif, mais cela n'a de sens de lancer cette démarche qu'au moment où l'on pourra effectivement engager un processus participatif de réflexion sur l'avenir du site.

Je peux quand même vous dire qu'on avance sur les points déjà discutés dans ce Conseil, à savoir les installations provisoires de Visarte à l'entrée du site de Beaulieu, sur le coin de l'avenue du Mont-Blanc et de l'avenue des Bergières. L'inauguration devrait avoir lieu bientôt. Et puis, les travaux pour le réaménagement des places de jeux du petit kiosque sur la partie nord, en amont du site de Beaulieu, sont également en cours. On n'a donc absolument pas oublié de procéder de la sorte pour la suite, mais la démarche participative sera lancée au moment où nous pourrions discuter d'un certain nombre de choses avec la population, et où un certain nombre d'options seront ouvertes pour ce site. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'on ne voit toujours pas très clairement qui seront les futurs utilisateurs.

Question

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – J'ai récemment eu vent d'une bonne nouvelle concernant la place de La Sallaz, pour laquelle j'aurais voulu avoir confirmation. Il semblerait qu'un marché paysan aura lieu prochainement au centre de cette place. J'aimerais savoir si cette information était confirmée et, si oui, j'aimerais avoir quelques détails quant à l'aspect pratique de ce marché : sa dimension, sa fréquence, le jour où cela se tiendra.

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Si j'avais eu la question avant, j'aurais pu vous donner une réponse plus complète. Néanmoins, je peux vous confirmer que le Service de l'économie travaille sur les différents marchés de la ville et sur la prévision et les travaux en cours, en vue d'installer un marché à la place de La Sallaz. Pour le reste, je dois vérifier avec mes collègues l'un ou l'autre élément en lien avec les personnes qui souhaiteraient participer à un tel marché.

Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ma question fait référence à un thème déjà abordé tout à l'heure. (*Une image est affichée.*) Voici le résultat du défrichage qui a eu lieu à côté du Grand Conseil, et pour lequel on n'était pas au courant. On peut voir quelques arbres qui ont résisté aux déchets, au vandalisme, aux urines de chiens, d'humains et autres, qui ont résisté à un incendie et à un chantier. Et puis, au bout du chantier, de manière absolument stupéfiante, et sous prétexte de mettre en valeur cet horrible bâtiment, on coupe les arbres qui vont bien pour, je répète, mettre en valeur cette horreur. Je reste consternée. Pour moi, ce n'est pas du progrès, et j'en ai marre qu'on me réponde tout le temps qu'on va compenser. On y reviendra au cours de cette soirée.

**Le président** : – Est-ce que vous avez une question précise à la Municipalité ?

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ce n'est pas une question, c'est un coup de gueule !

## **Halle du Boscal - route des Corbessières 4 à Lausanne**

### **Mise en conformité de la halle**

Préavis N° 2016/45 du 16 juin 2016

Finances et patrimoine vert, Travaux

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- pour la transformation et la mise en conformité (protection incendie) de la halle boisée du site du Boscal.

#### **2. Préambule**

Lausanne est l'une des plus grandes communes forestière du canton. Avec ses pâturages boisés aux Amburnex, ses forêts protégeant les zones sourcières de Montreux et nombre de petites parcelles forestières disséminées dans le canton, la surface totale de ses propriétés forestières avoisine les 1'900 hectares. La majorité de la surface forestière se trouve dans le Jorat, à proximité du Chalet-à-Gobet. La gestion du patrimoine forestier a été confiée à l'entité Forêt installée au Boscal et rattachée au Service des parcs et domaines (SPADOM).

La gestion du patrimoine forestier exige passablement de ressources en personnel, matériaux et machines :

- le personnel, fort de 26 ept<sup>1</sup> et de cinq apprentis forestiers-bûcherons, est réparti entre quatre équipes forestières et une équipe d'arboristes ; cette dernière est localisée à La Gottettaz, car travaillant principalement dans les forêts et les parcs en zone urbaine. Les équipes forestières et le débardeur utilisent les vestiaires, le réfectoire ainsi que les douches et les sanitaires sis dans le bâtiment administratif ; un bureau commun accueille les chefs d'équipes à l'étage ;
- le parc à véhicules est essentiellement composé de camionnettes, bus et voitures de service, remorques en tout genre ainsi que d'un tracteur forestier, d'un tracteur agricole et d'un élévateur ;
- le matériel comprend l'outillage manuel et les petites machines nécessaires à l'entretien de la forêt (tronçonneuses, débrousailluses, élagueuses, souffleuses, sécateurs, treuils, etc.).

Le site du Boscal comprend un bâtiment administratif ainsi qu'une halle, tous deux construits en zone forestière en 1993 :

- entièrement réalisé en bois, le bâtiment principal abrite des bureaux, un réfectoire, une salle polyvalente, divers locaux de service, ainsi qu'un appartement de fonction, occupé par un intendant. Le sous-sol abrite les collections de vin issues des domaines viticoles lausannois ainsi qu'un local d'archives. Le chauffage du bâtiment est assuré par une chaudière à copeaux qui vient d'être modernisée (la chaudière a été changée et la capacité de la soute à copeaux augmentée) ;
- la halle boisée (surface au sol : 778 m<sup>2</sup>, volume : ~ 6'600 m<sup>3</sup> ; surface utile : 1'223 m<sup>2</sup>) abrite actuellement les locaux réservés aux équipes, des ateliers de menuiserie, un bureau, un local à carburants et un local de nettoyage des machines ; la travée centrale

<sup>1</sup> 4 gardes forestiers, 1 chef de chantier et 4 chefs d'équipe, 1 assistant technique, 1 intendant, 9 forestiers-bûcherons ou arboristes, 1 débardeur et 5 ouvriers.

est réservée au stationnement des véhicules. Les deux côtés de la halle sont équipés de soliveaux sur lesquels sont stockés divers matériaux, mobiliers et machines utiles à la gestion forestière. Un avant-toit sur la façade arrière, de 6 mètres de large, permet de stocker le bois et d'abriter une place de lavage pour les véhicules. Le pan du toit exposé au sud est équipé de 300 modules de panneaux solaires photovoltaïques et produit 90'000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 25 ménages. Côté est, un couvert de 18 mètres de long, constitué d'un pan de toit et d'une façade sur l'arrière, perpendiculaire à la halle, permet de stocker du bois et d'y travailler en cas d'intempéries.

### **3. Descriptif du projet**

Le site a subi diverses adaptations au fil des ans ; certaines sont pérennes, car intégrées au site, comme le couvert réalisé à l'est alors que d'autres péjorent fortement la qualité de ce site d'exception, situé en zone sensible. Ainsi, les surfaces de stockage réalisées au nord dans des conteneurs type « portakabin » sont devenues obsolètes, le matériel signalétique allant être dorénavant stocké à l'intérieur de la halle.

S'y ajoutent le manque récurrent de surfaces abritées pour le stockage du bois ainsi que les problèmes d'ordre réglementaire suivants :

- les bâtiments étant localisés en zone forêts, leur affectation doit être, en principe, réservée aux activités liées à l'exploitation des forêts : la présence d'un atelier de menuiserie n'est donc pas conforme à leur destination initiale ;
- le hangar n'a pas été conçu pour abriter des véhicules et ne répond donc pas aux exigences de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). La création d'un compartimentage coupe-feu permettra de le rendre conforme aux exigences de l'assurance-incendie ;
- les hydrocarbures utilisés pour les véhicules et l'outillage sont stockés dans des conditions qui ne répondent plus aux normes ; ils impliquent de plus une manutention fastidieuse ainsi que de fréquents transports.

#### **3.1 Concept général**

Ces constats, ainsi qu'une analyse globale des besoins à long terme, réalisée par les utilisateurs, ont mené au développement d'un projet de transformation du hangar, en collaboration avec le Service d'architecture de la Ville.

Le projet prévoit la mise en conformité de la protection incendie ainsi que la suppression des conteneurs et des stocks d'hydrocarbure, tout en préservant la qualité paysagère du site par l'intégration de l'ensemble du programme dans le volume bâti existant. Enfin, l'atelier de menuiserie de l'entité Forêt rejoindra les ateliers sis au Chablais 46, à la Bourdonnette, regroupant déjà les activités de menuiserie des parcs et promenades ainsi que des domaines et des vignobles.

#### **3.2 Description des travaux**

La surface, anciennement occupée par la menuiserie, sera réaffectée au parcage ; les machines et l'outillage seront pour la plupart déplacés sur le site des ateliers de la Bourdonnette. La structure en bois du bâtiment sera conservée : il est cependant prévu de revoir la composition du cloisonnage et des plafonds afin d'assurer le compartimentage coupe-feu et d'agrandir au sud-est la mezzanine ainsi que, ponctuellement, le cloisonnage. Cette contrainte légale permet de plus de répondre au besoin de surfaces de dépôt supplémentaires. De larges portes coulissantes seront créées en façade sud afin de permettre l'accessibilité aux véhicules d'exploitation.

La mise en conformité de la sécurité incendie et, en particulier, le nombre insuffisant de voies de fuite implique de nombreuses autres interventions, telles que le compartimentage

de la forge ou l'application ponctuelle de matériaux incombustibles. Il est prévu, en outre, d'installer une signalisation de fuite et un éclairage de secours.

#### 4. Coût des travaux et calendrier

##### 4.1 Devis général – estimation du coût des travaux

Le devis général est calculé sur la base du projet définitif développé par le service d'architecture et déposé à l'enquête en mai 2015. Il est basé sur l'indice suisse des prix de la construction pour la région lémanique : avril 2012 : 102.0, base octobre 2010 : 100.0. Les hausses éventuelles ne sont pas prises en compte.

1. TRAVAUX PREPARATOIRES			<b>CHF</b>	<b>25'000.-</b>
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	25'000.-	
2. BATIMENT			<b>CHF</b>	<b>460'000.-</b>
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF	220'000.-	
			-	
CFC 22	Gros œuvre 2	CHF	75'000.-	
CFC 23	Installations électriques	CHF	75'000.-	
CFC 24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	CHF	5'000.-	
CFC 25	Installations sanitaires	CHF	5'000.-	
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF	30'000.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF	30'000.-	
CFC 29	Honoraires ingénieur bois*	CHF	20'000.-	
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS			<b>CHF</b>	<b>90'000.-</b>
CFC 41	Constructions	CHF	90'000.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTE D'ATTENTE			<b>CHF</b>	<b>20'000.-</b>
CFC 51	Autorisations, taxes	CHF	17'000.-	
CFC 52	Echantillons, maquettes, reprod., documents	CHF	3'000.-	
6. DIVERS ET IMPREVUS			<b>CHF</b>	<b>55'000.-</b>
TOTAL			<b>CHF</b>	<b><u>650'000.-</u></b>

\* Les prestations d'architecte et de Direction des travaux, estimées à CHF 129'000.- TTC, sont effectuées en interne par le Service d'architecture et ne sont pas comprises dans le devis.

##### 4.2 Calendrier

Le hangar se trouvant sur un terrain soumis au régime forestier, le projet a été développé en accord avec la Direction générale de l'environnement. L'enquête publique n'a pas fait l'objet d'opposition. Le permis de construire a été délivré le 3 novembre 2015.

Les travaux, prévus sur une durée de 5 mois, débiteront dès l'obtention du crédit de construction, soit au deuxième semestre 2016.

#### 5. Développement durable

La suppression des conteneurs métalliques rendra à ce site, sis au cœur des forêts lausannoises du Jorat, ses qualités paysagères de premier ordre.

La mise en conformité des places de stationnement des véhicules à l'intérieur du bâtiment permettra de renforcer la sécurité incendie.

Enfin, les interventions proposées contribueront à offrir au personnel un outil de travail performant pour l'accomplissement de ses diverses tâches liées à la gestion durable des forêts lausannoises, tout en augmentant la sécurité au travail et l'efficacité ergonomique, notamment lors des travaux de manutention de carburant.

## 6. Aspects financiers

### 6.1 Plan des investissements

La dépense prévue dans le plan des investissements se monte à CHF 800'000.-. Des économies notamment en supprimant une citerne hors sol de 3'000 litres, ont pu être réalisées, ramenant ainsi le montant sollicité à CHF 650'000.-. L'approvisionnement en carburant sera effectué à la station-service pour les véhicules légers.

L'échelonnement des dépenses est résumé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	650	0	0	0	650
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>650</b>

### 6.2 Charges financières

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens s'élèvent à CHF 9'800.- par année, à compter de l'année 2017.

### 6.3 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit 10 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 65'000.- par année à compter de l'année 2017.

### 6.4 Charges d'exploitation

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en ept)	0	0	0	0	0	0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8	49.0
Amortissement	65.0	65.0	65.0	65.0	65.0	325.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>374.0</b>
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>74.8</b>	<b>374.0</b>

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/45 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;

où le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- pour permettre la transformation et la mise en conformité de la halle du Boscal ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Guy Gaudard (PLR), rapporteur, Vincent Brayer (Soc.), Nicola Di Giulio (PLC), Jean-Pascal Gendre (PLR), Alice Genoud (Les Verts), Pedro Martin (Soc.), Sarah Neumann (Soc.), Janine Resplendino (EàG), Karine Roch (Les Verts), Graziella Schaller (CPV), Sandrine Schlienger (UDC), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture.

#### **Rapport polycopié de M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur**

Présidence : Guy GAUDARD - PLR.

Membres présents : Sarah NEUMANN (rempl. Esperanza PASCUAS ZABALA) - PS.  
Karine ROCH – Les Verts.  
Alice GENOUD (rempl. Anna ZANGGER) - Les Verts.  
Janine RESPLENDINO - Ensemble à Gauche.  
Graziella SCHALLER - Le Centre.  
Sandrine SCHLIENGER - UDC.  
Jean-Pascal GENDRE - PLR.  
Pedro MARTIN - PS.  
Namasivayam THAMBIPILLAI - PS.  
Nicola DI GIULIO - PLC.  
Vincent BRAYER (rempl. André MACH) - PS.

Membres excusés : Esperanza PASCUAS ZABALA - PS.  
Anna ZANGGER - Les Verts.  
André MACH - PS.

Membres absents : --.

Représentant-e-s  
de la Municipalité : Natacha LITZISTORF, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) – Les Verts.  
Harnold WAGNER et Stéphane EBENER, représentants du service d'architecture (ARCH).  
Etienne BALESTRA et Olivier MAYOR, représentants du service des parcs et domaines (SPADOM).

Invité-e(-s) : --.

Notes de séances : Stéphanie GHALOUNI, secrétaire d'admin. (SPADOM).

Lieu : Halle du Boscal, route des Corbessières 4, Chalet-à-Gobet

Date : 14 octobre 2016

Début et fin de la séance : 08 h 00 – 08 h 50

**La visite du site est accompagnée d'une description et d'une explication sur les travaux à exécuter dans le cadre de ce préavis.**

Plusieurs informations techniques sont apportées aux commissaires ainsi que sur l'objectif principal des travaux qui vise à créer, sur 1/3 de la halle, une zone de parcage pour les véhicules du SPADOM affectés à cette zone forestière. Actuellement, ces derniers sont stationnés à l'extérieur de la halle principale et ceci ne correspond pas aux normes incendie. Des portes coulissantes seront aménagées sur la façade sud du bâtiment et des compartimentages coupe-feu seront construits afin de séparer les surfaces de parcage. La menuiserie existante sera désaffectée car, depuis la fusion du service des forêts, domaines et vignobles avec celui des parcs et promenades, elle est surnuméraire étant donné qu'il y en a déjà une à la Bourdonnette. Une mise aux normes des installations électriques ainsi qu'un remplacement des systèmes obsolètes d'alarme effraction et de détection incendie seront réalisés.

La discussion générale sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 650'000.- du patrimoine administratif souligne plusieurs aspects financiers qui laissent apparaître que ce crédit est demandé sur la base d'évaluations non-détaillées par CFC et pas sur des soumissions rentrées. Le soussigné exprime que cette pratique coutumière de la Ville est discutable puisqu'aucune urgence ne s'imposait pour la rédaction de ce préavis. De plus, le temps à disposition pour présenter un budget professionnel était suffisant.

Un commissaire regrette que la Ville n'ait pas fait appel à des prestataires externes étant donné que le coût facturé par la Ville est supérieur à celui du privé.

Une commissaire souligne qu'un appartement fait partie du complexe forestier. Elle s'interroge si l'intendant qui y habite est l'un des 26 EPT du site. Sans mentionner le loyer perçu, il lui est répondu par l'affirmative.

La commission apprend que les infrastructures «mobile homes» extérieures seront démontées et que l'espace libéré sera réaménagé selon la loi forestière. Il est également souligné que les 10 véhicules du parc automobile feront, à l'avenir, le plein aux stations-service sises le long de la Route de Berne.

N.B. La commission remercie la secrétaire du SPADOM pour les notes de séance.

**Conclusion(s) de la commission :** Ce préavis n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. La commission a accepté en bloc, à l'unanimité des membres présents, soit 11 personnes, les trois conclusions.

Discussion

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.



La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts)** : – Les Verts saluent ce préavis, qui a pour but de permettre au Service des parcs et domaines de travailler dans de bonnes conditions, et en toute sécurité et confort. La commission ayant pu se rendre sur place, nous avons apprécié les efforts faits pour répondre aux normes incendie, ainsi que le respect strict de la Loi forestière, ce hangar se trouvant en zone forêt. Comme la surface totale n'a pas été agrandie, afin de préserver la surface forestière, les Verts ne peuvent que vous inviter à accepter ce rapport-préavis, pour que ces travaux puissent être faits rapidement.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Le groupe socialiste soutient évidemment ce préavis. Comme l'a signalé ma préopinante, il s'agit de mise aux normes incendie dans plusieurs instances. On peut noter que la structure en bois du bâtiment de la halle est préservée. Il y a aussi une extension des espaces de rangement à l'intérieur, ce qui fait qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir des Portakabin en extérieur. Ce sera donc un peu plus plaisant à regarder. On peut relever qu'il y aura différents compartimentages à l'intérieur pour rendre le travail des équipes du Service parcs et domaines plus facile, ainsi qu'un espace de stockage pour les véhicules. C'est un très bon projet, bien goupillé et bien présenté. Le groupe socialiste vous invite à le soutenir.

La discussion est close.

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur** : – Les trois conclusions ont été votées en bloc et ont été acceptées par les onze commissaires présents.

**Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et sans abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/45 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.– pour permettre la transformation et la mise en conformité de la halle du Boscal ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1.

## **Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER**

Préavis N° 2016/69 du 15 décembre 2016

Logement, environnement et architecture, Sports et cohésion sociale

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à financer le remplacement du logiciel de gestion immobilière OFIGER.

Le Service du logement et des gérances (SLG) ainsi que l'Unité logement (UL) du Service social Lausanne (SSL) utilisent actuellement l'application OFIGER de la société Ofisa Informatique S.A. pour assurer la gestion de leurs parcs respectifs de logements, à savoir :

- pour le SLG : les biens immobiliers des patrimoines administratifs et financiers de la Ville, ceux de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ainsi que ceux de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) ;
- pour le SSL : les logements sociaux et certains hébergements provisoires.

La société Ofisa Informatique S.A. a annoncé, pour des raisons d'obsolescence du produit, le retrait du marché de l'application OFIGER acquise par la Ville en 1998 et le terme de tous les contrats de maintenance pour fin 2018. Il s'ensuit qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de cette application.

Le SLG et le SSL travaillent ensemble depuis 2015, en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), pour mener un projet commun de remplacement de cette application.

La future solution baptisée GIMMO, pour gestion immobilière, est souhaitée transversale, multi-métiers et multi-directions. Elle devra répondre aux besoins des services concernés et assurer la mise à disposition de nouvelles fonctions pour les collaborateurs, ainsi que pour les usagers de ses prestations (locataires et propriétaires). Elle devra permettre également des échanges d'informations cohérents et fiables entre plusieurs applications communales et assurer la séparation des données selon les obligations légales.

La solution possèdera un socle commun, à partir duquel chaque service intégrera ses besoins spécifiques tout en respectant la solution standard.

## 2. Table des matières

[Supprimée]

## 3. Historique

En 1998, le SLG, contraint par le passage du cap de l'an 2000, se dotait d'un système informatique de gestion immobilière bien implanté auprès des régies de Suisse romande : OFIGER. L'acquisition de cet outil a fait l'objet du préavis N° 1998/58<sup>2</sup> « Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de gestion immobilière ». Ce logiciel utilisait par ailleurs la même architecture comptable que GEFI, l'outil de gestion comptable de la Ville, facilitant la mise en place des procédures nécessaires au respect des règles relatives à l'organisation comptable et informatique de la Ville.

Ce logiciel a permis à l'époque d'améliorer et de simplifier les procédures, d'avoir un meilleur suivi des interventions techniques tant au niveau des objets que des immeubles, d'obtenir une transparence des charges et des recettes pour chaque immeuble et d'offrir un outil performant pour la gestion des conditions de location, le tout dans le respect des dispositions légales en la matière et dans un souci d'optimiser le rendement du patrimoine propriété de la Ville et celui de la CPCL.

En 2004, le Conseil communal votait le préavis N° 2003/62<sup>3</sup> destiné à l'intégration de la gestion des bâtiments administratifs dans l'outil OFIGER. Ce programme répondant parfaitement à la volonté de la Municipalité de centraliser la gestion des biens auprès du SLG dans les buts résumés ci-après :

- outil uniforme de gestion administrative et technique des biens immobiliers de la Ville ;
- vue d'ensemble des locaux loués auprès de tiers ;
- planification technique et budgétaire de l'état d'entretien des immeubles ;

---

<sup>2</sup>BCC 1998, T.II, pp 471 ss.

<sup>3</sup>BCC 2004-2005, T.1, N°7/II, pp 725 ss.

- gestion professionnelle des biens immobiliers de la Ville et optimisation de leur rendement.

En 2008, dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/59<sup>4</sup> traitant de la recapitalisation des avoirs de la CPCL, l'ensemble du parc immobilier de l'ancienne société coopérative Colosa est cédé à la CPCL. Afin d'assurer la gestion de ce patrimoine, le personnel administratif de cette entité est incorporé au SLG. Pour administrer leurs objets, ainsi que les salaires de l'ensemble du personnel de conciergerie de la CPCL, ces collaborateurs utilisent également le logiciel OFIGER déjà en place qui est maintenu en tant que base de données indépendante.

Toujours dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/59, la SILL est créée afin de poursuivre la politique active de la Ville de Lausanne dans le domaine du logement. Dès 2014, le SLG est mandaté pour gérer ce patrimoine qui est intégré dans OFIGER, y compris la gestion des salaires du personnel de cette entité (administratif et de conciergerie).

Le SSL demandait, en janvier 2008, par une note à la Municipalité, l'adjudication à la société Ofisa Informatique S.A. pour l'acquisition de la solution immobilière OFIGER. C'est en juillet 2008 que cette solution a été mise en service sur une base de données dédiée pour le SSL. Cette solution aura grandement amélioré la gestion financière et administrative du parc de logements de secours gérés par ce service.

#### **4. Situation actuelle**

Le SLG gère un parc locatif de plus de 13'000 objets, dont plus de 7'500 à usage de logement.

Il poursuit deux missions principales :

- la mise en valeur de la politique sociale du logement ;
- la gestion des biens immobiliers confiés.

Le SLG se charge par ailleurs de la gestion directe des patrimoines immobiliers suivants :

- Ville de Lausanne (administratif et financier) ;
- Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ;
- Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) ;
- Fonds Edouard et Hortense Pache (FDPA)<sup>5</sup>.

L'UL du SSL tente de prévenir les expulsions (en négociant des arrangements de paiement par exemple) et, dans la mesure du possible, cherche avec les personnes expulsées de leur logement (prioritairement les familles et les personnes très fragiles) une solution de relogement. Les priorités sont établies en fonction d'une évaluation sociale. Les solutions de relogement qui sont mises en œuvre par l'unité logement sont de deux types :

- logement social (logement ordinaire en sous-location) ;
- hébergement provisoire (chambre d'hôtel et chambre en appartement communautaire).

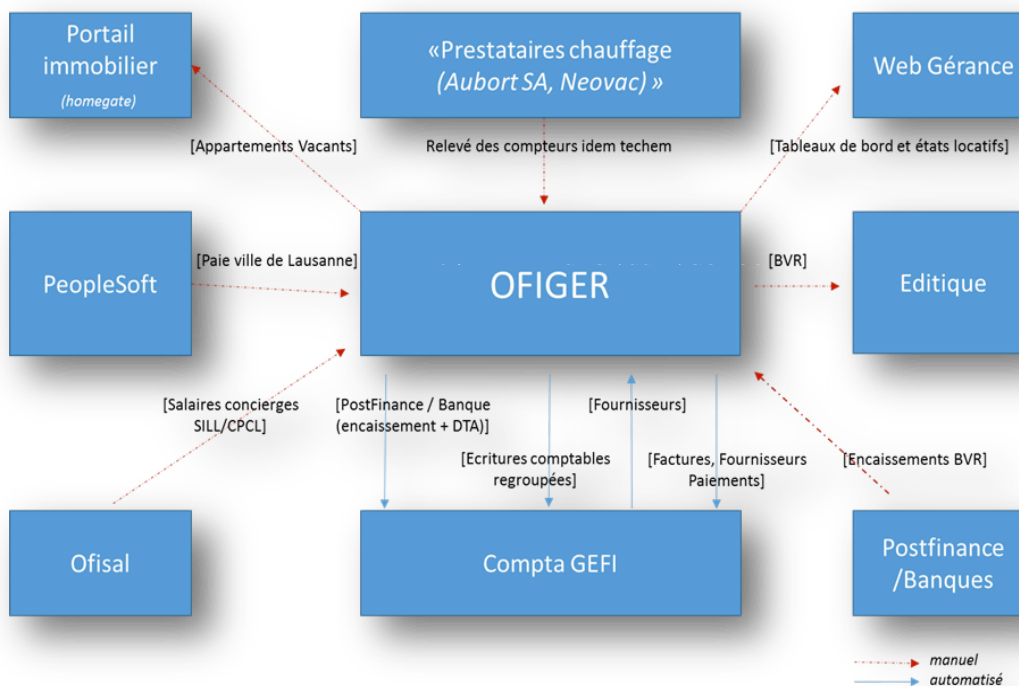
Le SLG et le SSL utilisent actuellement l'application OFIGER pour la gestion directe de leurs parcs respectifs de logements.

Faisant suite à l'annonce de la mise hors service de l'application OFIGER, les deux entités concernées, SLG et SSL, collaborent avec le SOI pour mener ensemble le projet commun de remplacement de cette solution.

<sup>4</sup>BCC 2008-2009, T.II, N°18, pp 907 ss.

<sup>5</sup>Fondation constituée par pacte successoral qui comprend les immeubles de la rue de la Pontaise 2-4 à Lausanne. La fondation a pour but d'alimenter le Fonds d'action sociale géré par la Direction des sports et de la cohésion sociale.

L'architecture générale des systèmes d'information actuelle peut être schématisée de la manière suivante :



## 5. Le projet

### 5.1 Objectifs

Le projet chargé de remplacer la solution informatique actuelle OFIGER est baptisé GIMMO, pour gestion immobilière. Par souci de simplification dans ce document, cette appellation recouvre toutes les dimensions du projet de remplacement.

#### 5.1.1. Assurer la continuité des services et optimiser les processus

Le SLG et le SSL doivent assurer la continuité de leurs services en anticipant sur le remplacement de la solution OFIGER arrivant en fin de vie en 2018. Ce projet est aussi une opportunité d'intégrer une solution standard avec une technologie moderne répondant aux exigences métier de la gestion immobilière.

En plus des fonctionnalités déjà existantes, les nouveautés attendues sont les suivantes :

- en termes fonctionnels :
  - outil d'analyse des locaux par immeuble ;
  - carnet de santé des immeubles (gestion d'inventaires techniques des immeubles et des objets) ;
  - suivi énergétique des bâtiments ;
  - outils de contrôle intégrés des données enregistrées ;
  - gestion des salaires des concierges des immeubles de tiers (CPCL) ;
  - gestion des demandes de location ;
  - outils de calcul de ratios immobiliers ;
  - introduction de la cyberadministration.

- en termes d'optimisation :
  - outils de workflow (gestion des processus métiers, par exemple : processus de validation électronique des factures) ;
  - portabilité des applications (via tablettes ou smartphones afin de pouvoir élaborer ou consulter des états des lieux) ;
  - outils d'aide à la décision (tableaux de bord personnalisables) ;
  - outils de dématérialisation et de gestion électronique de document (GED).

#### 5.1.2. *Cohérence, qualité et transversalité des informations*

L'indépendance à ce jour des bases de données d'OFIGER utilisées au sein des services pour stocker les informations et les activités relatives aux objets, locataires, fournisseurs et autres contacts, créent une hétérogénéité rendant difficile l'optimisation de la maintenance autant des données qu'au niveau des améliorations fonctionnelles apportées par l'éditeur. En centralisant l'infrastructure technique autant que la base de données de la future application, les services concernés entendent améliorer la pertinence et la cohérence des informations et simplifier la maintenance de l'application.

#### 5.1.3. *Amélioration de la qualité des services*

La future solution devra permettre d'uniformiser le plus possible les processus métier du SLG et du SSL, de suivre leur traitement et de mesurer objectivement la qualité d'exécution, afin d'une amélioration en continu.

Une solution standard garantit en outre une bonne stabilité et une facilité d'évolution et de mises à jour. Dans cette perspective et dans le respect du cahier des charges, l'adaptation des processus sera toujours privilégiée à l'adaptation informatique de la solution choisie. Cette approche permet de maîtriser les risques techniques et financiers.

Une attention particulière sera pas liée à l'accompagnement nécessaire lié à la mise en place de la solution future. Il sera une des clés principales de succès auprès des collaborateurs.

#### 5.1.4. *Réduction des coûts et développement durable*

De nombreuses tâches actuelles en relation avec les utilisateurs internes autant que les prestataires externes, en particulier celles de communication (lettres, courriels, bons de travail), sont restées manuelles, ce qui a pour effet de rendre leur traitement particulièrement lourd et provoquent des ruptures dans le suivi. En outre, beaucoup des communications internes entre les services sont toujours épistolaires ou s'appuient sur les formulaires papier. La future solution, en y intégrant des outils tels que les « workflows » et la dématérialisation des documents, permettra d'automatiser ces tâches dans le but de limiter les impressions, le temps d'exécution et d'assurer la continuité du suivi.

La future solution doit aussi être un moyen permettant de calculer de manière fiable l'efficacité énergétique des bâtiments selon la stratégie énergétique 2050 prônée par la confédération (Smart City).

#### 5.1.5. *Mise à disposition de nouveaux services pour les locataires et les propriétaires*

La flexibilité et la portabilité<sup>6</sup> de la solution sont devenues importantes, autant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires des prestations qui ont de plus en plus recours à Internet pour modifier des services ou en requérir de nouveaux ; ceci depuis un poste de travail, une tablette, ou un smartphone. Le SLG ainsi que le SSL n'ont aujourd'hui aucun outil spécialisé permettant aux locataires et aux propriétaires de faire eux-mêmes leurs demandes de prestations, de consulter leurs suivis, etc. L'absence de telles fonctionnalités,

<sup>6</sup> capacité à pouvoir exécuter une application informatique sur des plateformes et des environnements différents, comme par exemple : un ordinateur personnel, une tablette, un smartphone, etc..

qui sont répandues aujourd'hui dans les solutions standards, est devenue un déficit en matière d'efficacité et d'image face aux clients et aux fournisseurs. Cela cause aussi des surcharges au niveau du central téléphonique des services et des difficultés à satisfaire les locataires.

## **5.2 Impacts organisationnels**

La réunification des instances de SLG, OFIGER-SLG, OFIGER-Colosa et SSL sous la même base de données, outre l'optimisation de la maintenance au niveau de leur infrastructure au SOI, induit une unification des procédures de gestion des immeubles en matière de comptabilité et un gain notable en efficacité de gestion..

### **5.2.1 Comptabilité des immeubles**

Les principes comptables ne vont pas changer, les dépenses d'investissement seront comptabilisées directement dans le logiciel de gestion financière de la Ville : GEFI ; tandis que l'ensemble des traitements comptables inhérents aux immeubles seront réalisés au moyen de GIMMO.

Concernant le parc immobilier rattaché à l'UL du SSL, le rapport interne du 25 décembre 2012 du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) sur les procédures de gestion des logements sociaux indique qu'il serait profitable d'alléger les processus internes afin d'avoir une meilleure maîtrise de l'ensemble des tâches de gestion comptable. Grâce à l'acquisition de cette nouvelle solution informatique, l'opportunité est donnée d'étudier le transfert d'une partie des activités comptables immobilières de la comptabilité de Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à l'interne de l'UL. Cela permettrait une unification des procédures à l'instar de celles en vigueur au SLG qui possède déjà depuis de nombreuses années une comptabilité interne au service, élément indispensable pour une gestion efficiente d'une comptabilité immobilière.

## **5.3 Cartographie de l'architecture cible**

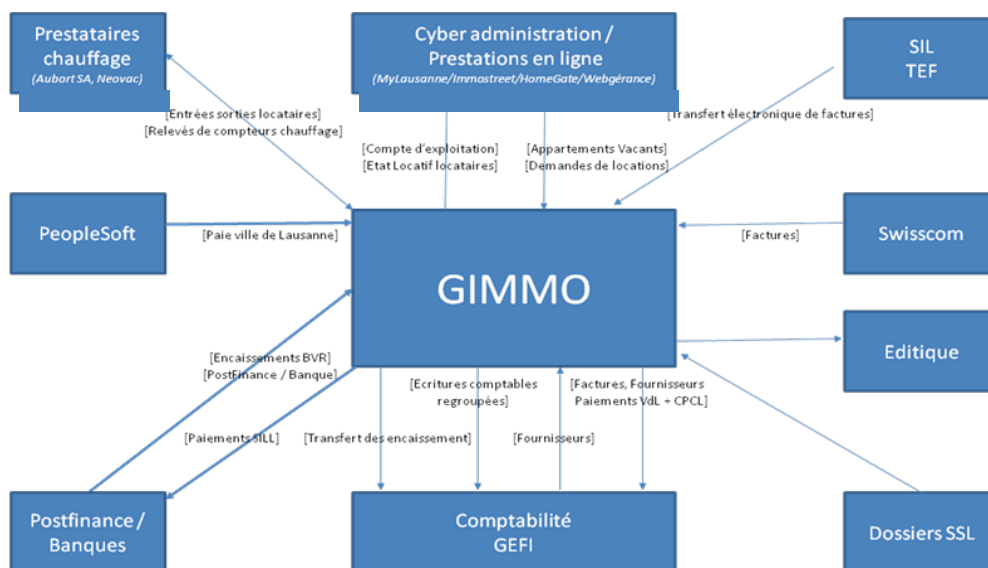
L'objectif principal de ce projet est le remplacement des trois instances actuelles d'OFIGER (SSL, SLG, SLG-Colosa) par une seule et unique application nommée GIMMO.

L'architecture logique du système cible telle que schématisée ci-dessous montre aussi le périmètre d'intégration de GIMMO avec les systèmes existants de la Ville de Lausanne.

A noter que dans ce schéma ne figurent pas les intégrations techniques notamment l'intégration avec Microsoft Exchange et l'authentification SSO (« Single Sign On »)<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Moyen technique permettant à un utilisateur de ne procéder qu'à une seule authentification pour accéder à plusieurs applications informatiques.



## 6. Mise en œuvre

Dans sa séance du 26 février 2015, la Municipalité a autorisé l'ouverture d'un compte d'attente afin de couvrir les différents frais induits par l'étude de ce projet, la réalisation d'un cahier des charges décrivant les besoins agrégés des deux services SLG et SSL et la sélection de l'adjudicataire de la nouvelle solution. Pour réaliser cette étude, il a été décidé de requérir aux prestations de service d'un spécialiste externe.

### 6.1 Appel d'offres

Un appel d'offres public a été lancé le 20 novembre 2015 afin de sélectionner une solution et un intégrateur pour le projet GIMMO. Cette démarche a respecté le cadre juridique de la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP VD) et son règlement d'application (RLMP VD).

### 6.2 Solution choisie

Cinq prestataires ont répondu aux exigences de l'appel d'offres. Ils ont été évalués sur la base d'une étude comparative complète et neutre qui comprenait une présentation de leur solution aux responsables métiers de SLG, de SSL et aux experts techniques du SOI.

Cet appel d'offre s'est terminé au 30 juin 2016 par l'adjudication du projet GIMMO, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du présent préavis, à la société Ofisa Informatique S.A..

La solution informatique proposée par cet intégrateur est le logiciel ABAIMMO de l'éditeur suisse Abacus S.A..

Cette application, actuellement mise en place dans plusieurs régies immobilières, est moderne et modulable. Elle est de loin la meilleure solution qui a été proposée et celle qui répond le mieux aux besoins de la Ville de Lausanne et aux spécificités des métiers de SLG et de SSL.

### 6.3 Fournisseur retenu

La société Ofisa Informatique S.A., fondée en 1994, dont le siège est à Renens, emploie environ 41 personnes et a formé au moins cinq apprentis ces cinq dernières années. Ses références sont nombreuses, notamment auprès des administrations communales et dans le secteur des régies immobilières.

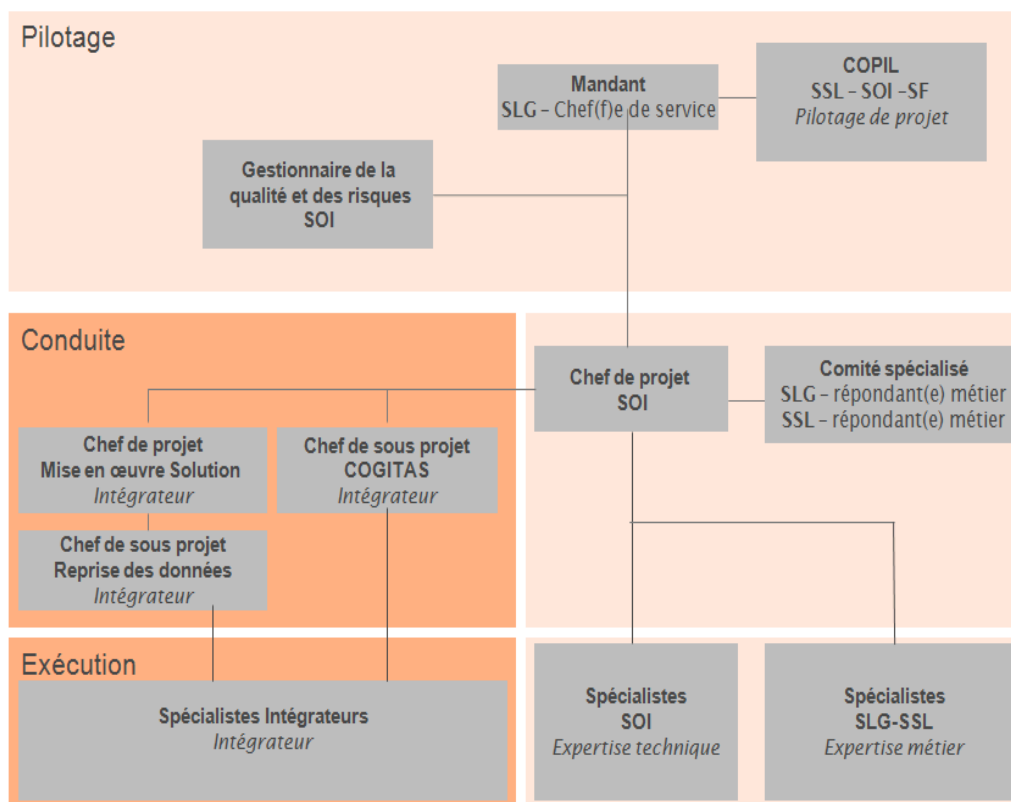
Elle bénéficie d'une connaissance approfondie de l'organisation de la Ville de Lausanne dans la mesure où elle y a installé les logiciels GEFI et OFIGER.

C'est également l'intégrateur qui possède actuellement le plus d'expériences d'installation de la solution ABAIMMO en Suisse romande.

#### 6.4 Organisation du projet

Le projet est organisé selon une méthodologie standard préconisée par le SOI. Elle s'articule sur une structure hiérarchique constituée de trois niveaux :

- pilotage : réalisé par le mandant, le comité de pilotage (COPIL) dont le rôle est de piloter le projet dans son ensemble et de garantir l'atteinte des objectifs fixés en intégrant le gestionnaire de la qualité et des risques ;
- conduite : effectuée par le chef de projet qui assure la conduite du projet, son suivi ainsi en accord avec le comité spécialisé ;
- exécution : réalisée essentiellement par les spécialistes du prestataire garantissant les livrables et leur qualité. Les ressources internes valideront les livrables et leurs intégrations dans le Système d'information de la Ville de Lausanne.



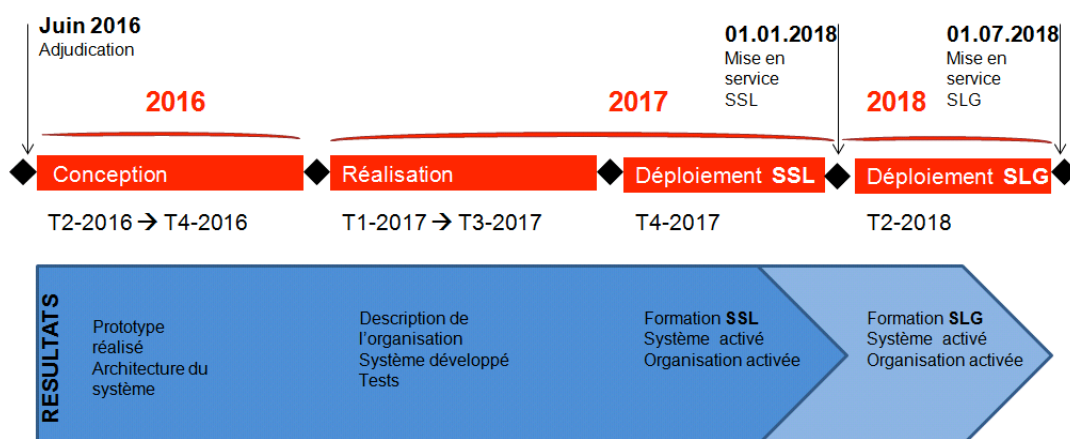
#### 6.5 Calendrier du projet

Dates clés :

- 30 juin 2016 Choix de la solution et du prestataire
- 1<sup>er</sup> janvier 2018 Déploiement de la solution au SSL
- 1<sup>er</sup> juillet 2018 Déploiement de la solution au SLG



## Projet « GIMMO » - Macro planning



Dès l'acceptation du préavis, ce planning prévisionnel sera précisé avec l'intégrateur de la future solution.

### 7. Remplacement de l'outil COGIT AS

En plus du remplacement du logiciel immobilier, le présent préavis comprend le remplacement du logiciel COGITAS.

Cet outil, du nom de la société qui l'a développé en 1998, permet à l'Office communal du logement de gérer trois modules :

1. les demandeurs de logements subventionnés, la liste des logements disponibles et les autorisations de louer pour les gérances ;
2. les locataires des logements subventionnés avec les conditions de maintien (aides totales, suppression d'aides, suppléments) ;
3. les logements subventionnés.

L'Aide individuelle au logement (AIL - actuellement géré par le Service des assurances sociales) a également nécessité l'acquisition d'un logiciel dédié. Un tel outil a été développé, à la demande des communes, par la société Cogitas S.A.. Il est bien adapté au traitement des dossiers, calculant le droit à l'aide, mais aussi son montant, et permet la tenue de toutes statistiques utiles.

Cette application arrive en fin de vie. Le support par l'éditeur, n'est plus assuré.

Dans le cadre du remplacement de cette application, le SLG en collaboration directe avec le SOI a pris contact avec l'Etat de Vaud qui utilise un programme dédié pour gérer leurs données. La Ville de Lausanne est en cours de négociation avec le Département des infrastructures et des ressources humaines de l'Etat de Vaud afin de développer un module spécifique lausannois.

Le coût de ce développement est estimé à CHF 50'000.-.

### 8. Aspects financiers

#### 8.1 Coût de l'investissement

Dans sa séance du 26 février 2015, la Municipalité a autorisé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 70'000.- afin de couvrir les différents frais induits par l'étude de ce projet, la réalisation d'un cahier des charges décrivant les besoins agrégés des deux

services SLG et SSL et la sélection de l'adjudicataire de la nouvelle solution. Pour réaliser cette étude, il a été décidé de recourir aux prestations d'un spécialiste externe .

Le coût estimatif global du projet s'élève à CHF 1'000'000.- (TTC). Ce montant sera affecté à un compte du SOI qui assurera le suivi des dépenses. Celles-ci s'échelonnent sur quatre ans (de 2015 à 2018) et se répartissent de la manière suivante :

Frais d'études (suivi actuel et cahier des charges)	CHF	80'000.-
Frais de conseils et de soutien pour l'intégration de la solution	CHF	150'000.-
Coûts du matériel informatique (serveurs, tablettes, etc.)	CHF	57'000.-
Frais de développement informatique pour les interfaces	CHF	93'000.-
Prestations de service (y.c. assistance, paramétrages, formations, etc.) :	CHF	570'000.-
- solution de gestion immobilière (économique, technique et comptable)	CHF	475'100.-
- outils d'aide à la décision	CHF	51'700.-
- gestion électronique des documents	CHF	25'900.-
- gestion des concierges	CHF	17'300.-
Frais de développement informatique pour le remplacement de l'application COGITAS	CHF	50'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'000'000.-</b>

## 8.2 *Compte d'attente*

Pour couvrir les frais occasionnés par l'étude approfondie du fonctionnement des systèmes actuels ainsi que les besoins futurs indispensables et pour financer les frais relatifs à la préparation des données, un compte d'attente a été ouvert, conformément à la communication que la Municipalité a adressée au Conseil communal le 9 avril 2015. A ce jour, ce compte de CHF 70'000.- accuse une dépense de CHF 79'500.- qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif sollicité dans le cadre du présent préavis.

## 9. **Conséquences financières**

### 9.1 *Conséquences sur le budget d'investissement*

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissement	70	50	580	300	0	<b>1'000</b>
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total net</b>	<b>70</b>	<b>50</b>	<b>580</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>1'000</b>

Ce projet figure au plan des investissements des objets multidirection 2017-2020 pour un montant de CHF 1'000'000.- au titre de « Renouvellement du logiciel de gestion du parc de logement ».

## 9.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

### 9.2.1 Charges de fonctionnement

Les licences permettant la mise à disposition de la nouvelle solution GIMMO incluant le support coûteront CHF 175'000.- annuellement, voir détails dans le tableau ci-dessous.

GIMMO	Coûts projetés par service	
	SLG (80%)	SSL (20%)
Location licences et maintenance	CHF 112'000.-	CHF 28'000.-
Support	CHF 28'000.-	CHF 7'000.-

La mise hors service du logiciel OFIGER et de l'outil COGITAS engendreront une économie de CHF 124'100.-, ce qui générera au final des charges de fonctionnement supplémentaires pour les services SLG et SSL d'un montant de CHF 50'900.-. Cette augmentation provient principalement du nouveau modèle d'affaire du fournisseur. En effet, le fournisseur ne propose plus que la location de licences sans coût d'acquisition initial, le niveau de l'investissement baisse et donc la charge liée à l'amortissement et aux intérêts également. De plus, cette nouvelle solution moderne intègre une multitude de nouvelles fonctionnalités pour la plupart indispensables afin de satisfaire les demandes des autorités (municipale, cantonale et fédérale).

Les charges de fonctionnement liées à l'infrastructure informatique de la nouvelle solution seront absorbées dans l'enveloppe budgétaire ordinaire accordée au SOI.

Par ailleurs, la récolte et la saisie des données, indispensables pour s'assurer de l'intégrité et de la bonne migration des données de l'ancien logiciel au nouveau seront réalisées par les collaborateurs du SLG et du SSL sans coût supplémentaire.

### 9.2.2 Charges financières

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 15'100.- par an à compter de l'année 2017, répartis à raison de CHF 12'100.- pour le SLG et CHF 3'000.- pour SSL.

Les charges d'amortissement d'une durée de cinq ans s'élèveront à CHF 200'000.- par année, répartis à raison de CHF 160'000.- pour le SLG et CHF 40'000.- pour SSL.

### 9.2.3 Tableau récapitulatif des conséquences financières

Les impacts financiers cumulés pour l'ensemble des services sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	175.0	175.0	175.0	175.0	700.0
Charges d'intérêt	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	75.5
Amortissement	200.0	200.0	200.0	200.0	200.0	1'000.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>215.1</b>	<b>390.1</b>	<b>390.1</b>	<b>390.1</b>	<b>390.1</b>	<b>1'775.5</b>
Diminution de charges	0.0	-124.1	-124.1	-124.1	-124.1	-496.4
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>266.0</b>	<b>266.0</b>	<b>266.0</b>	<b>266.0</b>	<b>266.0</b>	<b>1'279.1</b>

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N 2016/69 de la Municipalité, du 15 décembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS ;
2. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 4900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de balancer le compte d'attente n° 1500.581.140 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice, Vincent Brayer (Soc.), Jean-François Cachin (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Séverine Evéquo, (Les Verts), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Sébastien Kessler (Soc.), Henri Ricart (PLC), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice**

Présidence : Mme Véronique Beetschen, Les Verts

Membres présents : Mme Séverine Evéquo, Les Verts  
Mme Carine Carvalho Arruda, PS  
Mme Muriel Chenaux Mesnier, PS  
M. Vincent Brayer, PS (remplace Mme S. Neumann)  
Mme Thérèse de MEURON, PLR  
M. Sébastien Kessler, PS  
M. Jean-François Cachin, PLR (remplace M. J.-P. Gendre)  
M. Henri Ricart, PLC  
M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre  
Mme Sandrine Schlienger, UDC (remplace M. P. Ducommun)

Membres excusés : Mme Marlène Voutaz, Mme Sarah Neumann, M. Jean-Pascal Gendre

Membres absents : M. Philippe Ducommun

Représentant-e-s  
de la Municipalité : Mme N. LITZISTORF, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture;  
Mme E. KREBS, cheffe du service du logement et des gérances, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.  
Mme M. BURRI, responsable de la comptabilité et informatique, Service du logement et des gérances. Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.  
Mme J. BOVAY, cheffe du service social. Direction des sports et de la cohésion sociale  
M. Y. DEILLON, secrétaire général de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.  
M. G. BOUTILLIER, responsable des systèmes d'informations, Service social. Direction des sports et de la cohésion sociale

Invité-e(-s) : Aucun

Notes de séances : Mme S. CHEVALLEY, secrétaire, Service du logement et des gérances, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

Lieu : salle 368, Port-Franc 18

Date : 9 février 2017

Début et fin de la séance : 16h03 – 17h20

**La présidente** ouvre la séance et salue les participants. Elle cède la parole à **Mme Litzistorf** pour présenter les collaborateurs de l'administration communale.

**Mme Litzistorf** rappelle que ce préavis répond à la volonté de cette nouvelle législature en faisant le lien entre les différents services de la Ville, tout en optimisant les procédures administratives et en améliorant ainsi la qualité du service. Le logiciel s'intégrera dans la politique du logement que la Municipalité défend depuis plusieurs années.

### *Discussion générale*

**Un commissaire** informe que la Commission consultative d'informatique, nommée jusqu'en juin 2016, a été déjà consultée et informée sur ce projet important.

**Un commissaire** se questionne sur les délais à respecter notamment pour juin 2016. Par rapport aux coûts, il souhaite une explication au montant final de CHF 1'279'000.-. De plus, une cohérence est demandée entre les tableaux du préavis, car les différences ne sont pas mises en évidence. Il aurait également apprécié que les critères de choix soient mentionnés.

**Une commissaire** rejoint les points relevés par son préopinant. Elle souhaite des informations complémentaires sur la formation du personnel à ce logiciel.

**Un commissaire** souhaite des éclaircissements sur le choix de l'intégrateur de ce nouveau logiciel qui est le développeur du logiciel actuel. Il indique aussi qu'il a repéré des erreurs typographiques.

**Un commissaire** trouve que les prix en informatique sont toujours élevés et rejoint les commissaires sur les remarques précédentes. Il s'interroge sur le déroulement et le temps consacré à la saisie des données. De plus, il souhaite savoir si les accessibilités des immeubles pourront être répertoriées dans un module afin de gagner du temps et de l'argent pour renseigner les personnes.

**Une commissaire** s'interroge sur les fonctionnalités concernant GIMMO, notamment la connexion avec les bases de données cadastrales. Les valeurs énergétiques des bâtiments seront référencées et elle souhaite savoir si des liens seraient envisageables avec d'autres thématiques, notamment les conventions d'entretien, la gestion d'aménagements extérieurs ainsi que les droits de superficie entre les acteurs privés et les terrains de la Ville.

**Un commissaire** aimerait des précisions sur un éventuel dépassement s'agissant d'un devis.

**La présidente** passe la parole aux représentants de la Municipalité pour qu'ils puissent apporter des réponses aux questions soulevées.

**Mme Litzistorf** indique qu'il s'agit d'un projet d'envergure, réfléchi depuis plusieurs années. Le choix répond à des notions d'efficacité et, probablement, différents corps de métier pourront être intégrés, mais le coût devra être étudié. Cette nouvelle législature a débuté avec le plan d'investissement et elle a dû passablement défendre ce projet coûteux. La migration des données est une étape délicate ; la formation du personnel est prise en considération et comprise dans le devis.

**M. Deillon** précise que le logiciel sera loué et non acheté. La partie d'investissement concerne le soutien de la société pour la mise en œuvre de la solution, migrer l'ensemble des données d'un système à l'autre et assurer la formation des collaboratrices et collaborateurs des deux services concernés. Au tableau 9.2.3., le coût est plus élevé, car il prend en considération l'amortissement, les charges d'intérêts et le coût de location du logiciel. Le choix s'est porté sur une solution existante du marché actuel. Le risque de dépassement peut découler du transfert des données, mais les tests effectués ont démontré

une bonne adéquation et sont prévus dans le budget d'accompagnement. Ainsi, le risque d'avoir un dépassement est très faible.

Concernant les délais, l'adjudication de juin 2016 est une erreur, car il n'y a pas d'adjudication tant que le Conseil communal n'a pas adopté le préavis. Cependant, les services travaillent déjà sur la mise en œuvre de ce projet.

**Mme Krebs** souligne que la fin de maintenance d'OFIGER est prévue pour fin 2018. OFISA a décidé de terminer la maintenance du logiciel qu'il avait conçu. Le système AbaImmo a fait ses preuves pour d'autres administrations et régies de la région romande.

**Un commissaire** souhaite avoir confirmation du report de la date de l'adjudication dès que le Conseil communal aura donné son approbation. Si c'est le cas, des surcoûts sont à prévoir et les services devront être prêts pour effectuer le travail de suite.

**M. Deillon** répond que les services anticipent certains travaux préparatoires. L'adjudication définitive aura lieu dès l'adoption du préavis par le Conseil communal. Les surcoûts sont peu probables, car la cible est connue et les tests effectués se sont déroulés à satisfaction.

**Mme Litzistorf** rappelle que le changement de législature a engendré quelques mois de retard sur le planning, mais les services sont prêts à effectuer cette transition.

**Mme Burri** précise que l'objectif est de maintenir la date de déploiement au SLG prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2018 étant la plus importante. Si la date de déploiement du SSL, prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'est pas réalisée, celle-ci aura une faible incidence s'agissant d'une petite entité.

**Une commissaire** espère que cet objet pourra passer en mars au Conseil communal et trouve que la fin de la maintenance en 2018 ne permet pas d'imprévu.

**Un commissaire** souhaite revenir sur les conditions d'attribution au marché public et avoir des éclaircissements sur le logiciel développé par une entreprise tierce et installé par une entreprise locale.

**M. Deillon** répond que l'éditeur du logiciel est en Suisse alémanique et sa spécialité porte sur les produits de comptabilité et de gestion immobilière. OFISA est le représentant en Suisse romande et est l'intégrateur de la solution. Ses compétences sont reconnues pour l'intégration des données et la mise en œuvre de cette solution. De plus, il est le développeur d'OFIGER et facilite ainsi la migration des données sur GIMMO. La Ville traite régulièrement avec cette entreprise, car elle gère également GEFI, le système de comptabilité de la Ville.

**Un commissaire** souhaite s'assurer que les délais seront respectés.

**Mme Litzistorf** assure que les collaborateurs et OFISA sont prêts.

**Une commissaire** souhaite des précisions sur les quatre prestataires non retenus.

**M. Boutillier** indique que le cahier des charges a été établi à l'aide de consultants externes. Chaque spécificité demandée est détaillée. Les cinq soumissionnaires ont dû répondre par rapport à leur logiciel et s'engagent à fournir ou à développer les prestations clairement identifiées. Les prestataires sélectionnés ont été invités à présenter leur logiciel. Cependant, le marché en Suisse romande n'est pas le même qu'en France ou même en Suisse alémanique. La solution choisie est la seule moderne tout en répondant à la majorité des fonctionnalités.

**Une commissaire** souhaite savoir si cette nouvelle solution va durer autant que la précédente (20 ans).

**M. Boutillier** acquiesce et pense certainement plus, car il s'agit d'une solution web récente et moderne.

**Une commissaire** aimerait savoir si l'appel d'offres a été fait sur invitation.

**M. Boutillier** répond qu'il a été réalisé selon une procédure ouverte, mais que le marché suisse romand est spécifique. La seule entreprise française n'est finalement pas venue présenter son logiciel.

**Une commissaire** soulève que le prix n'a pas pu être mis en concurrence, car OFISA est la seule à répondre aux exigences.

**M. Boutillier** précise que deux sociétés pouvaient remplir le rôle d'intégrateur, mais seule OFISA avait l'expérience dans la gestion immobilière en plus de la comptabilité. En outre, la migration de données est simplifiée, car OFISA est le développeur du système OFIGER.

**Un commissaire** souhaite des précisions sur la répartition du montant de CHF 570'000.- pour la mise en place et demande si les frais de maintenance sont prévus annuellement.

**M. Deillon** répond que le logiciel est paramétrable, mais il ne sera pas un logiciel spécifique à Lausanne. L'aspect de la formation des collaboratrices et collaborateurs est pris en compte dans le montant.

**Un commissaire** demande le montant annuel des frais de maintenance.

**M. Deillon** précise qu'ils sont indiqués au tableau 9.2.1. dont les coûts projetés s'élèvent à CHF 112'000.- pour le SLG, est à CHF 28'000.- pour le SSL.

**Un commissaire** souhaite connaître les autres utilisateurs en Suisse romande ayant ce logiciel et demande si OFISA est leur intégrateur.

**Mme Krebs** répond que les Retraites populaires, la Fondation lausannoise pour la construction des logements et Cogestim utilisent ce logiciel avec l'intégrateur OFISA.

**M. Boutillier** indique que la Ville de Pully ou Lutry utilise ce système, mais que les régies se rapprochent plus du marché de la Ville par rapport à la quantité des objets sous gestion.

**Un commissaire** désire savoir si OFIGER intègre déjà les données d'accessibilités (portes, ascenseurs, marches) et dans le cas contraire, s'ils sont prévus avec GIMMO.

**Mme Burri** répond que tout est envisageable. Le module technique intégrera par exemple les obsolescences des matériaux des bâtiments et autres éléments techniques.

**M. Boutillier** précise que les détails du module technique ne sont pas encore connus, mais cette option pourrait probablement être possible.

**Lecture du préavis point par point :**

Les points 1. « *Objet du préavis* », 2. « *Table des matières* », n'appellent pas de commentaire.

Au point 3. « *Historique* », **une commissaire** souhaite des éclaircissements sur le point de la gestion des salaires produite par Peoplesoft.

**Mme Burri** souligne que les salaires du personnel de la Ville sont gérés par Peoplesoft. Cependant, les salaires des concierges de la CPCL et de la SILL seront gérés par GIMMO étant donné qu'il ne s'agit pas du personnel communal.

Au point 4. « *Situation actuelle* », **une commissaire** souhaite connaître la nature des autres objets hormis le logement.

**Mme Burri** précise qu'il s'agit d'objets commerciaux, administratifs, places de parc, droits de superficie, terrains et vitrines.

**Une commissaire** demande si les terrains gérés par la Ville sont également inclus.

**Mme Burri** répond par l'affirmative.



Au point 5. « *Le projet* », **un commissaire** indique une erreur typographique à la fin de la page 5 : « *Une attention particulière sera liée...* ».

**Un commissaire** demande si cet outil permet d'avoir les coûts par objet et par parcelle afin d'avoir une facturation interne.

**Mme Burri** indique que le logiciel actuel permet une analyse des coûts par immeuble, mais la Cour des comptes a demandé une analyse des coûts par objet. Cette fonctionnalité a été mentionnée dans le cahier des charges et GIMMO y répondra.

Au point 5.1. « *Objectifs* », **un commissaire** s'interroge sur la réunification des données des deux services et s'ils ont des objets en commun.

**M. Boutillier** précise que les deux bases de données étaient séparées. Avec le nouveau logiciel, le but est de mutualiser ces infrastructures ; ainsi il n'y aura plus qu'un serveur avec une base de données. Les droits d'accès aux données dépendront des logins personnels des collaborateurs.

Les points 5.1.1. « *Assurer la continuité des services et optimiser les processus* », 5.1.2. « *Cohérence, qualité et transversalité des informations* », 5.1.3. « *Amélioration de la qualité des services* », 5.1.4. « *Réduction des coûts et développement durable* » n'appellent pas de commentaire.

Au point 5.1.5. « *Mise à disposition de nouveaux services pour les locataires et les propriétaires* », **un commissaire** demande si le changement du parc informatique de la Ville est prévu en raison du nouveau système et de la mise à disposition de smartphones et tablettes.

**M. Deillon** répond que l'évolution des outils informatiques au sein de la Ville s'effectuera normalement. Les smartphones ou les tablettes seront réservés à des fonctions particulières, notamment pour les gérants d'immeubles qui pourront travailler directement sur le terrain. De plus, il est envisagé de renseigner directement les locataires, via une interface, comme par exemple, les changements d'adresse.

**Un commissaire** souligne qu'un montant de CHF 57'000.- est prévu, notamment, pour l'achat de tablettes et smartphones.

Au point 5.2. « *Impacts organisationnels* », **un commissaire** indique un double point à la fin de la phrase.

Au point 5.2.1. « *Comptabilité des immeubles* », **un commissaire** souhaite savoir ce que signifie l'UL du SSL.

**Mme Bovay** répond qu'il s'agit de l'Unité logement du Service social.

**Un commissaire** souhaite savoir si la Commission immobilière pourra intégrer les acquéreurs des objets.

**Mme Burri** répond que la Commission immobilière ne pourra que consulter la base de données.

Au point 5.3. « *Cartographie de l'architecture cible* », **un commissaire** souhaite que les schémas soient situés au même endroit afin de faciliter la compréhension et en mettant en évidence les changements.

Les points 6. « *Mise en œuvre* », 6.1. « *Appel d'offres* » n'appellent pas de commentaire.

Au point 6.2. « *Solution choisie* », **un commissaire** souhaite un complément d'information relatif aux critères et **un commissaire** demande des précisions sur la garantie de sécurité des données et leur enregistrement ainsi que la délivrance des droits d'accès.

**M. Deillon** indique que ces données sont hébergées au SOI sur le serveur de la Ville. Les droits d'accès seront demandés par les services gérants pour des groupes de personnes

définis. Une des solutions était d'héberger les données chez le prestataire, mais elle n'a pas été retenue, car la Ville serait devenue potentiellement cliente captive.

**Un commissaire** reprend l'idée formulée par un préopinant d'avoir un document comparant les deux schémas (p. 4 et 7) afin d'en avoir une lecture facilitée.

*N. B. Ce document est joint aux notes de séance.*

Le point 6.3. « *Fournisseur retenu* » n'appelle aucun commentaire.

Au point 6.4. « *Organisation du projet* », **un commissaire** souhaite des explications sur les deux chefs de projet mentionnés dans le schéma.

**Mme Litzistorf** précise que le souhait est de garder une maîtrise de l'ensemble du projet et pour cette raison, un chef de projet est nommé au SOI.

**M. Deillon** indique que le schéma représente l'organisation d'OFISA (orange foncé) et l'organisation de la Ville (orange clair). Chaque partie a son répondant afin de mener à bien ce projet.

**Un commissaire** souligne que le préavis a l'avantage de représenter l'organisation de ce projet, malgré sa complexité.

**Un commissaire** demande si le représentant de la Ville aura deux interlocuteurs, étant également mentionné des chefs de sous-projet pour l'organisation d'OFISA.

**Mme Litzistorf** répond qu'il y a un représentant par produit (GIMMO et COGITAS).

**Un commissaire** souhaite des précisions sur le projet de COGITAS qui est un autre produit, mais intégré par la même société.

**Mme Krebs** rappelle que COGITAS gère les logements subventionnés, qui dans leur majorité n'appartiennent pas à la Ville. COGITAS a été créé de manière parallèle en 1998 et arrive en fin de vie. La Ville a pris contact avec le Canton afin d'acheter le produit qu'il utilise, mais celui-ci doit être adapté aux besoins spécifiques de la Ville. Pour cette raison, il a été décidé d'intégrer ce développement dans le préavis.

Au point 6.5. « *Calendrier du projet* », **un commissaire** souhaite savoir s'il existe un diagramme « PERT » afin de connaître les risques éventuels.

**M. Deillon** indique que pour les projets informatiques, il est imposé la solution HERMES qui vient de la Confédération et les schémas PERT sont inclus dans les processus. Elle sera mise en place prochainement.

Les points 7. « *Remplacement de l'outil COGITAS* », 8. « *Aspects financiers* », n'appellent pas de commentaire.

Aux points 8.1. « *Coût de l'investissement* », 8.2. « *Compte d'attente* », **un commissaire** aurait souhaité une harmonisation des deux paragraphes.

Les points 9. « *Conséquences financières* », 9.1. « *Conséquences sur le budget d'investissement* », 9.2. « *Conséquences sur le budget de fonctionnement* », 9.2.1. « *Charges de fonctionnement* », 9.2.2. « *Charges financières* », n'appellent pas de commentaire.

9.2.3. « *Tableau récapitulatif des conséquences financières* », **un commissaire** souhaite des explications sur l'écart entre les CHF 1'000'000.- demandés et le total de CHF 1'279'000.- mentionné au tableau.

**M. Deillon** répond que l'investissement est de CHF 1'000'000.-. L'amortissement est de CHF 200'000.- chaque année jusqu'en 2021. La différence provient des charges d'intérêts et des coûts de location.

**Le commissaire** demande confirmation que l'excédentaire est financé par les frais de fonctionnement.

**M. Deillon** répond par l'affirmative.

Au point 10. « *Conclusions* », la Commission décide de voter les conclusions en bloc.

**Un commissaire** formule en outre un vœu :

*« Qu'il soit porté une attention particulière sans plus attendre, dans un souci d'économicité et de durabilité, à intégrer dans tout module pertinent des données techniques utiles à renseigner sur l'accessibilité universelle »*

### **Conclusions de la commission**

Les **cinq conclusions du préavis** sont votées en bloc. Elles sont **acceptées à l'unanimité**.

Le **vœu** « *Qu'il soit porté une attention particulière sans plus attendre, dans un souci d'économicité et de durabilité, à intégrer dans tout module pertinent des données techniques utiles à renseigner sur l'accessibilité universelle* » est **accepté à l'unanimité**.

Après avoir remercié les participants, **la présidente** lève la séance à 17h20.

### Discussion

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Sébastien Kessler (Soc.)** : – Comme il est écrit dans le préavis, cette application doit être remplacée du fait de son obsolescence. Plusieurs services ont collaboré main dans la main sur plusieurs mois pour se trouver le meilleur remplaçant. La solution GIMMO est transversale, multi métiers, multi connecté et multi fonctions.

L'obsolescence est toujours regrettable. Il faut parfois procéder à des changements – ici, il s'agit d'une forme de location –, sous peine de le regretter plus tard au centuple. La solution a fait l'unanimité. Cinq prestataires ont répondu aux exigences de l'appel d'offres et du cahier des charges, et cette solution semble la meilleure.

Notons que le logiciel choisi, d'un éditeur suisse, aura le même intégrateur local, soit Ofisa, qui avait réalisé la précédente application. Pour moi, c'est rassurant de savoir que la migration entre les deux applications se passera avec le moins de heurts et de travail possible pour les services de la Ville – je l'espère en tout cas. Si j'ai bien compris, rien ne nous empêcherait de changer d'intégrateur s'il devait un jour ne pas donner satisfaction ; mais ce n'est visiblement pas le cas, vu sa compétence dans le domaine de l'immobilier. Le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice** : – Les cinq conclusions du préavis ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité. Par ailleurs, la commission a voté et accepté à l'unanimité le vœu suivant : « *Qu'il soit porté une attention particulière, sans plus attendre, dans un souci d'économicité et de durabilité, à intégrer dans tout module pertinent des données techniques utiles à renseigner sur l'accessibilité universelle* ».

**Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 3 abstentions.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/69 de la Municipalité, du 15 décembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS ;

2. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 4900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de balancer le compte d'attente n° 1500.581.140 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS.

---

**Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la Ville de Lausanne, quartiers de Malley-Montelly-Bourdonnette**  
**Demande de crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2017/01 du 12 janvier 2017

Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture, Sports et cohésion sociale

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'250'000.- destiné à la construction d'un deuxième Terrain d'aventure (TA).

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/31 « Réponse à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts pour l'annexe du Terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne », la Municipalité s'est engagée à créer un second TA, suite à la diminution de la surface du TA de Pierrefleur.

Ainsi, suite à une analyse fine des lieux potentiels pour un deuxième TA, la Municipalité a choisi le site de La Prairie pour l'implantation de ce nouveau TA.

**2. Le site**

Le site de la colline de Malley est réparti sur deux parcelles communales (n° 4304 qui englobe l'ensemble de la Vallée de la jeunesse et n° 4322 qui englobe la colline et l'école). Ceinturé par la forêt, l'espace libre disponible pour l'implantation d'un TA est de 2'800 m<sup>2</sup>. Cet espace est composé de plusieurs paramètres et zones avec lesquels il faut composer :

- La colline :  
Ancien signal, elle présente des qualités écologiques intéressantes à préserver et valoriser. L'objectif est de proposer des aménagements permettant de canaliser les usagers en limitant notamment le piétinement. Des aménagements légers sont prévus (toboggan pour la descente) mais aucune construction lourde (en particulier au sommet de la colline). Au pied de la colline, une transition entre la forêt et le futur TA

sera trouvée (plantation dense pour éviter que la colline soit accessible de toutes parts).

- Des liaisons piétonnes :  
Les principales entrées dans le site seront reliées entre elles afin de garantir une bonne accessibilité et perméabilité du site. Les barrières existantes seront remplacées par des barrières plus naturelles.
- Une zone publique et une zone réservée :  
Il importe de prendre en compte les besoins et demandes du quartier. La place de jeux, bien que désuète, est très fréquentée par les familles. Il importe de conserver un espace public en dehors de l'espace réservé au TA accessible à toutes et tous. Cet espace pourra, mais non exclusivement, être utilisé pour les activités du TA en cas de grande affluence, notamment durant les vacances scolaires.
- Une partie du terrain, env. 1'000m<sup>2</sup>, sera réservée à l'utilisation exclusive des activités spécifiques inhérentes à un TA : construction de cabanes et de jeux expérimentaux, jardinage, zones modulables et aménageables par les enfants. Cette zone réservée aux enfants sera protégée par une clôture de l'intrusion des adultes et d'une utilisation inappropriée des cabanes et autres aménagements réalisés par eux en dehors des heures d'ouverture.
- Un biotope et une zone en contrebas :  
Le biotope sera remplacé et entretenu. Bien qu'inclus dans le projet de compensation forestière, sa gestion pourrait être faite en collaboration avec le futur TA.
- La compensation forestière :  
Dans le cadre de la procédure de défrichement prévue par le projet des Axes forts de transports publics urbains et le barreau Vigie-Gonin, une partie de la parcelle qui accueillera le futur TA a été identifiée comme zone de compensation forestière. Une réflexion globale a été menée sur le site pour permettre une bonne intégration des diverses contraintes et usages futurs du site. Le projet permettra de concilier les activités liées au TA et une plus value écologique du site.
- Le terrain multisports :  
Au centre de la parcelle du TA se trouve un terrain multisports qui ne pourra être conservé sur le site, faute de place. L'espace à côté de La Pagode (tant la partie gazon que la parcelle devant l'École professionnelle et commerciale de Lausanne) accueillera un dispositif sportif, remplaçant le multisports. Ce terrain multisports étant fréquenté par les adolescents et jeunes adultes du quartier, ainsi que par les enfants des APEMS et écoles du quartier, il importe de trouver une solution satisfaisante. Une réflexion avec les utilisateurs actuels a été lancée afin de définir les besoins du quartier.

## **2.1 Choix du site, quels critères d'évaluation**

Un groupe de travail interservices composé du Secrétariat général Enfance, jeunesse et quartiers (SGEJQ), des services des parcs et domaines, de l'urbanisme, d'architecture, ainsi que de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) a défini une série de critères techniques de sélection selon trois axes : accessibilité – localisation – spécificités du terrain (surface, morphologie, affectation, constructibilité, environnement, cohabitation avec les projets existants ou en cours). Il s'avère que le site de Malley répond favorablement à la majorité de ces critères.

### **2.1.1 L'accessibilité**

Il est important de faciliter la venue des enfants au TA, tant d'un point de vue pratique que sécuritaire. Les itinéraires qui relient le TA aux stations de transports publics ou qui constituent le prolongement des cheminements de mobilité douce ne doivent donc pas être

trop longs à parcourir et offrir un sentiment de sécurité aux enfants (trottoirs et route secondaire). De par sa proximité au m1 et ses nombreux trottoirs, le site de Malley répond parfaitement à ces critères.

### 2.1.2 La localisation

Dans une logique de proximité, il est souhaitable d'éviter la superposition des rayons d'influence entre le TA de Pierrefleur et le futur TA. Se basant sur un atlas statistique de Lausanne chiffrant la population âgée de moins de 15 ans en 2013, il ressort que les secteurs nord-est et sud-ouest présentent une répartition spatiale optimale, les jeunes et les moins de 15 ans étant largement représentés. Le secteur nord-ouest est déjà occupé par Pierrefleur. De plus, comme il est détaillé au chapitre sur la population des quartiers concernés par le nouveau TA, plus de 60% de la population des quartiers concernés se situe entre 0 et 39 ans, ce qui implique la participation active des enfants et des jeunes parents aux activités du TA.

### 2.1.3 Spécificités du terrain

Le site de Malley répond aux spécificités techniques du terrain, tant par sa superficie, sa morphologie, son affectation que son environnement et sa cohabitation avec l'activité existante.

- Surface minimale du terrain :  
Le TA de Pierrefleur mesure 3'000m<sup>2</sup> et peut accueillir environ 50 enfants. Si l'on part de l'idée qu'un TA doit pouvoir accueillir au moins 30 enfants, on ne doit pas choisir moins de 1'500m<sup>2</sup> de terrain exploitable. Le site de Malley est d'une superficie de 2'800m<sup>2</sup>.
- Morphologie du terrain :  
La diversité du relief est une caractéristique importante pour le bon déroulement des activités en plein air. Le site de Malley présente une triple morphologie : plat, pente et forêt.
- Affectation de la zone :  
La localisation du TA doit respecter l'affectation de la zone (Plan général d'affectation (PGA), plan partiel d'affectation (PPA)). La parcelle se situe en zone de verdure et d'utilité publique, ce qui ne pose donc pas de problème.
- Environnement :  
Le cadre pour le déroulement des activités des enfants est important. La proximité avec la nature est souhaitable, avec, dans la mesure du possible, le minimum de nuisance sonore et de pollution. A Malley, le terrain est entouré de verdure et protégé.
- Cohabitation avec l'activité existante :  
Ce critère d'évaluation dépasse un cadre technique et a trait aux futurs utilisateurs du TA. Le site de Malley est un bon complément aux activités des centres de quartier les plus proches.
- Constructibilité :  
Le site de Malley est ceinturé par une lisière forestière, une distance de constructibilité de dix mètres est à respecter.

## 3. Les quartiers de Malley – Bourdonnette

Deux quartiers sont à proximité du futur TA et bénéficieront prioritairement de l'offre proposée :

### **3.1 Le quartier de Malley**

Il s'étend sur une superficie de 103 hectares<sup>8</sup> et regroupe les secteurs de Sébeillon, Tivoli, Prélaz, Provence et Malley.

Avec une population évaluée à 10'322 habitants et une densité de 99.4 habitants à l'hectare, le quartier se situe dans la médiane supérieure de densité des quartiers de la Ville de Lausanne.

Sur le plan intergénérationnel, on peut noter l'importante proportion de jeunes, à savoir la tranche entre 0 et 39 ans, lesquels constituent 60.5% de la population du quartier, contre 54.7% pour l'ensemble de la Ville.

Sur le plan de la diversité dans l'origine de la population, c'est le quartier lausannois avec le pourcentage d'étrangers le plus élevé. Ces derniers représentent 51.2% de la population du quartier alors que la moyenne de la ville est de 42%. Comparé à certains quartiers, Beaulieu, Grey, Boisy (25%), le rapport est du simple au double.

S'agissant des logements, la distribution de ces derniers en fonction de la surface en m<sup>2</sup> fait que le quartier de Malley comprend des logements en majorité de petite taille, soit 65.7 m<sup>2</sup>, alors que la moyenne de la ville est à 71.5 m<sup>2</sup>.

S'agissant de la distribution du revenu moyen des contribuables, il se situe dans la moyenne basse. Evalué à CHF 40'357.-, il est de CHF 8'000.- inférieur au revenu net moyen. Le quartier recouvre une population bénéficiant de conditions économiques faibles par rapport à la moyenne de la ville.

### **3.2 Le quartier Montoie – Montelly – Bourdonnette**

Il s'étend sur une superficie de 174.2 hectares et regroupe des secteurs de Montoie, Montelly, Pyramides, Prés-de-Vidy, Bourget et Bourdonnette.

Avec une population évaluée à 7'573 habitants et une densité de 43.5 habitants à l'hectare, le quartier se situe dans la médiane basse de densité des quartiers de la Ville de Lausanne.

Sur le plan intergénérationnel, tout comme le quartier de Malley, on peut noter l'importante proportion de jeunes, à savoir la tranche entre 0 et 39 ans, lesquels constituent 61.9% de la population du quartier.

Sur le plan de la diversité dans l'origine de la population, après Malley, c'est le quartier lausannois avec le pourcentage d'étrangers le plus élevé. Ces derniers représentent 49.9% de la population du quartier alors que la moyenne de la ville est de 42%.

S'agissant des logements, la distribution de ces derniers en fonction de la surface en m<sup>2</sup> fait que le quartier de la Bourdonnette comprend aussi des logements en majorité de petite taille, soit de 66.8 m<sup>2</sup>.

S'agissant de la distribution du revenu moyen des contribuables, il se situe en dernière place. Evalué à CHF 36'606.-, il est de CHF 12'000.- inférieur au revenu net moyen. Le quartier recouvre une population bénéficiant de conditions économiques très faibles par rapport à la moyenne de la ville.

Parmi les associations et structures actives de ces deux quartiers, il convient de citer : la FASL, le centre de quartier Malley-Montelly (deux lieux : Martinet 28 et La Pagode), le centre socioculturel de la Bourdonnette et son association, l'APEMS de Malley, les centres de vie enfantine de Montoie et de la Bourdonnette, le foyer Malley-Prairie, l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne, le collège de Malley, l'Accueil en milieu familial (AMIFA), l'association Montelly vit, plusieurs structures de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), TV Bourdonnette, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions.

<sup>8</sup>Les données statistiques utilisées sont tirées de « Statistique Vaud, Portrait des quartiers, statistiques lausannoises », 2015.

Elles ont, pour la majorité d'entre elles, été associées à l'élaboration du projet de TA de Malley et trouveront d'une manière ou d'une autre une place en son sein.

A la lumière de ce qui précède, on peut souligner la pertinence de la création d'un TA à Malley : on observe ainsi une forte densité de population, une importante diversité culturelle, et enfin un taux élevé d'habitant-e-s de moins de 40 ans. Ainsi, le TA offrira au quartier non seulement une activité socioculturelle supplémentaire, mais permettra également de développer et de tisser des liens sociaux au sein du quartier. Le TA se veut en effet un lieu de découverte et d'apprentissage, mais surtout un lieu central de rencontres.

#### 4. Un Terrain d'aventure

##### 4.1 *Historique des Terrains d'aventure en Suisse et à Lausanne*

En 1931, un architecte danois paysagiste, C. T. Sørensen, voit des enfants en train de jouer avec des restes de construction sur un chantier et réalise l'intérêt d'un « *terrain vague dans lequel les enfants peuvent créer, construire, rêver et imaginer une réalité* ». Le premier de ces terrains a été construit en 1943 près d'une zone locative à Copenhague, avec un stock de matières premières et sans structure fixe.

En Suisse, les Jardins Robinson (autre appellation pour un TA) ont vu le jour à Zurich en 1954 grâce à Pro Juventute sur le modèle des expériences anglo-saxonnes. Le Jardin Robinson du Lignon (Genève, 1970) s'inspire du modèle suisse-allemand tout en l'adaptant au contexte, puis devient modèle à son tour pour les Jardins Robinsons genevois.

A Lausanne, c'est en 1998 que le Terrain d'aventure de Pierrefleur voit le jour. D'une superficie de 3'000 m<sup>2</sup>, il est situé dans le quartier de Boisy-Pierrefleur dans le nord-ouest lausannois, c'est le plus grand de Suisse romande. Il est ouvert du mois de mai au mois d'octobre : deux après-midi par semaine et le samedi hors vacances scolaires, du lundi au vendredi pendant les vacances d'été et d'automne. En dehors des ouvertures régulières, il accueille les groupes (garderies, APEMS, classes, etc.) à leur demande. Les transports publics permettent d'y accéder. Il est la propriété de la Commune de Lausanne, qui le met à disposition de l'association sur la base d'un prêt à usage. L'association compte environ 250 familles membres, dont un nombre important se met bénévolement à disposition de l'association de manière ponctuelle pendant la saison.

Durant les vacances scolaires d'été et d'automne, le TA de Pierrefleur refuse 20 à 30 enfants par jour. Les parents ne peuvent en effet pas inscrire leurs enfants à l'avance, et sont donc tributaires des places disponibles à leur arrivée. Suite à la diminution (de moitié) de la parcelle de Pierrefleur dans le cadre de l'agrandissement de la Fondation de Verdeil en 2008, le nombre d'enfants accueillis a dû être réduit à 50. Même si devenir une garderie alternative n'est pas la vocation première d'un TA, la fonction de garde remplie par ce type d'espace répond clairement à un besoin des jeunes parents. Bien plus qu'une garderie, l'accueil au TA constitue un programme pédagogique en soi, comme il sera développé au chapitre suivant.

Pour information complémentaire, durant les sept semaines estivales, la FASL, avec le soutien des services de la Ville, met aussi à disposition des familles le Tunnel rêve de Vert, une place de quartier animée au Tunnel (anciennement appelé TA éphémère), qui permet aux parents de passer du temps avec leurs enfants dans un cadre privilégié. S'inspirant de certaines activités développées au TA de Pierrefleur (cabanes, terre et plantations, respect, etc.), cette activité fonctionne en revanche très différemment d'un TA. Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 19h, les enfants en dessous de 6 ans y sont également admis, mais restent sous la responsabilité des parents. Il faut donc être attentif et ne pas faire d'amalgame entre ces deux activités proposées pendant les semaines estivales.



#### 4.2 *Qu'est-ce qu'un Terrain d'aventure ?*

Un Terrain d'aventure (TA) est un lieu d'accueil libre où chaque enfant (4 à 13 ans selon les TA) peut, pour un moment ou pour une journée, venir construire une cabane, faire du feu, cuisiner, sculpter, bricoler, jardiner, s'occuper d'animaux, ou... ne rien faire ! C'est avant tout un lieu d'échanges qui facilite et encourage non seulement les rencontres d'enfants d'horizons et de cultures différents, mais renforce également les liens au sein d'un quartier.

Les TA, bien qu'ils aient tous leurs particularités et un fonctionnement spécifique, partagent généralement un ensemble de valeurs et principes pédagogiques. L'accueil libre, soit un accueil qui laisse idéalement à l'enfant le choix d'y venir librement et d'y réaliser les activités qu'il souhaite, est l'un des principes fondamentaux communs à chaque TA. Les autres principes pédagogiques comprennent une sensibilisation à l'écologie, une éducation à la citoyenneté, le développement de l'autonomie et de la solidarité ainsi que le respect des autres, du matériel et des animaux. Le TA vise également l'égalité des chances (parité filles-garçons), l'intégration et l'apprentissage de la différence. Ces valeurs et ces finalités éducatives sont à la base de la philosophie du TA et déterminent l'organisation et le déroulement d'une journée type<sup>9</sup>.

L'offre de loisirs et de vacances est très développée à Lausanne. La prestation offerte par un TA est cependant très différente et complémentaire à l'offre existante. La majorité des activités proposées au TA se déroule en effet en plein air (quasiment par tous les temps), et propose aux enfants des activités sur la durée et la continuité. Rares sont les enfants qui ne viennent qu'une seule fois au TA sur l'année. Leur plaisir est de retrouver un lieu familier et de pouvoir ainsi continuer ou suivre ce qu'ils ont commencé (cabanes, plantations, etc.). Le bâtiment prévu à Malley permet toutefois un repli et comprend aussi un atelier de construction, un espace de stockage, un coin bureau pour l'accueil des enfants, des toilettes et une cuisine. De par sa structure associative, ce TA permet et favorise les rencontres entre les enfants et leurs familles qui se retrouvent régulièrement en fin de journée à l'occasion d'événements et de moments conviviaux organisés par les animateurs du site, soutenues par les bénévoles de l'association.

#### 4.3 *Un Terrain nature à Malley ?*

Un TA est, comme indiqué précédemment, un espace principalement conçu pour accueillir les enfants, tout en favorisant la rencontre et la découverte. Il évolue au fil des saisons avec et par ses visiteurs. De par sa configuration, sa construction et son environnement, le TA de Malley favorisera, tout particulièrement, une approche pédagogique en lien avec la nature, l'écologie et le développement durable. Une réflexion globale a en effet été menée dans ce sens avec le Service des parcs et domaines, l'inspecteur forestier cantonal et les architectes mandatés pour le projet : valorisation de la colline, du biotope et de la compensation forestière et mise en place d'un dispositif spécifique lié au caractère écologique du projet.

La construction répondra aux mêmes intentions écologiques, comprenant notamment une ossature en bois, une isolation de paille et de terre crue, une toiture végétalisée. Sont également prévus : le traitement des eaux grises par un système de phyto-épuration, la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et les jeux, l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, ainsi que des toilettes sèches.

Ce TA répondra donc à une double attente : permettre aux enfants l'aventure par l'expérimentation tout en respectant et en prenant soin de la nature. Il vient compléter l'offre existante de Pierrefleur, tant par son programme pédagogique que par son fonctionnement. Prévu pour une ouverture annuelle et non saisonnière, le TA de Malley permettra ainsi aux enfants de profiter de l'offre non seulement pendant la belle saison et les vacances, mais aussi pendant l'automne et l'hiver et d'expérimenter leurs activités tout

<sup>9</sup> Eric Delessert, travail de bachelor, « Les Terrains d'Aventure, entre contraintes et libertés », Lausanne 2014.

au long de l'année au fil des saisons. Au sein d'un TA principalement axé sur la découverte de la nature, suivre et observer le rythme des saisons prend tout son sens. L'activité principale du TA étant le travail en accueil libre avec les enfants<sup>10</sup>, il y aura également des animations à l'intention des familles, des fêtes de saison et d'autres manifestations ouvertes au quartier élargi.

#### **4.4 Un lieu de démocratie de proximité**

Selon ses spécificités et ses orientations (nature et développement durable), le TA de Malley édictera lui-même ses propres règles de désignation et de fonctionnement des organes exécutifs, législatifs et de contrôle.

C'est dans un « conseil de terrain » que les enfants pourront prendre une part active à l'organisation du terrain, exprimer leur avis et participer à la définition des règles de la vie en commun. C'est ainsi qu'ils expérimentent la démocratie participative et apprennent à faire des choix dans l'intérêt et le respect de tous.

Les adultes, habitants du quartier, les parents des usagers, les personnes intéressées par cette pédagogie particulière et les associations pourront devenir membre de l'association et ainsi prendre une part active en siégeant au comité et/ou dans des groupes de travail.

##### *4.4.1 L'association du Terrain d'aventure de Malley*

Suite à la démarche participative initiée par la Ville dès le printemps 2015, un groupe de personnes habitant ou travaillant dans le quartier intéressées par la pédagogie particulière d'un tel lieu, ont créé le 31 août 2016 l'association du Terrain d'aventure de Malley (ATAM) en approuvant les statuts et en élisant le premier comité. En octobre 2016, une trentaine de personnes, de familles, d'associations et d'institutions partenaires ont manifesté leur intention de devenir membre.

Le rôle de cette association sera d'accompagner la réalisation, l'ouverture et la gestion de ce deuxième TA à Lausanne. Issue des quartiers sud-ouest, elle sera l'expression des besoins des habitants et élaborera, avec l'équipe d'animation, le projet institutionnel et le programme d'animation adapté aux spécificités des familles des quartiers voisins. Elle sera l'association partenaire de la FASL en signant une convention et obtiendra, dès 2017, une subvention pour le fonctionnement de cette nouvelle structure.

##### *4.4.2 Organisation du Terrain d'aventure*

Il s'agit, pour les personnes et associations du quartier réunies dans l'ATAM, de déterminer, en partenariat avec l'équipe de professionnels engagés par la FASL, le projet institutionnel et le programme des activités. Le cadre général est donné, comme pour l'ensemble des centres socioculturels et maisons de quartier, par une convention de partenariat entre la FASL et l'association. Les organes du TA déterminent les priorités d'animation, fixent les participations financières, analysent les besoins exprimés par les habitant-e-s du quartier et garantissent une équité d'accès au TA. Le projet doit être assez souple pour évoluer dans le temps avec ses utilisateurs.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) a pris acte de la composition des organes qui ont été mis en place. Elle respectera leur autonomie. Une partie du bâtiment de ce TA pourra être mis à disposition de toutes et de tous selon les règles que définiront le comité de gestion et son association. Ainsi, le bâtiment pourra être mis à disposition d'autres associations à titre gratuit ou à titre de location rémunérée en fonction des activités. Ce seront des espaces qui permettront un bien vivre et un vivre ensemble dans le quartier. Toutefois, en cas de désintérêt ou de dysfonctionnement grave dans la gestion du TA de Malley, sur la base d'un audit neutre, EJQ se substituera aux organes défaillants.

<sup>10</sup> La brochure « L'accueil libre en Terrains d'aventures et Jardins Robinson », 2012, éd. FASE et FASL, précise le rôle et la pédagogie particulière des TA et de l'accueil libre en particulier.

#### 4.4.3 *Bénévoles et professionnels*

Afin de permettre aux nombreux bénévoles des associations de ne pas s'épuiser en tâches administratives et/ou de gestion courante, la Ville met à disposition des habitants un terrain et un bâtiment dont la gestion locataire sera sous la responsabilité directe de la FASL, de son personnel, en rapport avec le développement des activités communautaires et des espaces mis à disposition. Il est important que, pour animer et gérer le TA, il y ait des professionnels au service du quartier et de ses habitants. Ils porteront les valeurs pédagogiques spécifiques à un tel lieu, défendront les intérêts des enfants et soutiendront activement la collaboration de bénévoles qui pourront intervenir autant pour la gestion (comité et groupes de travail) que pour l'encadrement des enfants et le développement d'activités comme par exemple les fêtes de saison et de quartier.

L'association et l'équipe de professionnels veilleront à un juste équilibre entre le bénévolat et le professionnalisme.

#### 4.5 *Démarche participative auprès du public*

Une démarche participative a été lancée auprès de la population dès le printemps 2015 : des ateliers créatifs durant l'été pour les enfants et leur famille, des rencontres en soirée à La Pagode, une exposition « Dessine-moi ton Terrain d'aventure » réalisée d'après les dessins et projets d'enfants des quartiers de Malley et de la Bourdonnette, une fête de quartier, etc. Des occasions pour présenter le projet et entendre les besoins et appréhensions des habitants et des habitantes du quartier et de la population lausannoise. Le projet a évolué au fil des rencontres, et le concept de TA basé sur le modèle de Pierrefleur a été revu. Ainsi, le concept de ce TA à Malley aura pour particularité de combiner espace public (colline, parc et place de jeux) accessible à tous en tout temps, et une zone restreinte réservée à l'usage exclusif des enfants lors des ouvertures du TA.

Cette démarche participative a également pour but de développer auprès des futurs utilisateurs et utilisatrices la mise en œuvre du chantier participatif prévu en 2017. Ainsi, enfants, écoles, APEMS, familles, habitant-e-s du quartier et toutes personnes intéressées pourront participer au chantier didactique et se familiariser à différentes techniques (isolation à la botte de paille et enduits en terre crue). Guidée et coordonnée par un artiste, une réalisation commune des façades est aussi prévue avec différents matériaux de récupération. La construction du bâtiment, son aménagement et la réalisation de l'espace réservé aux enfants sont ainsi déjà une activité TA. Une fois le bâtiment du TA inauguré, des activités et animations se poursuivront, pour permettre au TA de se construire avec et grâce aux enfants.

##### 4.5.1 *Activités prévues sur le futur emplacement du Terrain d'aventure de Malley*

Depuis la Fête du Petit Parc du 28 mai 2016, plusieurs animations ont eu lieu ou sont programmées en vue d'intéresser le public du quartier à l'activité du futur TA de Malley.

Durant les vacances d'été 2016, deux semaines TA ont été organisées sur place par le centre de quartier de Malley-Montelly : Places au Soleil, constructions de cabanes, jeux libres, goûters, pique-nique familial et projection en plein-air du film « Demain ».

Durant la première semaine des vacances d'automne 2016, le centre socioculturel de la Bourdonnette a proposé : constructions de cabanes, réalisation d'un mini-métrage, pique-nique familial et soupe à la courge, avec la présence de l'ATAM.

Le comité de l'ATAM imagine la réalisation de fêtes de saison et soutiendra la réalisation d'une semaine TA durant les vacances de Pâques 2017 ainsi que le nettoyage de la forêt de la Colline, activités organisées sous l'égide de la FASL.

Le déplacement de l'activité multisports vers les espaces prévus à la Vallée de la Jeunesse sera accompagné par une fête au printemps 2017, en collaboration entre les différents partenaires, les équipes et associations de Malley-Montelly, de la Bourdonnette et du futur TA ainsi que les autres partenaires du quartier et de la Ville.

Dès janvier 2017, des classes des écoles de Malley réaliseront des éléments décoratifs qui seront intégrés dans la façade du futur bâtiment dont l'inauguration est prévue en octobre.

La pose de la première pierre, prévue entre avril et juin 2017, sera également la fête de l'ouverture du TA puisque la construction participative avec les habitants, des bénévoles, des « chantiers jeunes », des personnes en réinsertion professionnelle et autres partenaires sera la première activité de la nouvelle structure. Après cette période de construction, dès les vacances d'automne, le TA de Malley sera ouvert pour son fonctionnement régulier : aménagements extérieurs de la zone réservée aux enfants, construction de cabanes, réalisation et entretien d'un potager, d'un four à pain et de jeux divers. Des activités à l'éveil de la nature compléteront ce programme, comme par exemple le soin du biotope, le nettoyage de la forêt, l'observation des oiseaux, des batraciens et autres animaux naturellement présents. Des fêtes de saison ponctueront l'année.

Des activités nature en plein air durant toute l'année ont une grande valeur pédagogique. Elles permettent toutes sortes d'apprentissages de la découverte du monde à la vie sociale. Comme le font les scouts, expérimenter la pluie, le froid, le vent tout autant que le beau temps permet aux jeunes citoyens de vivre au rythme de la nature. Le plein air permet de satisfaire le besoin de bouger, favorise le bien-être et contribue à une bonne santé.

Il est prévu que le terrain d'aventure ouvre du mercredi au samedi hors vacances scolaires (20h par semaine en moyenne) et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (50h par semaine) tout en s'adaptant aux saisons. La collaboration avec les partenaires (écoles, APEMS, AMIFA, centres socioculturels, etc.) sera maintenue et développée et l'accès au TA en dehors des ouvertures régulières sera possible<sup>11</sup>.

#### 4.5.2 Synergies et démarche participative au sein de la Ville

Plusieurs services de la Ville sont directement impliqués dans ce projet, en particulier le Service d'architecture pour la bonne conduite du projet de bâtiment et le Service des parcs et domaines (SPADOM), en charge des aménagements extérieurs du TA et de la relocalisation du terrain multisports. Le chantier se voulant participatif, il est important que les botes de paille soient adaptées au public associé à la démarche, notamment les enfants. La confection de petites botes requiert un savoir-faire particulier, ce travail pourra être valorisé auprès du public. Une armature en bois est également souhaitée pour le bâtiment, des discussions à ce propos ont été lancées, de façon à voir s'il est possible de réserver une certaine quantité de bois.

Tandis que les points exposés ci-dessus sont compris dans le crédit d'ouvrage, SPADOM prend à sa charge l'aménagement de la place de jeux et de la colline. SPADOM gère également la compensation forestière et son sentier.

## 4.6 Développement durable

La création d'un TA répond à trois préoccupations majeures des habitants exprimées dans la démarche Agenda 21 – Quartier 21, *la parole aux habitants*. En effet, leurs demandes étaient de favoriser les processus de participation et l'émergence du citoyen acteur (Forum de quartier), d'associer la population lors de projets d'aménagement ou de construction ainsi que de mettre en valeur la nature en ville. De plus, ce TA permet de compléter l'offre publique dans les quartiers du sud-ouest de la Ville, en particulier de Malley–Montelly–Bourdonnette. Cette construction s'inscrit globalement dans la volonté de la Ville de soutenir et développer les démarches favorisant l'art du vivre ensemble.

De plus, la création d'un TA à Malley répond aussi au rapport-préavis N° 155 du 8 juin 2000 « Mise en place d'un agenda 21 » qui stipule dans son chapitre consacré au « cas de

<sup>11</sup> La fermeture saisonnière du TA de Pierrefleur est regrettée par ses usagers et engendre également des problèmes sécuritaires. Durant celle-ci, le terrain et ses bâtiments sont fréquemment visités et vandalisés.

Lausanne» l'importance de la dimension écologique et sociale de la démarche de développement durable et insiste aussi sur la réhabilitation du bois pour des raisons tant écologiques que socio-économiques. Le projet s'inscrit en effet dans une volonté de développement durable, tant dans ses aménagements extérieurs, ses valeurs socio-éducatives que dans la construction d'un bâtiment exemplaire et pilote.

#### 4.6.1 Démarche auprès du Fonds du développement durable

Ainsi, avec ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de prélever sur le Fonds communal développement durable (FDD) une contribution de CHF 150'000.- pour la construction du futur TA à Malley, cette démarche entrant dans les critères déterminants d'attribution au sens de son règlement<sup>12</sup> adopté par votre Conseil le 25 septembre 2012.

Ce projet répond en effet aux trois dimensions encouragées par le développement durable (dimensions économique, environnementale et sociale).

- Economique :  
Le projet de TA permettra la création de postes dans un milieu stimulant et innovant, de par l'essence même du projet et de ses installations spécifiques. Les animateurs devront être formés et sensibilisés au fonctionnement du site à vocation écologique, cela constitue pour eux un nouveau défi, intéressant et stimulant.
- Environnemental :  
Grâce aux activités de plein-air et au contact direct avec son environnement naturel, l'enfant s'initiera au respect des ressources naturelles les moins transformées possibles. En apprenant à les économiser (eau, bois, clous, nourriture) et en favorisant l'utilisation des produits de récupération. Dans ce projet, une grande importance est mise sur la sensibilisation à l'écologie, non seulement à travers le bâtiment et ses installations à haute valeur écologique, mais aussi par la philosophie et le concept pédagogique utilisé par l'équipe d'animation. L'aménagement d'un jardin potager et d'un biotope constitue également un excellent support pour sensibiliser les enfants au respect de la vie végétale et animale. Les goûters sont confectionnés avec la participation des enfants, en transformant et en intégrant les produits du terrain dans le souci de promouvoir une alimentation saine et locale.
- Social : cohésion et mixité sociale, amélioration du cadre de vie, sécurité, vie associative active, activités sportives
  - Sociabilité :  
Le TA s'affiche comme un lieu d'échanges, de découvertes et d'apprentissages multiples ayant une philosophie axée sur le respect de l'autre, de sa différence, de son identité, de sa capacité à faire des choix en toute autonomie. Les jeunes usager-ère-s peuvent ainsi développer leurs compétences sociales, se développer à leur rythme et apprendre à trouver leur place dans un collectif qui privilégie l'esprit de coopération et la négociation en lieu et place de la compétitivité. En développant son individualité au sein d'un groupe et sa capacité à pouvoir interagir avec le monde qui l'entoure, l'enfant apprend à s'y positionner et à construire son identité.
  - Esprit citoyen :  
En tant que lieu de vie collective, le TA représente l'occasion pour les enfants d'apprendre à s'entraider, à collaborer, à respecter un certain nombre de règles sociales et de sécurité. La philosophie du TA considère l'enfant comme sujet et encourage sa participation dans tous les aspects liés aux choix de vie, d'aménagement et de fonctionnement du TA. L'utilisateur fait l'expérience de la

<sup>12</sup> Rapport-préavis N° 2012/3 « Politique communale en matière de développement durable – Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin », adopté le 25 septembre 2012.

citoyenneté en participant à la délibération et à l'élaboration des règles auxquelles tous les enfants du TA sont liés.

- **Intégration :**

Le TA offre des espaces de rencontres et de vie collective pour les enfants quelle que soit leur origine, leur orientation religieuse ou leur appartenance sociale. La mixité sociale est recherchée. En cultivant les différences et points communs entre les usagers-ères, entre les différentes cultures, l'équipe du TA tend à favoriser le dialogue, entre pairs, la compréhension et l'acceptation de chacun. Le jeu peut être aussi un bon moyen pour arriver à cette fin.

D'autre part, de par sa structure associative, le TA offre la possibilité aux familles et aux habitants du quartier de s'impliquer en participant au comité, aux fêtes ou aux différents événements organisés. Cela favorise le sentiment d'appartenance au quartier, l'intégration des familles, la mise en valeur des diversités culturelles et, par conséquent, renforce la cohésion sociale.

- **Sécurité :**

Ce projet répond à un besoin et à une préoccupation de la population locale de se réapproprier le Petit Parc, perçu au fil du temps comme peu sûr et utilisé de manière inappropriée par les usagers, entre autres, de l'abri social situé juste en dessous.

Lors de la fête de quartier du mois de mai 2016, qui a réuni des centaines de personnes au Petit Parc, cette demande a été formulée à plusieurs reprises auprès des représentants de la Ville présents : retrouver un espace convivial et permettre aux enfants de jouer librement entre eux.

## **5. Le projet de construction**

### **5.1 Concept architectural**

Le bâtiment qui accueillera l'ATAM est conçu selon des principes bioclimatiques, et sera construit avec des matériaux locaux peu transformés et économiques. La mise en œuvre sera organisée sous forme de chantier-formation.

Le bâtiment sera implanté dans le Petit Parc, face à la colline de Malley. L'idée est de revaloriser le caractère particulier de cette colline tout en créant une séquence d'espaces allant du plus public (placette de quartier) au plus privé (construction de cabane par le TA). Il est prévu que le bâtiment soit situé dans un espace intermédiaire entre l'espace très public et très privé et dont l'usage sera plus mixte en fonction des heures de la journée (ouverture-fermeture du TA) et des utilisateurs-trices. Suite aux rencontres organisées avec les habitants du quartier, l'envie de ne pas cloisonner complètement le Petit Parc est revenue à plusieurs reprises, c'est pourquoi le projet intègre plusieurs espaces intérieurs et extérieurs à usage mixte : quartier et TA.

Le bâtiment, prévu sur un seul niveau, sera accessible par une rampe depuis la placette de quartier (espace très public) ou une marche depuis le parc (espace à mixité d'usage). Il jouera le rôle de boîte à outils pour le TA. Ainsi, le programme est réparti dans des espaces organisés en enfilade, tous donnant sur un deck extérieur en bois. Ce deck, surélevé d'une marche jouera le rôle de seuil entre les espaces verts extérieurs et l'intérieur du bâtiment. Ce deck sera recouvert en partie par un avant-toit.

Le vestibule d'entrée donnera sur une salle d'animation, un bureau et les sanitaires. Cela permettra de donner accès uniquement aux sanitaires pour les personnes qui en auraient la clé ou uniquement à la salle d'animation tout en gardant le bureau fermé. Vient ensuite un atelier tempéré dont l'accès se fera par le deck et enfin le dernier espace qui sera couvert mais extérieur et accueillera le stock d'outils et une plonge extérieure ; cet espace pourrait aussi être utilisé pour des activités d'animation ou de quartier par temps de pluie.

Les ouvertures sont toutes situées au sud afin de profiter de la meilleure lumière et des gains solaires. Un avant-toit et des stores limiteront les surchauffes estivales. Les ouvrants

donnant sur le deck pourront être ouverts largement afin de permettre une relation fluide entre l'intérieur et l'extérieur.

#### *5.1.1 Concept constructif, structure*

La taille, le programme, l'affectation et l'implantation du futur bâtiment sont particulièrement adaptés à la conception d'un projet en petites bottes de paille autoportantes et ossature bois pour plusieurs raisons :

- la petite taille du bâtiment permet une conception et une réalisation logiques et maîtrisables ;
- le programme simple et rationnel participe à la bonne gestion des inconnues inhérentes à un projet pilote ;
- les préoccupations plus larges en matière de développement durable du maître de l'ouvrage renforcent le bon déroulement de la réalisation de ce projet, mais aussi de son suivi et de son entretien ;
- la mise en œuvre du bâtiment, prévue selon un mode participatif, doit être simple et adaptée aux capacités du plus grand nombre.

La botte de paille est particulièrement adaptée pour l'isolation et le bois pour la structure porteuse du bâtiment. Associée à la paille et au bois, nous prévoyons d'intégrer la terre crue, excavée du site même et mise en œuvre selon différentes techniques comme, entre autres, les enduits en terre ou les briques de terre crue. Les qualités de la construction en terre crue sont souvent oubliées et marginalisées, pourtant, excavée sur place, la terre réduit considérablement l'énergie grise de la construction du bâtiment tout en jouant un rôle fondamental de masse thermique et de régulation hygroscopique.

Les meubles sont souvent des vecteurs importants de pollutions intérieures (formaldéhydes, laques, etc.). Dans un projet cohérent, les aménagements intérieurs doivent répondre aux mêmes exigences écologiques que les matériaux de construction. Les meubles et aménagements intérieurs seront réalisés avec des matériaux à faible énergie grise, locaux et sains tels que le bois traité naturellement.

#### *5.1.2 Concept énergétique*

Le bâtiment vise un standard énergétique équivalent aux labels les plus exigeants existants en Suisse (Minergie). Une isolation haute performance associée à de la masse thermique permet de réduire considérablement la consommation d'énergie de chauffage tout en garantissant un confort thermique intérieur optimal.

Réduire la consommation d'énergie grise est un des objectifs principaux du projet. Les matériaux de construction, qu'ils soient porteurs, isolants ou de finition ont tous des caractéristiques à très faible impact sur l'environnement et sur les futurs utilisateurs-trices. La botte de paille choisie comme isolant provient directement de la culture céréalière locale. Le bois de nos forêts constitue l'ossature porteuse principale du bâtiment et la terre, excavée directement des fondations, servira de protection de la paille et de masse thermique régulant la température intérieure.

Un poêle à bois à chaleur directe servira d'appoint chauffage selon le climat et l'utilisation du bâtiment. Des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques seront installés afin de couvrir la consommation d'eau chaude annuelle et une partie de la consommation d'électricité.

Le choix des matériaux sains, de provenance locale (voire municipale), non-industriels et pas ou peu transformés (paille, terre et bois) est à la base du projet. Ce sont tous des matériaux à émission de CO<sub>2</sub> très faible voir nulle (si on considère la durée de vie du bâtiment).

### 5.1.3 Installations de ventilation

En considérant le récent bilan extrêmement positif du bâtiment eco46 construit selon les mêmes principes pour le SPADOM, il a été démontré qu'une réduction de la consommation d'électricité est possible en diminuant la ventilation à double flux exigée par le label Minergie-P (ventilation mécanique contrôlée) et cela seulement si un soin particulier est porté au choix des matériaux. Vu les choix de matériaux de construction et finition sains qui ont été faits, une ventilation à double flux n'est pas prévue dans le bâtiment.

### 5.1.4 Installations sanitaires

Le projet vise à être un exemple en matière de consommation d'eau potable et de traitement des eaux grises. Le projet souhaite même devenir une expérience pilote à Lausanne en matière de traitement des eaux grises. L'installation de toilettes à composteur supprime la gestion des eaux noires tout en démontrant une valorisation possible des matières produites plutôt que partir à l'égout.

Les eaux de pluies seront récupérées pour l'arrosage du potager et les eaux de cuisine et lave-mains seront traitées par une micro-station phyto-épuration pour être ensuite infiltrées dans le terrain. Sans exemple similaire à Lausanne et basée sur les bons résultats provenant d'installations similaires à Genève, ce système aura un caractère pilote au niveau régional.

### 5.1.5 Installations électriques

Une utilisation optimale de la lumière naturelle par une orientation sud ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

## 5.2 Calendrier prévisionnel

Le calendrier général est le suivant :

Etude d'avant-projet et projet	octobre 2015 – avril 2016
Devis général	mai – juin 2016
Dépose du dossier de mise à l'enquête	juillet 2016
Elaboration du préavis pour la demande du crédit d'ouvrage	octobre – novembre 2016
Appels d'offres et préparation de l'exécution	novembre 2016 – mai 2017
Début des travaux	juin 2017
Fin des travaux	fin 2017

## 5.3 Programme des locaux

Les surfaces suivantes ont été définies sur la base des expériences du maître de l'ouvrage et des gestionnaires (FASL), soit :

Espace d'animation intérieur avec cuisine domestique	40 m <sup>2</sup>
Sanitaires	10 m <sup>2</sup>
Bureau	20 m <sup>2</sup>
Atelier	20 m <sup>2</sup>
Espace de stockage et remise outils	20 m <sup>2</sup>



#### 5.4 Aménagements extérieurs

L'implantation du TA sur le site de la colline de Malley s'inscrit dans un projet paysager d'ensemble comprenant la colline, l'actuelle place de jeux, le terrain multisports, les surfaces enherbées et les surfaces boisées. Cette vision d'ensemble permet d'intégrer les contraintes liées aux surfaces de compensation forestière prévues sur ce site, en lien avec le défrichement causé par le projet des Axes forts (barreau Vigie-Gonin). Le projet a été développé en participation avec la population et les futurs utilisateurs du TA. Il a également été soumis à l'association Pro Natura qui l'a approuvé.

Les enjeux du projet d'aménagement extérieur sont :

- concilier accueil du public et valeur biologique du site ;
- préserver un espace libre ouvert au public en tout temps en y intégrant un espace dédié au TA ;
- assurer une accessibilité facilitée au site ;
- maintenir la fonction du terrain multisports en le relocalisant à proximité du site.

Ainsi, le projet prévoit :

- le réaménagement de la place de jeux publique à l'est du site et son extension sur la colline par l'installation d'un sentier didactique et d'un toboggan. Le financement de ces travaux est prévu par SPADOM ;
- le maintien d'un grand espace engazonné multifonctionnel, faisant face au futur bâtiment du TA. Cet espace restera ouvert au public en tout temps ;
- un espace dédié à l'usage du TA (construction de cabane en particulier). Cette surface sera peu aménagée et vouée à évoluer au gré des interventions des utilisateurs du futur TA. Elle sera vraisemblablement clôturée ;
- au sud-ouest, en lien avec le projet de compensation forestière, une zone naturelle avec biotope. Cette zone humide accueillera un bassin de récupération et de traitement des eaux grises du futur bâtiment ;
- des nouvelles plantations, notamment afin de créer des lisières étagées, écologiquement intéressantes.

##### 5.4.1 Terrain multisports, déplacement

Comme indiqué au chapitre précédent, l'un des enjeux du projet d'aménagement extérieur est la relocalisation du terrain multisports existant. Les habitants du quartier sont particulièrement attachés à ce terrain qui est fortement fréquenté.

Le projet propose de relocaliser le terrain multisports dans la Vallée de la Jeunesse, à proximité de la salle omnisports et de La Pagode. Un terrain de football synthétique viendra prendre place sur une surface actuellement bitumée. Ce terrain ne pourra néanmoins être construit qu'après les travaux de réfection de la salle omnisports, prévus jusqu'en 2019.

Dans l'intervalle, des installations de fitness urbain pourraient être mises en place afin d'assurer une offre pour les jeunes du quartier. Des buts de football amovibles seront également installés sur la surface engazonnée au droit de La Pagode. Des bancs ainsi qu'un point d'eau accompagneront ces aménagements.

Les premiers échanges avec les utilisateurs du terrain ont montré que ces propositions répondaient à leurs attentes. La finalisation du projet et le choix des engins se fera de manière participative avec les habitants.

### 5.5 *Mise à l'enquête*

Le dossier de demande de permis de construire a été transmis au Bureau des permis de construire le 14 juillet 2016 et l'enquête publique a eu lieu du 23 août au 22 septembre 2016.

Celle-ci a engendré une seule opposition, d'ordre technique, de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées, qui a été retirée.

## 6. Aspects financiers

### 6.1 *Etat financier*

Pour l'heure, le compte d'attente de CHF 150'000.-, ouvert en date du 5 février 2015, a été dépensé à hauteur de CHF 135'560.-. Ces engagements permettent d'affiner la pré-étude engagée par le Service d'architecture afin d'aménager le TA sur le site Prairie (aménagement du terrain et construction du bâtiment). Le solde actuel facturé est de CHF 55'043.-.

Une communication a été diffusée au Conseil communal le 26 mai 2015.

### 6.2 *Coût des travaux*

Le coût global des travaux se monte à CHF 1'250'000.-.

Le montant inscrit au plan des investissements est de CHF 1'100'000.-.

Le montant inscrit au plan des investissements a été calculé sur la base d'une estimation ne prenant pas en compte tous les travaux engendrés par le choix du site, à savoir la suppression du terrain multisports et la reconstruction d'un autre terrain à proximité de La Pagode. Le FDD est sollicité à hauteur de CHF 150'000.-.

Le devis est réparti de la manière suivante :

<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>15'500.-</b>
10	Etudes géotechniques	2'500.-	
13	Installations de chantier en commun	13'000.-	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>782'200.-</b>
21	Gros œuvre 1	312'500.-	
22	Gros œuvre 2	131'000.-	
23	Installations électriques	44'000.-	
24	Chauffage, ventilation	18'000.-	
25	Installations sanitaires	47'000.-	
27	Aménagements intérieurs 1	20'000.-	
28	Aménagements intérieurs 2	30'700.-	
29	Honoraires	179'000.-	
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>		<b>336'000.-</b>
42	Aménagement Terrain d'aventure	36'000.-	
42	Aménagement terrain multisports	300'000.-	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>		<b>78'000.-</b>
51	Autorisations, taxes	20'000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	4'000.-	
55	Démarche participative	54'000.-	

<b>6</b>	<b>Divers et imprévus</b>		<b>30'000.-</b>
60	Divers et imprévus (bâtiment)	30'000.-	
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>		<b>8'000.-</b>
98	Œuvres d'art	8'000.-	
<b>Total arrondi CHF</b>			<b>1'250'000.-</b>

Indice lémanique OFS de référence octobre 2015 : 102.4 (base octobre 2010 = 100).

### 6.3 Charges financières et d'exploitation

#### 6.3.1 Charges d'exploitation

Une dotation supplémentaire de postes à la FASL est nécessaire pour assurer la gestion opérationnelle du TA. L'exploitation du TA amènera une augmentation des charges annuelles, principalement liée à l'engagement du personnel d'animation et administratif ainsi que des frais liés à l'animation. Une ouverture à l'année est prévue, avec un horaire variable selon les saisons. Par ailleurs, une forte synergie avec le personnel des centres socioculturels de Malley–Montelly et de la Bourdonnette sera mise en place, notamment pour la réalisation de fêtes de saisons et d'autres manifestations à plus large échelle.

Pour information, le personnel d'un TA :

- met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'association et le comité, validés par la FASL ;
- coordonne, planifie et réalise les différents projets et activités du terrain ;
- est garant de l'ambiance, de la sécurité et du travail socioculturel et pédagogique avec les enfants ;
- développe les partenariats ;
- favorise les synergies entre les différents usagers et acteurs du terrain ;
- promeut et valorise le terrain auprès des associations et institutions extérieures et des différents publics ;
- développe une politique de communication auprès du public ;
- est responsable de la gestion financière et administrative du terrain ;
- est responsable de la bonne maintenance des locaux et des espaces utilisés.

Personnel d'animation, d'entretien et administratif :

3 animateurs à 83%, soit 250% équivalent plein-temps	CHF	259'900.-
Pôle administratif, 20%	CHF	17'300.-
Autre personnel : civilistes, entretien	<u>CHF</u>	<u>18'200.-</u>
Total	<u>CHF</u>	<u>295'400.-</u>

Frais d'animation :

Subvention d'animation	CHF	30'000.-
Subvention monitorat	<u>CHF</u>	<u>25'000.-</u>
Total	<u>CHF</u>	<u>55'000.-</u>

Les charges de l'immeuble et du terrain supportés par la FASL sont estimées à :

Sécurité	CHF	2'500.-
Assurances	CHF	500.-
Total	<u>CHF</u>	<u>3'000.-</u>

**Total global des charges annuelles dès 2018,  
en augmentation du budget FASL** CHF **353'400.-**

Au terme des travaux, l'immeuble sera rattaché à la division du patrimoine administratif du Service du logement et des gérances (SLG) qui, en tant que propriétaire, en assurera l'entretien. A cet effet, les charges y relatives figureront à son budget de fonctionnement.

L'augmentation des charges (frais de personnel et charges) pour 2017 est de CHF 270'200.-, en augmentation de la subvention de la FASL, au prorata de l'engagement progressif du personnel entre mars et juillet 2017.

### 6.3.2 Loyer

Le loyer, facturé en imputation interne par le SLG au Secrétariat général Enfance, jeunesse et quartiers, est fixé à CHF 220.-/m<sup>2</sup>/an pour les surfaces administratives et à CHF 110.-/m<sup>2</sup>/an pour les surfaces de dépôt représentant un loyer net annuel de CHF 22'000.-<sup>13</sup>, soit 90 m<sup>2</sup> à CHF 220.-/m<sup>2</sup>/an et 20 m<sup>2</sup> à CHF 110.-/m<sup>2</sup>/an. Les charges annuelles (eau, énergie et chauffage), évaluées à CHF 1'000.- feront l'objet d'un décompte annuel.

Il y a lieu de prévoir des frais d'entretien du bâtiment (contrat, entretien courant, etc.) qui sont estimés à CHF 5'000.- par année.

## 7. Conséquences financières du préavis

### 7.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le plan des investissements de la Municipalité prévoit un investissement global pour ce TA de CHF 1.1 million. Le projet figure au plan financier de la législature suivante, un montant est ainsi annoncé dès 2017.

Les montants nécessaires au fonctionnement ont été estimés similaires à ceux d'un premier Terrain d'aventure. Le projet va engendrer des coûts pérennes (personnel, frais d'exploitation).

Ce préavis prévoit aussi une participation du FDD de CHF 150'000.- conformément au chapitre 4.6.1 et aux conclusions.

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	300	350	600	1'250
Recettes d'investissements	0	0	-150	-150
<b>Total net</b>	<b>300</b>	<b>350</b>	<b>450</b>	<b>1'100</b>

### 7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Les charges d'intérêts et d'amortissement tiennent compte de la participation du FDD pour le crédit de construction concerné par ce préavis. Ils figureront sous les rubriques 4900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » et 4900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture – SLG.

<sup>13</sup> Le loyer annuel de CHF 22'000.- a été calculé avec la distinction des surfaces extérieures. Le loyer, tout comme le devis des travaux, ont été calculés sur la base du projet. Par conséquent, le loyer sera réajusté à la réception des plans de révision, soit quand l'attribution définitive des locaux (avec leurs surfaces en m<sup>2</sup>) aura été figée.

Charges d'intérêts : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 16'600.- par année, à compter de 2017.

En fonction de la durée d'amortissement retenue de dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 110'000.-. Les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

Dès 2018, le loyer et les charges locatives figureront sous la rubrique 5010.390 « Imputations internes » pour un montant de CHF 23'000.- au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers – SGEJQ. Les charges énergétiques et d'entretien du bâtiment pour un montant de CHF 6'000.- seront assurées par le SLG et inscrites à son budget de fonctionnement sous rubriques 4900.312 « Eau, énergie et chauffage » et 4900.314 « Entretien des biens immobiliers ».

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation (5010.365 : augmentation subvention FASL)	270.2	353.4	353.4	353.4	353.4	1683.8
Charges d'exploitation du SLG (4900.312 et 314)	0.0	6.0	6.0	6.0	6.0	24.0
Charges de loyer	0.0	23.0	23.0	23.0	23.0	92.0
Charges d'intérêts	16.6	16.6	16.6	16.6	16.6	83.0
Charges d'amortissement	110.0	110.0	110.0	110.0	110.0	550.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>396.8</b>	<b>509.0</b>	<b>509.0</b>	<b>509.0</b>	<b>509.0</b>	<b>2432.8</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-92.0
<b>Total net</b>	<b>396.8</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>2340.8</b>

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2017/01 de la Municipalité, du 12 janvier 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'250'000.- pour la construction du Terrain d'aventure de Malley ;

2. d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 150'000.- sur le Fonds du développement durable au sens des critères d'attribution définis par son règlement d'application du 25 septembre 2012 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 après déduction du prélèvement du crédit sous chiffre 2 à raison de CHF 110'000.- par la rubrique 4900.331 du Service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses du compte d'attente (5010.582.501), par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;
6. d'accorder un crédit spécial de CHF 270'200.- pour 2017 pour le personnel de la FASL sous la rubrique 5010.365 du Secrétariat général EJJ – subventions à des institutions.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Magali Crausaz Mottier (EàG), Cédric Fracheboud (PLC), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Claude Nicole Grin (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Anna Zangger (Les Verts).

Municipalité : M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers.

#### **Rapport photocopié de M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur**

**15 février 2017 de 18h00 à 20h05**

**Bâtiment administratif de Chauderon 9, salle du 5<sup>ème</sup> étage**

#### **Membres du Conseil communal**

Rapporteur :	Vincent Brayer	Socialiste
Membres :	Carine Carvalho Arruda	Socialiste
	Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
	Namasivayam Thambipillai	Socialiste
	Florence Bettschart-Narbel	Libéral-Radical
	Anna Zangger	Les Verts
	Claude Nicole Grin	Les Verts
	Magali Crausaz Mottier	Ensemble à Gauche
	Jean-Marie Fürbringer	Le Centre
	Jean-Daniel Henchoz	Libéral-Radical
	Fracheboud	Libéral-Conservateur

**Ville de Lausanne**

David Payot	Conseiller municipal, DEJQ
Estelle Papaux	Secrétaire générale, EJQ
Virginie Huguet	Cheffe de projet, SG EJQ
Carmelo Zanghi	Service d'architecture
Julien Remy	SPADOM
Elsa Cauderay	CARPE
Marco Sonderegger	CARPE
Daniel Kohlbrenner	FASL
Amelia Gonzalez	SG EJQ, notes de séance

Après les salutations d'usage, la parole est cédée à Monsieur le Municipal afin de présenter son équipe et résumer le préavis soumis au conseil. Il précise qu'il est possible de visiter le site retenu à Malley ultérieurement.

Après, une présentation des plans relatifs au projet et quelques précisions sur les aspects globaux, la discussion générale est ouverte.

***Discussion générale***

Les architectes présentent le concept architectural. Entièrement élaboré en respect avec l'environnement. Ils précisent que les matériaux choisis sont locaux, que les eaux grises seront traitées par un système de phytoépuration, que l'installation de toilettes à composteur supprimera la nécessité de gérer les eaux noires, que l'eau de pluie sera récupérée afin d'arroser des éventuelles plantations, que des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques permettront de limiter drastiquement la consommation énergétique.

Enfin, ils précisent également qu'il s'agit d'une démarche participative en collaboration avec les habitants du quartier. M. Remy ajoute que cette démarche est aussi entreprise pour les aménagements extérieurs et que l'actuel terrain multisports sera déplacé en contrebas du site.

Toujours à propos de la démarche participative, Mme Papaux ajoute qu'elle a été entreprise non seulement avec l'association du quartier mais également avec les quartiers de Montelly, Malley et La Bourdonette. Elle souligne l'importance de mener ces réflexions avec ces trois quartiers et plus particulièrement avec des jeunes pour le remplacement du terrain multisports. En outre, Une association (l'ATAM : association du terrain d'aventure de Malley) a été créée en parallèle de cette démarche, elle compte déjà une cinquantaine de membres.

Un commissaire demande des précisions sur l'implication du quartier des pyramides dans le projet.

Une commissaire est sceptique sur l'emplacement retenu pour ce projet car elle relève la présence de nombreux espaces verts et de places de jeux à proximité. Elle demande si des sites au nord de la ville ont été étudiés ?

Une commissaire relève la qualité du projet et annonce son soutien au préavis. Elle souligne que Le terrain d'aventure (TA) de Pierrefleur est très apprécié des familles n'ayant pas forcément les moyens de partir en vacances. Ce cadre permet aux enfants de faire des activités qu'ils ne font pas avec leurs parents. L'encadrement y est très professionnel et le mode d'inscription libre est intéressant.

Un commissaire regrette que la société de développement du Sud-Ouest de la Ville (très concernée par ce projet) n'ait pas été contactée lors de la démarche participative. Il regrette que la commission n'ait pas visité le site retenu et souligne que l'horaire de la commission aurait pu être avancé. Il ajoute s'être rendu sur le site et y avoir découvert un endroit magnifique qui mérite d'être mis en valeur. Il conclut en exprimant son soutien au préavis.

Une commissaire relève la qualité du projet et la beauté du site retenu. Elle ajoute que les terrains d'aventures sont un lieu d'échange idéal pour les enfants et que les activités y sont variées. En outre, elle relève que l'emplacement retenu est idéalement placé par rapport au développement futur du quartier de Malley. Elle s'interroge, néanmoins, sur l'organisation générale de la FASL, notamment en ce qui concerne les rapports avec les autres centres, le budget, et les heures d'ouverture. Une autre commissaire se pose les mêmes questions et relève, elle aussi, la grande qualité du projet.

Monsieur le Municipal Payot répond comme suit aux différentes questions :

L'engouement pour le terrain d'aventure de Pierrefleur est un encouragement pour ce projet. Ce nouveau site correspond aux attentes et exigences de la population. La surface est arborée et en rapport avec la nature, il est accessible en transports publics et le terrain est aménageable. Ces éléments ont constitué de forts atouts dans le choix de cette région. Concernant un site au nord de la ville, il souligne que plusieurs centres socioculturels existent (Boveresses, Grand-Vennes et Chailly), les liaisons en transports publics y sont plus difficiles et le choix des terrains plus restreint (nécessité d'un terrain pour accueillir le bâtiment à proximité d'un lieu arboré). De plus, les activités proposées dans les TA sont bien différentes de celles proposées à l'espace des inventions ou même à la Vallée de la Jeunesse.

M. Kohlbrenner précise que près de 50 enfants chaque jour se voient refuser l'entrée au TA de Pierrefleur ! Il y a donc une forte demande pour ce genre de prestations. Pour le choix du site, il faut savoir que 20 lieux ont été visités, 5 potentiellement retenus avant de s'arrêter sur Malley. Cela permet de desservir une zone de la ville où l'offre n'existe pas. En ce qui concerne l'organisation, 2,5 postes d'animation et 0.20 EPT pour le secrétariat seront à pourvoir. L'association a pour but de définir, avec l'équipe d'animation, l'organisation du TA. Les activités y sont particulières et différentes de celles proposées en centres socioculturels. La collaboration sera définie à part mais des synergies seront mises à profit entre les associations et les animateurs (tournus des animateurs dans les centres). En outre, l'offre actuelle proposée par Pierrefleur se déroule de mai à octobre, ce qui est fort regrettable, car les enfants aiment jouer peu importe les saisons. Ce TA vise une ouverture annuelle et pendant toutes les vacances scolaires.

Les questions relatives au financement et au calcul du salaire des employés soulevés par des commissaires seront traitées lors de l'étude en détail du préavis.

### ***Etude du rapport-préavis***

#### **2. Le site**

Une commissaire ne comprend pas bien les questions relatives au biotope.

M. Remy relève que le préavis comprend 2 aspects : les eaux grises traitées par phytoépuration et un petit étang. Le biotope existant à proximité de l'école ne fait pas partie du projet mais sera traité dans le cadre du reboisement de la zone de compensation du projet Vigie-Gonin.

##### **2.1.1 L'accessibilité**

Une commissaire demande si les enfants d'autres quartiers pourront venir au TA. Une autre commissaire demande si le TA est réservé aux lausannois.

Mme Papaux précise qu'il n'y a pas de limitation par quartier et qu'en principe la priorité va aux Lausannois, sinon il y a un surcoût de 20%.



Un commissaire relève qu'il est difficile de limiter l'accès du TA aux Lausannois et demande si une carte d'identité sera demandée à l'arrivée.

M. le Municipal répond que les activités encadrées pourraient être contrôlées, mais qu'au vu des montants en jeu, le contrôle se limitera à une simple question plutôt qu'à un contrôle d'identité.

Une commissaire demande si en acquérant sa carte on devient membre de l'association. Elle demande aussi si des activités seront organisées pour des enfants en situation de handicap.

Mme Papaux précise que l'on devient membre de l'association à l'acquisition de la carte. Elle confirme que la possibilité sera donnée à des enfants en situation de handicap de participer. Néanmoins, les surcoûts que pourrait engendrer la nécessité d'un éducateur spécialisé ne seront pas pris en charge par le TA.

Un commissaire demande si une participation des communes avoisinantes serait intéressante et laisserait la possibilité aux enfants d'autres communes de fréquenter le TA.

M. le Municipal signale que les communes avoisinantes ont également des structures socioculturelles à proximité, dont les Lausannois ne sont pas exclus – en particulier, le centre de loisirs Carrefour Sud à Prilly. En cas d'approche financière de ces communes, il n'est pas improbable qu'elles sollicitent également Lausanne pour leurs structures.

#### **4.2 Qu'est-ce qu'un terrain d'aventure ?**

Une commissaire demande quels animaux seront présents.

M. Kohlbrenner fait part d'expériences dans d'autres centres ou TA. Il relève la difficulté d'avoir des animaux à l'année, ils seront donc plutôt présents lors des vacances scolaires ou ponctuellement. Il s'agit de petits animaux tels que lapins, cochons d'inde, chèvres.

#### **4.3 Un Terrain nature à Malley ?**

Une commissaire demande des éclaircissements sur le système de phytoépuration puisqu'il s'agit projet pilote selon le préavis. Elle s'interroge aussi sur les problèmes sanitaires liés aux toilettes sèches.

Mme Cauderay indique que le projet n'est pas si pilote puisque certaines villes utilisent ce système de traitement, notamment à Genève. Il s'agit d'une filtration de l'eau à travers du gravier et des plantes qui permettront à l'eau d'être traitée. Plus l'eau est sale plus la dimension est grande. L'eau étant grise ici, il n'y a donc pas besoin de grande installation. Après discussion avec le Canton et Lausanne, une analyse de la qualité de l'eau sera faite. Une charte sera faite pour l'utilisation de peintures et solvants. Plus d'informations sur ce système d'épuration figurent en annexe du PV.

Mme Papaux rajoute que le choix a été fait de ne pas se raccorder mais qu'une sortie reste faisable si la phytoépuration devait ne pas marcher.

Un commissaire questionne l'utilisation du compost des toilettes sèches.

Mme Cauderay précise que la quantité de compost est assez petite. L'entretien peut être fait en collaboration avec l'établissement horticole voisin ou un paysagiste de la région. Le composteur est situé en dessous du bâtiment. Plus d'informations sur ce type d'installation figurent en annexe du PV.

#### **4.4 Un lieu de démocratie de proximité**

Une commissaire relève que le vocabulaire de ce paragraphe est quelque peu parlementaire.

M. le Municipal évoque qu'il s'agit des règles d'usage à respecter au sein du TA.

Une commissaire s'interroge sur les règles qui seront appliquées pour les écrans, tablettes au sein du TA.

M. le Municipal répond que ces règles ne sont pas fixées au stade du présent préavis. Cette règle sera définie entre l'équipe d'animateurs et l'association. Pour comparaison, les écoles ont aussi des règles à ce sujet qui varient d'un établissement à l'autre. En principe, les écrans ont peu d'intérêt dans un TA, qui offre d'autres distractions aux enfants.

Un commissaire souhaite connaître la composition du comité de l'association ATAM.

M. Kohlbrenner indique qu'il est composé de 4 femmes pour le moment et que 2 personnes supplémentaires rejoindront le comité prochainement. Les personnes intéressées peuvent bien entendu rejoindre le comité. 30 personnes supplémentaires sont intéressées à rejoindre l'association.

Une commissaire demande si des personnes de la Municipalité ou de la FASL font partie du comité de l'ATAM.

M. le Municipal précise que l'association est autonome, mais que si des décisions ont des conséquences sur le cadre fixé par la Ville, celle-ci pourrait intervenir.

Cette même commissaire trouve dangereux que personne de la Municipalité ou de la FASL ne soit présent dans ce comité étant donné que le financement provient de la Ville.

M. le Municipal précise que les autres structures d'animation socioculturelle fonctionnent de la même façon.

M. Kohlbrenner ajoute que la Ville a une convention avec la FASL et la FASL en a une avec les associations des centres.

Une commissaire demande qui de la direction ou de la fondation intervient, et si les autres centres suivent la même organisation.

Mme Papaux indique que la Permanence Jeune Borde est exploitée par la Ville et pas par l'association. Hormis ce cas, la Ville est propriétaire des lieux d'animation et confie l'exploitation à la FASL qui soutient quant à elle l'association. Comme pour la création des autres centres, la Ville et la FASL suivront le comité pendant 1 an pour les accompagner.

#### **4.4.1 L'association du Terrain d'aventure de Malley**

M. le Municipal indique que la ville n'a pas pensé à inviter la Société de développement du Sud-Ouest et ajoute que l'association ATAM ainsi que la démarche participative restent toutefois ouverte.

#### **4.4.3 Bénévoles et professionnels**

Un commissaire demande des éclaircissements sur ce paragraphe.

M. le Municipal relève la dualité entre l'association et les habitants du quartier ; et précise que le suivi des activités est fait par des animateurs et le secrétariat.

Une commissaire demande si la démarche participative est présente au budget.

M. le Municipal indique que Secrétariat général l'a amorcée en collaboration avec la FASL. Mme Papaux ajoute que c'est une construction accompagnée, réalisée en 3 mois et encadrée par les architectes.

Un commissaire demande si l'encadrement est fourni par les architectes, et si ce montant est en sus des honoraires.

Mme Cauderay précise qu'ils appartiennent à bureau d'architectes qui a la particularité de pouvoir accompagner des chantiers participatifs.

M. Zanghi ajoute que les honoraires d'architectes ne sont pas inclus dans la démarche participative, ils sont uniquement pour la construction du bâtiment.

Les détails relatifs au mandat d'accompagnement sont fournis en annexe à ce rapport.

### **5.1.3 Installations de ventilation**

Une commissaire s'interroge sur la ventilation à double flux. Elle relève que fréquemment, une maison construite selon les exigences Minergie ne respire plus car trop isolée. Puis finalement, elle demande si la construction envisagée dans ce projet risque de souffrir du même problème.

M. Sonderegger précise que dans ce projet, la construction en terre crue évite une étanchéité excessive et représente un régulateur naturel qui empêche que l'humidité s'accumule à l'intérieur.

La même commissaire s'interroge sur la ventilation des toilettes sèches ?

M. Sonderegger explique qu'il y a un système de dépression et donc pas de reflux d'odeurs.

### **5.1.5 Installations électriques**

Le rapporteur signale que ce paragraphe est incomplet car il manque un verbe.

Après vérification, la formulation la plus correcte serait :

**Le bâtiment est conçu et implanté de manière à avoir une façade vitrée orientée au sud. Cette configuration permet d'avoir un bon éclairage naturel à l'intérieur des locaux.**

## **5.2 Calendrier prévisionnel**

Mme Papaux apporte un complément sur le calendrier. La démarche participative avec les habitants du quartier, accompagnés par l'équipe d'architectes, débutera lors des vacances de Pâques.

Une commissaire demande si les scouts ont été contactés.

Mme Papaux indique qu'ils n'ont pas pensé à les contacter, mais qu'il se peut qu'ils soient présents lors de la construction accompagnée.

M. Remy précise que l'enveloppe de CHF 54'000 attribuée aux architectes est en partie dédiée à l'accompagnement quotidien des habitants lors de la construction (bottes de paille etc.). Par ailleurs, une partie a permis la réflexion avec les habitants sur la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs depuis 2 ans maintenant (cf. annexe pour un détail de ce montant).

Un commissaire demande des précisions sur la situation vis-à-vis du calendrier.

M. le Municipal précise que le projet n'est pas encore en retard, et que dès l'adoption du préavis et la fin du délai référendaire, les travaux pourront commencer.

Est joint en annexe, un document détaillant le mandat d'accompagnement.

## **6.2 Coûts des travaux**

Une commissaire demande le surcoût pour ce type de construction écologique par rapport à une construction normale ?

M. Zanghi indique que les toilettes sèches, et le système de phytoépuration augmentent les coûts de construction. Mme Papaux précise que le projet est à environ CHF 8'000.-/m<sup>2</sup> pour un bâtiment d'environ 100m<sup>2</sup> donc CHF 860'000.- pour le bâtiment, en incluant les frais préparatoires.

Un commissaire relève qu'un salaire annuel de CHF 86'600 CHF par animateur paraît un peu excessif.

M. le Municipal précise que l'échelon salarial ressort d'une convention collective de travail. Il comprend les charges sociales, les demandes de formation etc. Pour comparaison à Pierrefleur, la dotation est de 1.5 EPT pour une ouverture saisonnière. La dotation pour une ouverture annuelle est bien entendu plus élevée.

Un commissaire s'étonne et redemande le surcoût par rapport à une construction normale alors qu'on parle de bénévolat.

M. le Municipal indique que cette démarche nécessite un encadrement, ce qui n'est pas meilleur marché, mais l'objectif premier est l'implication des habitants et le rapport à la nature. Mme Papaux ajoute que la construction participative explique ce montant, mais aussi que ce montant tient compte de toute la démarche de réflexion et de définition du projet avec les habitants depuis 2 ans.

Une commissaire souligne qu'il ne faut pas confondre horaires de travail et horaires d'ouverture.

Une commissaire souhaite des précisions sur le budget concernant l'aménagement du terrain multisports et les œuvres d'art.

M. le Municipal indique que la Ville a des directives en matière de dotation d'œuvres d'art dans toutes les constructions, qui ont été appliquées en l'occurrence. Mme Papaux ajoute que l'aménagement du terrain multisports ne peut pas se faire tout de suite car la salle de gymnastique qui jouxte la nouvelle implantation du terrain doit être rénovée et pour ce faire, cet emplacement sera occupé pour les besoins des travaux.

## **7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Un commissaire demande le montant actuel de la subvention versée à la FASL.

M. le Municipal indique qu'il existe deux types de subventions : Une première liée principalement aux charges du personnel qui est d'un peu moins de 9 millions CHF ; la seconde consiste en la mise à disposition des lieux d'animation socioculturelle, montant qui est de l'ordre de 2 millions CHF.

Il est à relever que des erreurs se sont glissées dans le 4<sup>e</sup> paragraphe ainsi que dans le tableau du point 7.2 :

Dès 2018, le loyer et les charges locatives figureront sous la rubrique 5010.390 « Imputations internes » pour un montant de CHF ~~23'000.-~~ **22'000.-** au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers – SGEJQ. Les charges énergétiques et d'entretien du bâtiment pour un montant de CHF 6'000.- seront assurées par le SLG et inscrites à son budget de fonctionnement sous rubriques 4900.312 « Eau, énergie et chauffage » et 4900.314 « Entretien des biens immobiliers ».

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation (5010.365 : augmentation subvention FASL)	270.2	353.4	353.4	353.4	353.4	1683.8
Charges d'exploitation du SLG (4900.312 et 314)	0.0	6.0	6.0	6.0	6.0	24.0
Charges de loyer	0.0	22.0	22.0	22.0	22.0	88.0
Charges d'intérêts	16.6	16.6	16.6	16.6	16.6	83.0
Charges d'amortissement	110.0	110.0	110.0	110.0	110.0	550.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>396.8</b>	<b>508.0</b>	<b>508.0</b>	<b>508.0</b>	<b>508.0</b>	<b>2428.8</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	-22.0	-22.0	-22.0	-22.0	-88.0
<b>Total net</b>	<b>396.8</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>486.0</b>	<b>2340.8</b>

## 8. Conclusions

Le rapporteur passe en revue tous les points cités en conclusion et qui sont soumis au vote en bloc.

### La commission passe au vote :

- **Conclusions 1 à 6 : acceptés à l'unanimité. (11 oui / 0 non / 0 abstention)**

La séance est levée à 20:05.

Le rapporteur remercie Mme Amelia Gonzalez pour les notes de séance.

Annexes : ment.

**CArPE**  
**collectif d'architecture participative et écologique**E.Cauderay, J.Hosta & M.Sonderegger  
rue du nord 11, 1005 Lausanne  
[info@collectifcarpe.ch](mailto:info@collectifcarpe.ch)Elsa Cauderay  
tél : +41(0)76 366 32 20**TAII : Participation – mandat accompagnement***Processus participatif accompagnant la conception et la réalisation du projet de terrain d'aventure II sur la colline de Malley à Lausanne.*

<i>Devis participation-accompagnement 2015-2018</i>		TOTAL
<b>1.0</b>	<b>Phase conception (déjà réalisé 2015-2016 sur compte d'attente)</b>	
<b>1.1</b>	<b>Avant-projet et projet</b>	
1.1.1	Eté 2015 : 4 Animations avec atelier de maquette de sensibilisation dans les centres de quartier de Malley et Bourdonnette (yc matériel)	
1.1.2	Eté 2015 : Conception et réalisation d'une exposition de quartier de sensibilisation, Malley et Bourdonnette, été 2015 (yc montage et matériel d'expo)	
1.1.3	Printemps 2015 - automne 2016 : démarche participative de conception, préparation et réalisation de 6 séances publiques en soirée avec atelier de conception participative (CUT)	
1.1.4	Pose du cadre et organisation de la phase réalisation participative, participation aux séances avec l'association du TA (ATAM), élaboration de stratégie participative avec l'entreprise de charpente et l'ingénieur civil, etc...	
Total (TTC) pour l'élément		27 000,00
<b>2.0</b>	<b>Phase réalisation (à réaliser 2017-2018)</b>	
<b>2.1</b>	<b>Projet, construction et mise en service</b>	
2.1.1	2017 : Gestion réalisation participative en collaboration avec la FASL et l'ATAM (séances, organisation des semaines de chantier participatif jeune et famille).	
2.1.2	2017 : participation aux séances publiques en soirée pour organisation du chantier participatif (CUT)	
2.1.3	2017 : élaboration d'atelier de sensibilisation aux techniques de construction écologiques pour les enfants en collaboration avec la FASL qui auront lieu en marge du chantier sur le site.	
2.1.4	Eté 2017 : visite de chantier, participation aux journées portes-ouvertes, etc	
2.1.5	2017-2018 : contenu expo, flyer, ou autres communications de sensibilisation pour le quartier et utilisateur-trice-s du TA pendant et après le chantier	
2.1.6	2018 : Participation à l'élaboration de la charte d'utilisation du bâtiment, et/ou guide d'utilisation spécifique des installations peu conventionnelles (assainissement durable)	
Total (TTC) pour l'élément		27 000,00
<b>TOTAL (TTC)</b>		<b>54 000,00</b>

16/02/2017

**CArPE**  
**collectif d'architecture participative et écologique**  
E.Cauderay, J.Hosta & M.Sonderegger  
rue du nord 11, 1005 Lausanne  
carpe.architecture@gmail.com

Elsa Cauderay  
tél : +41(0)76 366 32 20

---

**TAII Projet eaux & assainissement -**

---

*Projet de gestion de l'eau dans le cadre de la construction d'un terrain d'aventure II sur la colline de Malley à Lausanne.*

**0.0 Principe général**

**0.1 Principe écologique d'assainissement « durable »**

L'assainissement durable est un assainissement réalisé à partir de solutions respectueuses de l'environnement et des humains et dont les performances reconnues et validées ne s'altèrent pas dans la durée. Il concerne l'entier du cycle de l'eau à l'intérieur d'un bâtiment, du robinet à son évacuation. Il existe plusieurs manières d'agir sur la qualité environnementale de ce cycle.

**0.2 Un assainissement durable pour le TAI**

Dans le cadre du TAI nous proposons d'agir sur 3 étapes du cycle de l'eau :

1. Supprimer le rejet des eaux usées par l'installation de toilettes sèches.
2. Le traitement écologique des eaux grises par l'installation d'une phyto-épuration
3. Limiter la consommation d'eau potable (jeux et d'arrosage) avec le stockage des eaux de pluie

**0.3 Sensibilisation et didactique**

Le TAI de par sa vocation et son programme a un fort potentiel de sensibilisation. Les enfants ainsi que tout les futurs utilisateurs et utilisatrices du terrain d'aventure pourront expérimenter et voir comment économiser de l'eau potable a travers des installations écologiques et respectueuses de l'environnement. Ils et elles pourront aussi apprendre à valoriser certains déchets.

Le fait d'expérimenter au quotidien diverses solutions écologiques (eau, toilette, matériaux, jeux, nourriture, etc..) permet de comprendre les enjeux environnementaux actuels chacun et chacune à son niveau et selon ses possibilités.

**CArPE**  
collectif d'architecture participative et écologique

*TAll Projet eaux & assainissement -*

**1.0 Eaux usées**

**1.1 Toilettes sèches**

**1.1.1 Principe :**

L'installation de toilettes sèches à composteur permet de supprimer la gestion des eaux résiduaires (eaux usées saturées en matières fécales et urines). Les matières fécales sont compostées dans un composteur situé directement sous les toilettes. Il est en général vidé tous les 6 à 12 mois dans un autre site de compostage qui pourra par la suite servir de fertilisant. Les toilettes sèches sont un bon moyen de valorisation des déchets (humus, fertilisant).

**1.1.2 Didactique :**

Elles ont une valeur didactique importante et peuvent être la base de réflexions et animations à mener avec les enfants autour de la valeur de l'eau potable et de sa pénurie à l'échelle planétaire.

**1.1.3 Utilisation :**

Peu de différence par rapport à des toilettes conventionnelles. La chasse d'eau est remplacée par une poignée de copeau de bois.

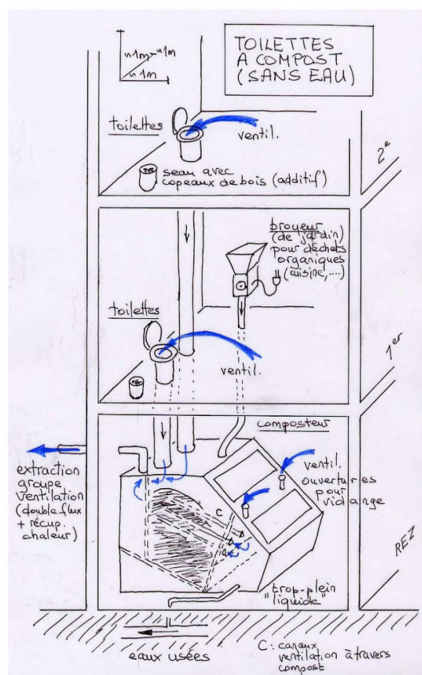
**1.1.4 Conception et coûts :**

Il faut prévoir un espace sous les toilettes pour y mettre le composteur qui doit être accessible tous les 6 à 12 mois pour la vidange.

Coût estimé pour 2 toilettes donc une handicapé environ 25'000 CHF.  
Plusieurs entreprises romandes offrent des systèmes prêts-à-emploi.

**1.1.5 Exemple :**

Des toilettes à composteur ont récemment été installées dans les bureaux du SPADOM à l'avenue du Chablais/ECO46 (ci-dessous : schéma de la maison Guisan à la Tour-de-Peiz et toilettes d'ECO46 à Lausanne, version toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.)





**CArPE**  
collectif d'architecture participative et écologique

TAll Projet eaux & assainissement -

## 2.0 Eaux grises

### 2.1 Phytoépuration

#### 2.1.1 Principes :

Lorsque qu'on choisi d'installer des toilettes sèches ou « à composteur » les eaux usées deviennent des eaux grises (sans matières fécales et urines). Elles peuvent être traitées par un système écologique de phytoépuration installé directement sur le site : en général un bassin avec des filtres en gravier et planté (voir schéma ci-dessous).

#### 2.1.2 Didactique :

La sensibilisation autour de la gestion de l'eau est visible dans une installation de phytoépuration sur le site.

#### 2.1.3 Utilisation :

Les eaux des éviers et de la douche sont déviées vers le site extérieur réservé à la phytoépuration. Comme pour un système conventionnel une utilisation responsable des savons et liquides vaisselle est encouragée.

#### 2.1.4 Conception et coûts :

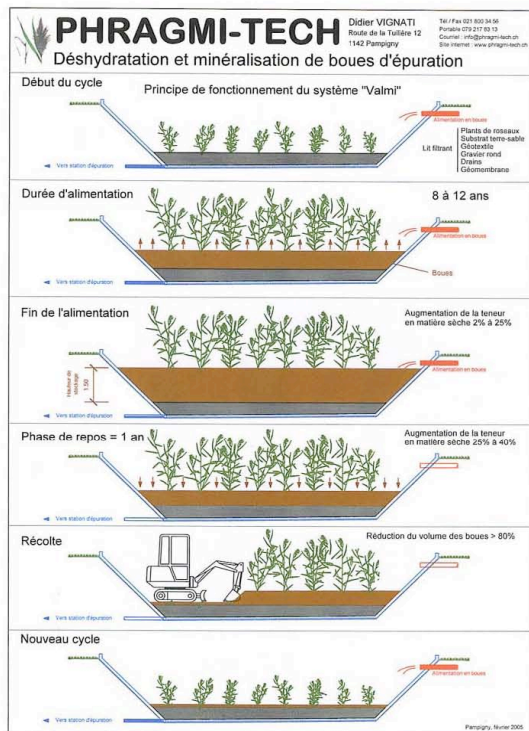
Un bassin étanche d'une profondeur de environ 1m est rempli de 20 cm de gravier et planté. Les eaux passent dans le bassin pour être filtrée avant d'être rejetée ou infiltrée. L'ordre de grandeur du bassin (à calculer) serait autour de 1.5m x7m (chiffres basés sur une installation existante à Morrens).

Coût estimé environ 5'000 CHF.

Une entreprise romande a déjà dimensionné plusieurs système VALMI à Genève et dans le canton de Vaud.

#### 2.1.5 Exemple :

Plusieurs exemples existent en Suisse Romande, notamment chez un particulier à Morrens ou en zone urbaine à Genève pour le traitement des eaux grises d'immeuble de logement ou de bâtiment collectifs (coop. Equilibre, Jardins familiaux). Ci-dessous un schéma de principe d'un système installé pour des collectivités publiques dans le canton de Vaud.



**CArPE**  
collectif d'architecture participative et écologique

---

*TAII Projet eaux & assainissement -*

---

**3.0 Eau extérieur (jeux et arrosage)**

**3.1 Récupération des eaux de pluies**

**3.1.1 Principe :**

La récupération des eaux de pluies est très simple et permet une grande économie d'eau potable du réseau, surtout dans le cadre d'un TA avec jeux d'eau en été. L'eau stockée ne remplace pas l'eau de boisson provenant du réseau.

**3.1.2 Didactique :**

L'eau stockée dans une citerne enterrée pourrait être pompée par les enfants à l'aide d'une pompe manuelle. L'effort pour obtenir de l'eau est un bon moyen de sensibiliser sur la valeur de l'eau. Le fait que la citerne ait une contenance fixe montre que lorsqu'on la gaspille, il peut y avoir pénurie...Elle pourrait être utilisée pour l'arrosage d'un éventuel jardin potager entretenu par les enfants.

**3.1.3 Utilisation :**

Des robinets raccordés au réseau d'eau potable seront installés à la cuisine et aux toilettes. Les robinets d'eau de pluie seraient installés uniquement à l'extérieur avec indication clair de la provenance. Un système de gestion de l'eau pourrait être nécessaire afin d'assurer une certaine quantité d'eau pour l'arrosage du soir malgré les jeux d'eau la journée.

**Conception et coûts :**

Une citerne de 7,5 m<sup>3</sup> (similaire à celle du TAI, 6m<sup>3</sup>) sera enterrée aux abords de bâtiment. Une pompe manuelle pour les enfants et une électrique pour l'arrosage seront installées.  
Coûts estimé à 10'000 CHF

**3.1.4 Exemple :**

La récupération des eaux de pluie est devenue courante et plusieurs entreprises romandes offrent des systèmes prêts-à-l'emploi. (ci-dessous : l'enterrement d'une citerne de stockage des eaux de pluie)



Discussion

**M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier (Soc.)** : – Amener la nature en ville : tel pourrait être le titre de ce très beau projet qui a séduit l'ensemble des membres de la commission. C'est un très beau projet, tant au niveau architectural que du site choisi.

Les terrains d'aventure sont des lieux accessibles à chaque enfant, de 4 à 13 ans. Les enfants peuvent venir passer un moment, voire une journée en plein air pour construire une cabane, bricoler ou cuisiner au feu de bois, sous l'égide de professionnels compétents et bien formés. C'est un lieu d'échange, qui facilite les rencontres entre enfants d'horizons et de niveaux socioculturels très différents. Ce sont de véritables journées de vacances pour des bambins dont les familles n'ont pas forcément les moyens de partir durant les périodes scolaires. C'est un lieu d'échanges en ville, pour passer des moments dans la nature avec ses copains.

Tous les éléments semblent réunis, tant dans la démarche participative que dans la création d'une association de quartier, pour faire de ce projet une réussite. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste vous propose d'accepter ce projet sans réserve.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Le groupe PLR ne sera pas aussi laudatif sur ce rapport-préavis. Il en a longuement discuté, et plusieurs points ont été évoqués.

La première question qui se pose, c'est l'emplacement choisi. En effet, même s'il y a l'espace à disposition et que ce quartier a besoin d'un lieu pour les enfants, nous nous posons des questions par rapport à la proximité avec la Vallée de la Jeunesse. Même si certains membres de mon groupe disent que ce n'est pas du tout la même chose, tout de même, si on regarde la carte de Lausanne, l'espace choisi est plus proche de la Vallée de la Jeunesse que si on se place à La Sallaz, à Isabelle-de-Montolieu ou à Chailly. Il y a donc une proximité évidente avec la Vallée de la Jeunesse, où il y a déjà un certain nombre de jeux pour les enfants.

La deuxième question abordée est celle du prix. Nous trouvons que 1,25 million pour cette cabane du Terrain d'aventure, qui fait en réalité 110 m<sup>2</sup>, c'est très cher payé. La démarche participative induit aussi un surplus de coûts. Evidemment, c'est un projet qui demande cela, mais nous trouvons tout de même que c'est très cher.

Le troisième point abordé dans notre groupe, c'est le projet pilote de phytoépuration. Nous trouvons un peu risqué de réaliser ce projet dans un espace où les enfants vont jouer et toucher la terre. C'est le premier projet de ce genre à Lausanne, puisque cela n'existe pas encore. C'est une interrogation qui subsiste, et nous espérons qu'une évaluation de cette phytoépuration sera faite à très court terme.

Il y a aussi la question du financement du Terrain d'aventure et des frais d'exploitation, qui augmenteront tout de même considérablement la subvention à la FASL. Nous déposerons dans les prochaines semaines un postulat à ce sujet. Nous nous demandons si, pour ce genre de projet, il ne faudrait pas que la Ville soit proactive dans la recherche de partenariats public-privés.

Néanmoins, et malgré toutes ces interrogations, pour une politique de la Ville en faveur des familles, pour une intégration des enfants dans des quartiers où il y a besoin de pouvoir sortir, de pouvoir s'ébattre et être actif dans une ville agréable, nous estimons que ce postulat doit être accepté, malgré les réserves que nous avons émises.

**M<sup>me</sup> Anna Zangger (Les Verts)** : – Le groupe des Verts soutient vivement le projet de Terrain d'aventure tel qu'il est présenté dans ce préavis, en particulier le projet architectural, qui est très convaincant. Il a été conçu et sera réalisé de manière à respecter l'environnement et les biotopes existants sur le site. Les matériaux choisis sont locaux. Il a été prévu un système de traitement des eaux grises et des toilettes à composteur. La consommation d'énergie sera en outre réduite et assumée par des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. En somme, il s'agit d'un projet vert, et mon groupe salue la

volonté des architectes, des concepteurs et de la Municipalité de respecter les normes environnementales et de durabilité les plus strictes dans l'élaboration de ce projet.

Au-delà des considérations purement écologiques, ce projet permet aux enfants de jouer à l'air libre, librement, mais dans un cadre sécurisé. Ce Terrain d'aventure, à l'instar de celui qui existe déjà au chemin de Pierrefleur, crée et encourage un lien avec la nature, si essentiel à notre époque. La vie de quartier sera également renforcée par ce projet. Le terrain de sport, actuellement sur le site où sera construit le Terrain d'aventure, sera déplacé pour permettre aux sportifs qui le fréquentent de continuer à se rencontrer.

Par rapport aux horaires d'ouverture, le préavis est relativement vague. Il prévoit uniquement une ouverture à l'année et un horaire variable selon la période. Les horaires ne sont donc pas définis et il faudra les adapter aux besoins et aux demandes ; c'est la seule préoccupation des Verts par rapport à ce Terrain d'aventure. Dans ce cadre, l'expérience qu'on peut tirer du terrain de Pierrefleur est intéressante : l'association de Boisoy cherche à ouvrir davantage le terrain aux familles du quartier, sous leur responsabilité. En résumé, il s'agit d'un beau projet. La commission a été conquise, et mon groupe l'a été également. Nous vous invitons donc à accepter ce rapport-préavis.

**Le président** : – Je prie nos collègues du fond de l'hémicycle d'avoir la courtoisie d'écouter l'orateur quand il s'exprime. Merci.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Je ne veux pas nécessairement faire le rabat-joie, mais j'aimerais vous donner quelques chiffres ; c'est dans mon habitude – je vous prie de m'en excuser. Je constate que cet investissement pour le Terrain d'aventure a pour conséquence à peu près un demi-million de francs de charges par an. Je me demande quelles seront exactement ces charges. En termes comptables, je me permets de vous demander combien d'enfants utiliseront ce terrain par an, c'est-à-dire le ratio jours/enfant par an. Combien de jours d'activité comptons-nous avoir sur ce Terrain d'aventure par an ? Est-ce qu'il s'agit d'une centaine de jours, de deux cents ou de trois cents, ou même de trois cent soixante-cinq jours par an ? Quels sont les chiffres projetés ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – C'est un plaisir de défendre ce préavis devant vous, car ce projet a été longtemps annoncé.

Le premier Terrain d'aventure à Pierrefleur remonte à 1997 ; le préavis 250, à l'époque, avait permis sa construction. En 2007, dans un autre préavis qui affectait une partie du terrain voisin de Pierrefleur à la Fondation de Verdeil, la Municipalité affirmait son intérêt à trouver un lieu permettant l'ouverture d'un deuxième Terrain d'aventure. Après diverses recherches et démarches, nous pouvons proposer ce deuxième Terrain d'aventure. Sa localisation a été naturellement étudiée en coordination avec les animateurs de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, qui sont appelés à l'exploiter.

Le terrain retenu répond à différents critères, notamment l'accessibilité en transports publics et, naturellement, l'implantation dans un quartier densément peuplé, avec des enfants en nombre également dans le quartier environnant. C'est pour ces raisons que ce lieu a été choisi, certes, à proximité de la Vallée de la Jeunesse, mais avec une activité qui est nettement différente. Il y a, heureusement, des terrains verts à Lausanne à de nombreux endroits, ainsi que des places de jeux. La Vallée de la Jeunesse est à la fois un endroit vert et un endroit avec des places de jeux, mais le Terrain d'aventure est un lieu où il y a un encadrement et des propositions d'activités, où les enfants ont la possibilité de développer des activités à leur manière, avec d'autant plus d'autonomie qu'il y a des adultes qui peuvent les appuyer et proposer un certain nombre de choses aussi.

Le terrain de Pierrefleur est très fréquenté, et depuis longtemps, ce qui l'amène à refuser régulièrement des enfants. C'est la raison pour laquelle un deuxième Terrain d'aventure se justifie pleinement. L'actuel terrain à Pierrefleur est ouvert les mercredis, les vendredis et les samedis, de mémoire, ainsi que pendant les vacances. On prévoit les mêmes horaires pour le Terrain d'aventure de Malley.

Ce préavis demande formellement un crédit de construction ; nous ne sommes donc pas ici pour exposer toutes les activités prévues. Un des aspects est notamment d'avoir une démarche participative et d'impliquer une association ; nous voulons ensuite pouvoir adapter les activités aux demandes et aux besoins constatés. Alors, pour avoir des chiffres fiables, nous avons pris le bilan d'activité du terrain de Pierrefleur. En plus de la construction des bâtiments, des activités sont prévues et, avec ces activités, il y a un certain nombre d'objectifs.

Il y a deux points essentiels : d'une part, la logique de l'animation socioculturelle, qui vise à favoriser un accueil et des expériences permettant des apprentissages nouveaux, des échanges et des débats, mais aussi la participation et l'autonomie des usagers. Et puis, c'est un lieu en plein air, qui aura des activités en lien avec la nature, et où les soucis écologiques seront au centre des activités. C'est dans ce contexte qu'on trouve particulièrement sensé d'avoir un bâtiment dont la typologie de construction a un faible impact écologique, dont les toilettes sèches et la phytoépuration montrent un lien direct avec les impacts qu'il peut y avoir ; cela a réellement une dimension pédagogique, de notre point de vue, et cela peut être un objet qui sensibilisera réellement les enfants qui y participeront à la protection de la nature.

Dire que la phytoépuration est un premier projet risqué, c'est faire abstraction des projets de phytoépuration qui existent déjà à de nombreux endroits. De mémoire, à Fribourg-en-Brisgau, il y a un vaste champ de roseaux qui, je le soupçonne, est un aménagement de phytoépuration d'une dimension très différente. A cet endroit, il y aura un encadrement par des professionnels qui sont sensibilisés à cette problématique, et les enfants devront s'engager à respecter un certain nombre de consignes. Dans le permis de construire, il y a un certain nombre de charges pour contrôler les résultats de la phytoépuration et éviter qu'il y ait des répercussions sur l'environnement. De ce point de vue, un certain nombre de mesures et de précautions seront prises. A mon sens, c'est un des endroits où il est le moins risqué de faire de la phytoépuration, même si ce n'est probablement pas le système que nous chercherons à généraliser à Lausanne.

En ce qui concerne le financement, je signale qu'il ne s'agit pas simplement de construire un bâtiment d'une centaine de mètres carrés, mais réellement d'aménager l'ensemble du terrain. Des aménagements actuels doivent être retirés de l'endroit où doit se trouver le Terrain d'aventure. De plus, un terrain multisport doit être construit en contrebas. Le crédit qui vous est demandé ici comprend tous ces coûts, et pas uniquement la construction du bâtiment.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Après avoir entendu la réponse du municipal, j'émetts quelques doutes sur le degré d'urgence de cet investissement. J'aimerais savoir quels choix ont poussé la Municipalité à nous proposer une dépense de 1,250 million de francs pour un tel projet. Par analogie, je prends la demande des habitants de Vers-chez-les-Blanc, qui souhaitent faire rénover la salle du village depuis plusieurs années. A chaque fois, ils reçoivent une fin de non-recevoir. J'aimerais donc bien connaître les priorités pour ce type de projet à Lausanne, pour les futurs investissements.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Oui, monsieur le municipal, je prends volontiers les chiffres de Pierrefleur pour le nouveau Terrain d'aventure, mais il se trouve que je ne les ai pas ; donc, je vous les demande. Mais si je fais un calcul rapide sur la base des indications qu'on peut trouver dans le préavis, et d'après ce que vous avez dit, je constate qu'il y a moins de 150 jours d'activité à Pierrefleur, pour moins de 50 enfants, puisque c'est la limite. Cela fait donc au maximum 7500 jours/enfants, mais plutôt moins, puisque c'est le maximum que l'on peut trouver. Si je traduis 100 francs par rapport aux charges annuelles, cela fait 75 francs par billet d'entrée pour ce Terrain d'aventure. Et je ne compte pas la valeur du terrain, qu'il faudrait encore inclure ; avec cela, on arrive à 80 ou 85 francs. J'ai peut-être fait une erreur de calcul. La question que je m'étais posée, et que

je vous pose aussi, c'est si nous voulons offrir une activité à 80 francs par après-midi ou par enfant. Ne peut-on pas offrir d'autres activités de ce type ?

La petite patinoire dans les hauts de Lausanne, à la Pontaise, avant rénovation, nous coûte environ 19 ou 20 francs par entrée. Le billet d'entrée, sauf erreur, est de 2,50 francs. Avec les rénovations, nous arriverons à 30 francs par entrée. C'est la moitié ou un tiers, même si cela peut paraître cher. Je me demande si ce Terrain d'aventure n'est pas tout simplement surdimensionné ou mal calculé, vu le coût d'une entrée, même si l'on calcule le maximum de fréquentation.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je suis désolée de reprendre la parole après notre municipal, mais, monsieur le municipal vous nous avez bien fait comprendre que ce préavis n'était qu'un préavis de demande de crédit de construction. Ce qui veut dire que l'on peut déjà imaginer que, pour le budget 2018, il y aura une augmentation de la subvention à la FASL. Est-ce que vous pouvez chiffrer cette augmentation ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – J'ai oublié de répondre à la question sur le partenariat public-privé. Mais je vais commencer par le calcul de M. Stauber, pour préciser qu'il y a naturellement une analogie entre la structure des activités à Pierrefleur, où il y a des accueils différenciés suivant les âges, avec l'accueil le mercredi après-midi pour les enfants en âge de scolarité, le vendredi soir et également le samedi. Il y a des activités pour les enfants plus jeunes le vendredi après-midi. D'autres activités sont également proposées certaines nuits, notamment des nuits dans une Yourte, si je ne me trompe pas – je n'ai pas vérifié.

La différence majeure, c'est que le Terrain d'aventure de Pierrefleur est ouvert sur six mois, alors que l'idée du Terrain d'aventure de Malley est d'être ouvert sur toute l'année. Il y aura donc plus de disponibilités et une dotation en personnel d'animation supérieure à celle du Terrain d'aventure de Pierrefleur de 0,8 EPT. Concernant uniquement le crédit de construction, il y aura un meilleur amortissement des infrastructures construites, puisqu'elles sont utilisées sur une plus longue durée.

Concernant l'augmentation de la subvention à la FASL, un calcul de la dotation est exprimé dans le préavis. Je signale que la Ville négociera également avec les différents lieux d'animation de la FASL avoisinants, donc avec le Centre socioculturel de Malley, celui de la Bourdonnette et celui de Prélaz-Valency, afin d'envisager des synergies et de pouvoir mettre en partie à contribution l'équipe d'animation de ces lieux, pour avoir des dépenses légèrement inférieures à ce qui est annoncé dans le préavis.

Le partenariat public-privé n'a pas été envisagé, car ce sont des activités d'animation proposées par la Ville de Lausanne où l'on ne souhaite pas exposer les enfants à une publicité en tant que telle. Cela dit, si d'autres financements pouvaient intervenir, nous resterions totalement ouverts. Cela fait partie des réflexions que nous aurons ensuite par rapport aux coûts d'exploitation. L'idée n'est pas de solliciter des privés, mais plutôt de voir s'il y a un intérêt, par exemple, des collectivités publiques avoisinantes de contribuer à ce montant. Nous avons, par exemple, demandé un financement pour le mobilier à différentes institutions, dont la Loterie Romande.

Concernant la question de M. Gaudard sur l'urgence de l'investissement, cela fait dix ans que ce Conseil communal a été nanti de l'engagement de la Municipalité de proposer un Terrain d'aventure à Lausanne. Il nous paraît donc que, compte tenu de la planification financière et des nombreuses choses que la Ville doit financer, il est temps maintenant de proposer ce deuxième Terrain d'aventure, au vu de l'expérience positive du premier depuis maintenant vingt ans.

La discussion est close.

**M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur** : – La commission a voté les six conclusions en bloc, et elles ont été acceptées à l'unanimité.

**Les conclusions sont adoptées avec 1 avis contraire et 6 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2017/1 de la Municipalité, du 12 janvier 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'250'000.– pour la construction du Terrain d'aventure de Malley ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 150'000.– sur le Fonds du développement durable au sens des critères d'attribution définis par son règlement d'application du 25 septembre 2012 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 après déduction du prélèvement du crédit sous chiffre 2 à raison de CHF 110'000.– par la rubrique 4900.331 du Service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses du compte d'attente (5010.582.501), par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;
6. d'accorder un crédit spécial de CHF 270'200.– pour 2017 pour le personnel de la FASL sous la rubrique 5010.365 du Secrétariat général EJQ – subventions à des institutions.

---

**Pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole Jaques et consorts (83 signatures) : « Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon-Union Prilly' : nouveau tunnel**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts), rapportrice de la Commission permanente des pétitions**

Présidence : M. Philippe Mivelaz

Membres présents :  
Mme Caroline Alvarez Henry  
Mme Alice Genoud (rapportrice)  
M. Robert Joosten  
Mme Anita Messere  
M. Pierre Oberson  
Mme Sandra Pernet  
Mme Léonore Porchet

Membres excusés :  
M. Xavier de Haller  
M. Henri Klunge  
Mme Marlène Voutat  
Mme Anna Zürcher

Représentante de la Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale en charge de Finances et Mobilité

Représentant de l'administration: M. Patrick Etournaud, chef du service des routes et de la mobilité

Pétitionnaires : Mme Carole Jaques et M. Olivier Jaques

Notes de séances M. Frédéric Tétaz, secrétaire de la commission des pétitions (merci à lui pour la qualité et la rapidité de ses notes de séance)

Lieu : Salle des commissions

Date : 12 septembre 2016

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h

### **Audition des pétitionnaires, en présence de la Municipale**

Les pétitionnaires expliquent qu'ils désirent un prolongement du futur tunnel du LEB sous l'avenue d'Echallens jusqu'à l'arrêt Fleur-de-Lys, à Prilly (le projet actuel de tunnel va jusqu'à l'arrêt Union-Prilly). Pour eux, il est nécessaire d'avoir une vision à long terme de cette ligne pour ne pas devoir rallonger ce tunnel dans quelques années. Pour les pétitionnaires, la ligne du LEB devra être à double voie jusqu'à Jouxens pour permettre une bonne cadence des trains. Ils ont l'impression que les TL sont pressés par le temps et les crédits de la Confédération et n'ont pas fait d'études sérieuses sur la question du prolongement du tunnel du LEB. Ils ont peur que ces derniers devront de nouveau détruire le tunnel pour le prolonger jusqu'à Fleur-de-Lys, comme c'est le cas actuellement pour le tunnel du LEB qui va devoir être démolé sur 500 mètres pour pouvoir faire le tunnel sous l'avenue d'Echallens.

### **Questions posées aux pétitionnaires**

Pour madame la Municipale, la pétition est plus de compétence cantonale et fédérale. Elle rappelle que le futur tunnel va faire 1.6 km de longueur. Le prolonger jusqu'à l'arrêt Fleur-de-Lys reviendrait à ajouter un coût d'environ 150 millions (soit l'entier des investissements annuels de Lausanne pour ses infrastructures). Pour ce qui est du tronçon du LEB sur l'avenue d'Echallens, le principal problème est qu'il n'est pas en site propre, occasionnant de nombreux problèmes au niveau de la sécurité. Le tunnel est donc obligatoire pour cette portion du trajet. Pour la partie du trajet entre Union-Prilly et Fleur-de-Lys, il est actuellement en site propre et n'est pas sur la commune de Lausanne. Ceci fait que pour elle, la suggestion des pétitionnaires est du ressort du Canton. Le pétitionnaire demande si la suppression du passage à niveau à Prilly-Chasseur ne va pas obliger les automobilistes à un détour. Mme la Municipale rappelle le fait que ce tronçon est sur le territoire de Prilly, elle ne peut donc pas répondre. Le pétitionnaire explique qu'il a de la peine à savoir à qui s'adresser car il a l'impression que les intervenants se renvoient la balle. Une commissaire demande si la pétition a été envoyée au Canton et à la commune de Prilly. Les pétitionnaires répondent par l'affirmative.

Le 1<sup>er</sup> vice-président prend congé des pétitionnaires.

### **Audition de madame la Municipale, sans les pétitionnaires**

Un commissaire demande si le Conseil communal peut prendre des décisions pour revenir sur un projet en cours de réalisation. Madame la Municipale affirme que Lausanne a de la chance que la Confédération participe financièrement à ce projet de tunnel. Cette dernière évalue toujours les projets selon le critère coût-bénéfice. Avec un projet tel que voulu par les pétitionnaires, il n'aurait aucune chance d'être retenu.

Le 1<sup>er</sup> vice-président prend congé de la Municipale et des chefs de service en les remerciant.



## Délibération de la COPET

Une commissaire se demande quels sont les passages à niveau qui vont être supprimés. Il lui est répondu qu'ils ne sont pas sur le territoire lausannois. La parole n'étant plus demandée, le 1<sup>er</sup> vice-président passe au vote.

### Conclusion de la commission

Par 1 voix pour le renvoi pour rapport-préavis, 1 voix pour le renvoi pour communication, 7 voix pour le renvoi à l'autorité compétente, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. c) RCCL de renvoyer la pétition à l'autorité compétente.

### Discussion

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts), rapportrice** : – J'apporte une petite précision : à la fin de mon rapport, il est noté que la commission prévoyait le renvoi à l'autorité compétente, mais j'ai oublié d'ajouter que l'autorité compétente est le Canton.

La discussion est ouverte.

**M. Robert Joosten (Soc.)** : – Le Parti socialiste est très sensible aux questions de sécurité routière et ferroviaire. Néanmoins, étant donné que le LEB est déjà en site propre entre Union-Prilly et Fleur-de-Lys, un prolongement du tunnel – la demande des pétitionnaires – n'apporterait rien en termes de sécurité. De plus, cela coûterait extrêmement cher. Comme l'objet de la pétition concerne un tronçon situé entièrement sur la Commune de Prilly, et non à Lausanne, je vous invite à renvoyer cette pétition à l'autorité compétente, soit le Canton de Vaud.

Par ailleurs, je salue les mesures de renforcement de la sécurité à l'avenue d'Echallens, annoncées par la Municipalité le 10 mars, ainsi que le bon avancement au niveau cantonal de la question du financement du tunnel jusqu'à l'entrée de Prilly.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Nous avons à Berne deux anciens élus lausannois : MM. Brélaz et Français. M. Français a même fait partie de la Commission fédérale des transports. Il peut ainsi laisser exploser ses talents de super bétonneur. Il revient à ces deux personnes de défendre les intérêts de la Ville au plus haut niveau et de demander des rallonges pour prolonger la couverture du LEB. Il ne s'agit pas d'un caprice lausannois, mais d'une réelle nécessité. La coexistence du trafic et des piétons avec ce train rappelle parfois les trains du Biafrogalistan tant les accidents sont nombreux. Il est temps à présent de voir si nos deux émissaires sont efficaces sous la coupole fédérale, ou s'ils font de la figuration et des moulinets dans la capitale.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Le PLR est aussi très soucieux de la sécurité du LEB et a toujours encouragé l'enterrement de ce train. Ici, nous avons effectivement affaire à un tronçon qui n'est plus de compétence communale, et nous soutenons le renvoi de cet objet à l'autorité compétente.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Comme cela a été dit, à cet endroit précis, le LEB est déjà en site propre. Les propos de M<sup>me</sup> Messere m'amuse. Dans ce cas, on parle d'un montant de 150 millions d'investissements pour ces 1,6 km supplémentaires demandé par la pétition, donc pour un endroit où le LEB est déjà en site propre et où, à notre connaissance, il n'y a pas de problème de sécurité. De plus, nous ne sommes pas l'autorité compétente.

Contrairement à M<sup>me</sup> Messere, permettez-moi de saluer le travail de mes deux anciens collègues, MM. Brélaz et Français, et aussi celui de M<sup>me</sup> Gorrite au niveau du Canton, qui ont ardemment défendu ce projet de tunnel sur l'avenue d'Echallens. Aujourd'hui, en tant que Lausannois, nous bénéficions de cet engagement – comme beaucoup d'autres communes –, puisqu'il y aura des investissements publics à hauteur de 140 millions, dont

un tiers financé par l'Etat ; une part sera à charge des communes, un petit 30 %. Il s'agit d'investissements massifs.

Je dois souvent défendre les finances communales et nos intérêts auprès des autorités supérieures, mais quand les autorités supérieures s'engagent fortement pour que nous puissions bénéficier d'une infrastructure telle que ce tunnel sous l'avenue d'Echallens, qui bénéficiera à nos habitants en termes de sécurité, il est aussi légitime de le relever, et je tiens à le faire ici. Je salue donc l'engagement de la Confédération et du Canton dans cet investissement massif à l'avenue d'Echallens pour la création de ce tunnel.

Il me tient à cœur de relever les mesures de sécurité que nous avons pu mettre en place avec le Canton, car cela a fait l'objet de nombreux débats dans ce Conseil ; il y a une coordination avec le Canton et un cofinancement des mesures de mise en service du tunnel, qui devraient être effectives en 2020. Les travaux débiteront cet été et, dans trois ans, nous devrions avoir la mise en service de ce tunnel.

En parallèle, nous avons tout de même décidé de mettre en place des mesures de sécurisation de l'avenue d'Echallens, car nous voulons éviter tout accident, en tout cas grave, ces prochaines années. Il s'agit de réguler les quatre passages piétons avec feux, qui seront tous régulés en même temps et sur toute l'avenue ; il n'y aura donc pas non plus de problème de fluidité de trafic. Nous allons poser de nouveaux feux clignotants à l'entrée des deux contre-allées pour signaler l'arrivée du LEB, avec une berne centrale qui empêchera le tourner à gauche dans la contre-allée, direction Chauderon. Nous allons enfin renforcer le balisage de la voie ferrée et poser une infrastructure pour améliorer la sécurité des cyclistes, avec « strail », pour éviter que les roues ne se prennent dans les rails. De plus, le bus N° 29 desservira le quartier par le biais d'un nouvel itinéraire jusqu'à Saint-François. La Municipalité s'est donc fortement engagée pour améliorer la situation du LEB et son arrivée en ville. Mais la pétition demande des mesures un peu farfelues à ce stade.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts), rapportrice** : – La commission s'est prononcée de la manière suivante : 1 voix pour le renvoi pour rapport-préavis, 1 voix pour le renvoi pour communication et 7 voix pour le renvoi à l'autorité compétente, le Canton.

**La pétition est renvoyée à l'autorité compétente sans avis contraire et sans abstention.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 signatures) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon – Union-Prilly' : nouveau tunnel » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

le renvoi de cette pétition au Grand Conseil comme objet de sa compétence, en vertu de l'article 73 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal.

---

**Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service – réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Alain Hubler (EàG), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Daniel Dubas (Les Verts), Claude Nicole Grin (Les Verts),

Sébastien Kessler (Soc.), Gianna Marly (Soc.), Fabrice Moscheni (UDC), Stéphane Wyssa (PLR).

Municipalité : M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers.

**Rapport polycopié de M. Alain Hubler (EàG), rapporteur**

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : Mme Caroline ALVAREZ HENRY  
M. Daniel DUBAS (remplaçant M. Vincent ROSSI)  
Mme Claude Nicole GRIN  
M. Sébastien KESSLER (remplaçant M. Olivier FALLER)  
Mme Gianna MARLY  
M. Fabrice MOSCHENI  
M. Stéphane WYSSA

Membres excusés : Mme Anne-Lise ICHTERS  
M. Matthieu CARREL

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'Administration :

M. David PAYOT, directeur d'Enfance, jeunesse et quartiers  
M. Jean-Claude SEILER, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance  
Mme Claire ATTINGER, cheffe de projet

Notes de séances : Mme Patricia RELVAS, assistante, Service d'accueil de jour de l'enfance

Lieu : salle de conférence, 5<sup>e</sup> étage, Chauderon 9, Lausanne

Date : vendredi 8 juillet 2016

Début et fin de la séance : 14h00 à 14h25

**Présentation de l'initiative par son auteur**

Après les présentations d'usage, l'initiant précise ses intentions en faisant la lecture d'un article du 24 heures du 17 juin 2015 faisant part de la signature, par la Présidente de la Confédération, de la Charte de Milan lancée à l'occasion de l'exposition universelle et visant à réduire le gaspillage de nourriture. Cette Charte « propose des solutions concrètes pour combattre la faim, l'obésité et surtout le gaspillage alimentaire dans le monde ».

**Eclairage de la Municipalité**

Le Municipal indique qu'à ce stade la Municipalité ne prend pas position mais s'interroge sur l'ampleur de l'action souhaitée. Les principales questions qui se posent étant :

- Qui est appelé à proposer des aliments ?
- A qui ces frigos s'adresseront-ils (tout public ou population précarisée) et dans quel lieu ?
- Qui mènera le projet (associations, collectivité publique, etc.)

Le service de M. Seiler ayant déjà commencé à étudier la question est en mesure de nous livrer quelques éléments de réflexion.

Mme Attinger a assisté à un Forum du développement durable intitulé « Vers une alimentation responsable » qui a rendu compte de l'expérience pilote *RestEssBar* (« frigos ouverts ») qui a eu lieu à Winterthur en 2014.

Un manifeste a été rédigé et inclut les principes suivants :

- gratuité pour tous,
- accessibilité à tous,
- but non lucratif,
- indépendance religieuse,
- indépendance politique,
- respect des normes d'hygiène et sanitaires.

Ce dernier principe est le plus sensible et difficile à mettre en place.

D'autres communes suisses ont développé des systèmes similaires : *Food Save* à Lucerne, *RestEssBar* à Frauenfeld, Schaffhouse et Olten, *VerwertBar* à Kreuzlingen.

D'autres systèmes et mesures anti-gaspillage alimentaires ont vu le jour. Citons par exemple *foodsharing*<sup>14</sup> qui est une plate-forme informatique basée en Allemagne sur laquelle les détaillants, les producteurs et les membres de la société civile ont la possibilité d'offrir gratuitement des surplus de nourriture aux consommateurs. Enfin, la France a développé un projet<sup>15</sup> intitulé « Partage ton frigo ».

### Discussion

Les commissaires qui s'expriment saluent ce postulat dont la mise en œuvre devrait être possible puisqu'elle l'a été dans plusieurs pays et villes. Reste à savoir si l'impulsion doit venir « d'en haut » ou « d'en bas ». Un commissaire, qui travaille dans le développement durable au niveau de la Confédération estime qu'une approche *bottom-up* avec un rôle subsidiaire des pouvoirs publics est préférable à une approche *top-down*. C'est une appréciation que l'initiant partage.

Plusieurs commissaires rendent attentif à la localisation des frigos qui devrait tenir compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des quartiers prioritaires, de la réserve des personnes à être vues s'y approvisionner, entres autres.

Suite aux explications de Mme Attinger, l'initiant déclare ne pas limiter sa demande à des frigos et l'ouvre à tout autre moyen permettant de réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer le lien social.

Le frigo à paroles des commissaires étant vide, la Commission passe au vote.

### Conclusion(s) de la commission :

La Commission **accepte la prise en considération** du postulat de M. Fabrice Moscheni à l'**unanimité**.

### Discussion

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Malgré les nombreuses questions que peut susciter ce postulat, le groupe PLR soutient son renvoi à la Municipalité.

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – Je suis un peu étonné du fait que le postulant ne souhaite pas prendre la parole. Je déclare mes intérêts : je suis responsable, à la Confédération, de la section Développement durable, qui a organisé le Forum développement durable cité dans le rapport de la commission.

<sup>14</sup> <https://foodsharing.de/>

<sup>15</sup> <https://www.partagetonfrigo.fr/>

Monsieur Moscheni, je vous félicite pour cet excellent postulat, qui va absolument dans le sens du développement durable ; c'est donc une évidence pour le groupe des Verts de le soutenir. C'est quelque chose d'extrêmement positif. Par rapport aux expériences à l'étranger, on sait que c'est surtout des questions d'hygiène qui peuvent poser problème, donc il faudra trouver des solutions.

A notre sens, le rôle de la Commune ce n'est pas de gérer ces frigos, mais de faciliter leur mise en place et de soutenir des associations – associations de quartier, maisons de quartier ou autres organisations, la société civile – à mettre en place ce système. La Commune doit donc avoir un rôle subsidiaire. Encore une fois, monsieur Moscheni, les Verts soutiendront le renvoi de votre postulat à la Municipalité à l'unanimité, et nous vous en félicitons.

**M. Sébastien Kessler (Soc.)** : – Si, sur le fond, on est tous d'accord pour rappeler que le gaspillage alimentaire et le lien social doivent être améliorés, sur la forme, qui vivra verra qui de la Ville, des commerçants ou des associations – très probablement les meilleurs acteurs pour un tel projet, ou du moins pour un projet pilote – seront les meilleurs partenaires.

Les questions d'hygiène, d'entretien, les dates de péremption, l'usage et l'utilisation, le genre d'articles déposés, le coût du tout, les bénéficiaires finaux escomptés et réels, etc. Si la bonne forme est trouvée pour un projet pilote et que cela reste toutefois délicat, à défaut, on risque de passer à côté d'une bonne idée et d'en faire une fausse bonne idée. Cela étant, le groupe socialiste vous propose de renvoyer le postulat à la Municipalité.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Ce postulat a un double objectif. Le premier est clairement de réduire le gaspillage alimentaire, qui se définit par le fait de jeter des aliments encore comestibles. Sachez qu'en Suisse, on est à peu près à 100 kg par personne et par année. Sans vouloir avoir l'ambition de résoudre ce problème dans sa totalité, ce postulat vise, à l'échelle lausannoise, à réduire en partie ce problème.

Le deuxième objectif est d'améliorer le lien social, par une action solidaire, entre différentes parties de la population, en termes d'âge ou de classe sociale, mais également d'améliorer le quotidien des personnes défavorisées, en leur permettant d'avoir une nourriture qui serait, sans cela, jetée.

Au niveau national, la Suisse a signé la charte de Milan, qui s'engage à réduire le gaspillage alimentaire. Des initiatives semblables ont été mises en place par exemple à Lucerne, à Olten, ou également à l'étranger, comme au Canada. Un film a d'ailleurs été projeté en séance de commission sur ce qui a été fait au Canada.

Effectivement, il faudra bien analyser l'implémentation. Lors de la séance de commission, un point important est ressorti : le fait de ne pas mettre en place des structures ad hoc supplémentaires, mais d'utiliser les réseaux et les organisations déjà en place pour avoir une approche *bottom-up*. Je tiens à remercier les commissaires pour leur soutien unanime et vous invite à prendre en compte mon postulat.

Si je peux me permettre, j'aimerais vous rapporter une anecdote cocasse : lors de la commission, un commissaire de gauche m'a expliqué, en me regardant bien dans les yeux, qu'il avait de la peine à croire qu'un tel postulat avait été proposé par un membre de l'UDC. J'aimerais lui répondre qu'être de droite, être UDC, c'est aussi être solidaire. Nous vivons tous, ici, une société où le bien vivre ensemble règne. Il est vrai que nous avons peut-être d'autres priorités que la gauche ; par exemple, nous sommes solidaires des jeunes générations et essayons de ne pas continuer à alourdir la dette qu'on leur léguera.

J'ai une autre anecdote, un peu moins cocasse : lors de la commission qui traitait de ma motion pour baisser de 10 % les salaires des municipaux, un commissaire – éminent représentant du Parti socialiste – m'a gaillardement expliqué que je n'avais aucune cohérence politique. En effet, d'après lui, je ne pouvais pas d'une part demander de faire des économies en baissant les salaires de municipaux et, d'autre part, générer des coûts supplémentaires pour la Ville avec mon postulat sur les frigos solidaires. Que vous dire ?

J'étais scotché. Comment peut-on comparer la situation d'un municipal qui gagne près de 300 000 francs avec la situation de quelqu'un qui a faim ? Vous serez certainement d'accord avec moi que c'est pour le moins inélégant et choquant. Est-ce que l'on peut tout dire sous prétexte que l'on fait de la politique et que l'on fait partie de la majorité ? Pour ma part, je ne crois pas. En commission, j'ai formellement demandé à ce conseiller communal de refuser mon postulat sur les frigos solidaires, puisqu'il y voit une incohérence politique. Ce soir, à l'occasion du vote en plénum, je lui refais cette demande, soit de refuser mon postulat. Libre à lui de prendre la parole devant ce plénum pour expliquer sa position. Je demande le vote nominal.

**Le président** : – Je rappelle que le sujet de la discussion n'est pas la rémunération de nos municipaux, malgré cette digression.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je ne sais pas que répondre à ce genre de chose. Soit on garde le silence, soit on rectifie les faits.

Premièrement, monsieur Moscheni, ce qui vous intéressera sûrement en tant que parti de la solidarité, mais surtout de la loi et de l'ordre, il y a ce qui s'appelle le secret de commission, qui veut que les délibérations en commission restent entre les commissaires, non pas parce qu'on y tient des propos honteux ou que l'on ne peut pas assumer, mais pour préserver la liberté des discussions. Cela vous amuse de déroger à cette règle. Fort bien. Vous ne démontrez ainsi pas tellement de solidarité ni n'avez argumenté en faveur de votre projet ; vous avez simplement démontré que, pour vous, la fin justifie les moyens et que le respect de la loi n'est finalement qu'une affaire accessoire. C'est une question de forme, et cela vous appartient.

Ensuite, soyons précis. La discussion à laquelle vous faites référence a eu lieu, et je l'assume parfaitement. Il s'agissait simplement de mettre en relation le volume, l'importance et la masse des économies qui pouvaient être réalisés par votre proposition, dont ce n'était en réalité pas l'objectif principal, ce que vous avez d'ailleurs fini par admettre en commission, puisque c'est un des projets, avec un certain nombre d'autres propositions, qui peuvent générer des augmentations de dépenses pour la Ville. Encore une fois, j'assume parfaitement ces propos.

J'ai cité cet exemple et j'en ai cité d'autres. Dans votre interpellation *ad hominem*, qui vous amène à m'accorder une importance qu'honnêtement, je ne revendique pas, en tout cas pas dans l'espace mental qui est le vôtre ; il aurait été correct de les citer et de dire que nous avons parlé en commission de bien d'autres projets qui sont susceptibles de représenter des dépenses nouvelles pour la Ville. Dans la mesure où vous avez un peu fallacieusement motivé votre proposition sur le salaire des municipaux par une volonté d'économies, il était bien normal que l'on discute aussi d'un certain nombre de propositions faites par vous ou par d'autres visant, pour le coup, à augmenter les dépenses.

Ces éléments étant posés, et parfaitement conformes à la teneur des débats en commission, comme en attestera le rapport ou, au besoin, les notes de séance – finalement, au point où on en est, on pourrait presque les afficher au Conseil communal –, vous pourriez vous contenter de retirer ce que vous avez dit et je vous informe que je suis très heureux que vous ayez demandé le vote nominal, car j'appuierai votre postulat.

Pour ma part, je ne m'opposerai même pas à ce qu'on vote à chaque fois à l'appel nominal ; j'assume mes votes. J'ai un mandat populaire, comme vous, et je considère que les citoyens ont le droit de savoir ce que nous votons sur chacun des objets, comme c'est le cas, par exemple, au Conseil national. Donc, si vous voulez ajouter à la petite attaque un peu perfide, et franchement pas très glorieuse, la menace ou la tentative de menace, je crois que c'est à la fois le déshonneur et l'échec qui vous frapperont, et j'en suis désolé. Merci, monsieur Moscheni, de m'avoir donné l'occasion de rectifier cela et d'en dire un peu plus sur le contenu passionnant d'une commission, dont les travaux nous seront bientôt soumis sous la forme d'un rapport pour une discussion qui, à n'en pas douter, vu le ton que vous empruntez, sera particulièrement productive.

**Le président** : – Je vous propose d'en rester là quant à cette polémique.

La discussion est close.

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – La commission a accepté la prise en considération du postulat de M. Moscheni à l'unanimité.

**Le président** : – Je rappelle qu'il y a une demande de vote nominal.

**La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.**

Le scrutin est ouvert, puis close.

**A l'appel nominal, le postulat Fabrice Moscheni est pris en considération par 74 voix contre 2 et 5 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Bouchez Géraldine, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Calame Claude, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Ethenoz Pierre, Evéquo Séverine, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Longchamp Françoise, Mach André, Maillard Matthieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Messere Anita, Miauton Philippe, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Munding-Jaccard Laurence, Pagés Barbara, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni-John, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène, Wyssa Stéphane, Zangger Anna, Zürcher Anna.

*Ont voté non* : MM. Oberson Pierre, Ricart Henri.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Carvalho Arruda Carine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Philippoz Roland, Voiblet Claude-Alain.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Pétition M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 signatures) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice pour la Commission permanente des pétitions**

**Commission permanente des pétitions : -**

La commission s'est réunie le lundi 12 septembre 2016 (16h30-17h15) dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Ont pris part à cette séance :

Philippe Mivelaz (président), Caroline Alvarez Henry, Alice Genoud, Robert Joosten, Anita Messere, Pierre Oberson, Sandra Pernet, Marlène Voutat et Léonore Porchet (rapporteuse). Xavier de Haller, Henri Klunge et Anna Zürcher étaient excusé-e-s.

Le secrétariat de la Commission était assuré par Frédéric Tétaz, que la rapportrice remercie ici pour la qualité de ses notes de séance.

La Municipalité était représentée par Florence Germond, accompagnée de M. Etournaud, Chef de service des routes et de la mobilité et M. Balestra, Chef de service *ad interim* du SPADOM.

Les pétitionnaires étaient représenté-e-s par Mireille Cornaz et Marie-Christine Baume.

**Audition des pétitionnaires, en présence Mme la Municipale**

Il est expliqué que la présente pétition fait suite à l'inauguration de la première passerelle à Maillefer, que les pétitionnaires trouvent d'une part trop imposante pour le lieu et d'autre part trop délétère pour la forêt à l'entourer. Les pétitionnaires contestent le caractère prépondérant de la passerelle, qui est la raison indiquée par Mme De Quattro pour justifier l'emprise sur la forêt, car selon elles, l'un des quartiers reliés est un quartier de petites maisons, avec donc un besoin de desserte faible. Les pétitionnaires évoquent trois problèmes avec la présente passerelle, qu'elles ont peur de retrouver avec la seconde, contre laquelle est dirigée la pétition : l'aspect général de l'ouvrage, selon elles mal intégré dans le cadre ; la coupe importante d'arbres et la qualité moindre du replantage ; la taille imposante de la passerelle (5m), selon elle trop large pour les besoins.

Madame la Municipale répond à l'interrogation concernant la taille importante de l'ouvrage, qui se justifie selon elle par les normes VSS (un passage pour piétons et cyclistes doit faire au minimum 3,50 mètres) ; l'usage par des écoliers du chemin, qui demande dès lors le déneigement de la passerelle et donc le passage de machines adéquates ; la protection des eaux de la rivière pour que le sel du déneigement n'y tombe pas. La solidité de la structure pour soutenir tout cela augmente le tout à 5 m.

En ce qui concerne la deuxième passerelle, Madame la Municipale rappelle que le Conseil devra se prononcer sur un préavis à ce sujet au début 2017. Elle propose que les pétitionnaires soient consulté-e-s auparavant. Néanmoins, elle assure les pétitionnaires de l'enjeu d'enclassement des élèves que présente également cette seconde passerelle. En ce qui concerne la forêt, elle rappelle d'une part que la passerelle remplacera le chemin qui passe proche du fond de la rivière, plus problématique pour la préservation de la forêt et d'autre part que les coupes d'arbre seront moins importantes pour cette seconde passerelle, puisqu'elle passera au-dessus de nombre d'entre eux. Monsieur le chef de service de routes et mobilité rappelle de plus que l'ouvrage est en bois, ce qui fait qu'il s'intègre bien dans le paysage.



En réponse à ces informations, les pétitionnaires contestent l'intérêt prépondérant car selon elles le chemin naturel pour les écoliers ne passe pas par cet endroit. En réponse à la question d'un commissaire, les pétitionnaires confirment qu'elles n'ont pas fait opposition à la première passerelle car la présentation du projet faite alors par la Ville les avait rassurées, notamment sur son intégration dans le paysage. Mais en voyant le résultat, elles ne veulent pas de seconde passerelle car elles n'en sont pas satisfaites. Les pétitionnaires estiment qu'environ 20 grands arbres ont été coupés, alors que Monsieur le chef de service ad interim de parcs et domaines confirme que ce qui a été défriché représente 800 mètres carrés et que des arbustes ont été replantés. Les autres arbres qui pousseront seuls vont reprendre l'espace laissé libre.

#### **Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires**

Madame la Municipale précise que le défrichement représente 0,2% et rappelle que pour la deuxième passerelle, le défrichement devrait être moindre. Elle confirme que les besoins pour les écoles sont importants, car cela donne de la souplesse pour l'enclassement et pour ouvrir des classes dans les 2 quartiers. Elle rappelle que la nature reprendra ses droits au pied de la rivière. Elle note également qu'il y a 35% de financement fédéral sur cette passerelle (projet du PALM). Une commissaire estime que le problème avec les plantations d'arbustes est qu'il y a moins d'ombre. Elle demande s'il ne serait pas possible de planter des frênes plutôt que d'attendre que la nature fasse son oeuvre. Monsieur le chef de service ad interim de parcs et domaines dit que les frênes qui pourraient être plantés seraient de 2 mètres et coûteraient très chers. Ils poussent plus vite si on laisse la nature faire : dans 2 ans, les arbres auront repris leur place. Il assure par ailleurs que les buissons sont d'une grande richesse et laisse une grande place à la biodiversité.

La même commissaire rappelle que la pétition parlait également de sacs de crottes de chiens. Elle estime que ce serait utile de donner des heures d'intérêt général pour nettoyer la forêt. La rapportrice demande des précisions quant au passage motorisé de la passerelle, dont se plaignent les pétitionnaires. Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre des barrières amovibles franchissables par les piétons et les cyclistes. Madame la Municipale répond que plusieurs programmes ont été menés avec l'EVAM pour nettoyer les forêts et que c'est une possibilité pour les mineurs qui commettent des déprédations. Pour les barrières, la Municipalité sera attentive pour faire en sorte que la passerelle ne soit pas empruntée par des motos, mais il faut faire attention aux personnes à mobilité réduite.

Un commissaire demande pourquoi à Martinet la passerelle est plus étroite qu'à Maillefer. Monsieur le chef de service de routes et mobilité répond qu'ils ont dû demander une dérogation pour faire quelque chose de plus petit. Il rappelle que la largeur est garante de la sécurité des piétons ou du sentiment de sécurité vis-à-vis des cyclistes notamment. La présente passerelle étant en pente, les cyclistes sont susceptibles de prendre de la vitesse. La rapportrice revient sur la réponse à l'interpellation de M. Beaud « *Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ?* » qui dit que l'ouvrage aurait en effet pu être mieux intégré. Sur ce sujet, une commissaire se dit horrifiée par ce qui a été fait. Elle demande comment les pétitionnaires peuvent s'opposer à la suite. Madame la Municipale en charge de Finance et Mobilité répond que la seconde passerelle va être présentée dans un rapport-préavis. Les pétitionnaires pourront aussi faire recours à la mise à l'enquête. Elle répète que la Municipalité fera un effort particulier pour l'intégration de l'ouvrage suivant, mais il faudra un équilibre par rapport à la première passerelle.

#### Délibération de la commission

Un commissaire se dit choqué par l'ampleur de la passerelle, mais rassuré par les réponses de la Municipalité. Il renverrait la pétition pour étude et communication. Une commissaire rappelle que Madame la Municipale a dit que les habitants seraient intégrés au projet, ce que la commission des Pétitions considère comme un engagement important. La rapportrice souligne que la Municipalité sait qu'elle peut faire mieux et propose dès lors

également que la pétition soit renvoyée pour communication. Une commissaire se demande si la passerelle ne pourrait pas être traitée comme un bout de piste Vita et plaide pour une requalification.

La parole n'est ensuite plus demandée et la commission passe au vote.

**Par 8 voix pour étude et communication et 1 voix pour rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.**

Discussion

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Une partie de la population des quartiers nord s'inquiète, et à juste titre, du nouveau projet de pont routier, appelé avec euphémisme « passerelle », que la Municipalité veut réaliser entre Bois-Gentil et Bellevaux.

Le traumatisme est grand face aux résultats lamentables du pont routier de Maillefer, qu'une très large partie du Conseil communal a déjà trouvé choquant. Un ouvrage grossier, de production d'architectes ayant sans doute trouvé leur diplôme dans un paquet-surprise. Ce mastodonte de béton a répondu à une donnée disproportionnée : à la base, il s'agissait simplement de prévoir un chemin plus adéquat pour le passage de quelques écoliers et des vélos.

La création d'une passerelle dans les rares forêts que la majorité rose-verte n'a pas encore rasées pour ses projets pharaoniques devait être une amélioration de la qualité de vie. Or le gâchis est total. Le programme s'est agrémenté. Il fallait aussi permettre aux chasse-neige de passer par là, et il ne fallait pas que le sel de l'hiver tombe dans la rivière en dessous. Evidemment, pour faire passer les camions, on ne peut plus construire une passerelle, mais bien un pont routier. La Commune a alors fait raser 800 m<sup>2</sup> de forêt et coupé 40 arbres, avec l'assurance du garde forestier que cela repoussera un peu. Alors oui, deux ou trois buissons vont repousser à côté de la passerelle, et pas en dessous, car c'est bétonné, et c'est terminé pour 800 m<sup>2</sup> de forêt et 40 arbres en ville. On biffe, c'est détruit à jamais, et c'est grave.

J'adore aussi notre Municipalité rose-verte candide, qui fait élire le plus bel arbre de la ville, mais qui n'a que des projets de bétonnage et de coupes de rasage – on l'a vu au début de la séance de ce soir. A coup de communiqués de presse, la Commune bombe le torse rappelant que 5000 personnes ont visité une exposition consacrée aux arbres de la Commune et démontrant « un attachement à ce qui constitue un patrimoine à la valeur inestimable à conserver ». Pendant ce temps, les trax font leur travail. Combien de temps encore les Lausannois vont-ils se faire berner par ces effets de communication ? Combien de temps encore allez-vous continuer à laisser la majorité rose-verte bétonner votre ville avec des projets aussi choquants qu'inutiles ?

La Municipalité va répondre qu'il faut absolument prévoir un passage pour les écoliers qui doivent rejoindre une salle de gymnastique, et très rapidement, par exemple. Oh là là, c'est impérieux ! Pourquoi les enfants de 2017 sont-ils plus dommage que les enfants de 1980 ? Pourquoi raccourcir leur cheminement, alors qu'actuellement, les enfants manquent d'exercice, qui plus est pour aller à la gym ? Quant aux amis du vélo, ils sont prêts à renoncer à un pont pour préserver la forêt. Ce second projet de pont est inutile. Les forêts de Lausanne ont assez souffert, cela suffit !

J'aimerais que la Municipalité cesse de déléguer ses décisions aux désidératas des directeurs d'école, aux chefs de service, au Canton, aux architectes et autres ingénieurs en génie civil et qu'elle prenne des décisions de bon sens, en suivant réellement les dossiers. On ne peut pas tout déléguer en se réfugiant derrière des soi-disant impératifs et des concours d'architecture. C'est vous qui dirigez ! Vous n'avez pas à être seulement une

intervenante ou une interlocutrice ouverte au développement, mais aussi une dirigeante qui doit dire non, c'est démesuré, c'est mal intégré, ce n'est pas justifié, on ne va pas détruire la forêt pour faire passer le chasse-neige. Sentez-vous légitime de critiquer un projet d'architecture qui vous paraît choquant. On n'a pas besoin d'avoir tué des Indiens pour critiquer un western, pas besoin d'avoir fait de l'architecture pour se rendre compte qu'un projet est démesuré. Vous permettez qu'on rase des forêts de Lausanne, qu'on bétonne nos campagnes, mais qu'allez-vous laisser à nos enfants à part du béton et des dettes ?

**M. Axel Marion (CPV) :** – C'est un peu difficile de reprendre le flambeau après une déclaration aussi vivante. J'aimerais, pour ma part, relayer les préoccupations des pétitionnaires. Il faut entendre cette préoccupation, qui est celle de la préservation de cette belle forêt entre les quartiers de Bois-Mermet et de Bellevaux.

Effectivement, on peut se demander si, concernant la passerelle construite, tout a été fait de manière proportionnée. On n'est pas tous ingénieurs forestiers, mais on peut avoir un avis esthétique sur les choses et également sur comment elles peuvent ensuite se faire pour des projets similaires ; cela fait partie de la vie de citoyen. Et c'est la préoccupation exprimée par les quelque 400 pétitionnaires ; il faut l'entendre.

Pour ma part, je suis favorable à un renvoi pour étude et communication, à partir du moment où un rapport-préavis est en préparation – cela a été clairement dit dans le rapport. Je n'aurais pas appuyé cela s'il n'y avait pas un projet en cours, qui sera soumis au Conseil communal. Les pétitionnaires auront donc l'occasion et la possibilité de faire recours ou de s'opposer au moment de la mise à l'enquête.

Sur le plan politique, nous aurons l'occasion de nous déterminer également. C'est proportionné par rapport à la problématique, mais il faut l'entendre et, effectivement, il faut que la Municipalité – j'y vais de manière plus douce que M<sup>me</sup> Messere – fasse attention à ce que les riverains de ces zones soient concertés de manière active et proactive par rapport à des travaux qui sont certes utiles et importants pour la mobilité douce, mais qui ont un impact réel sur la physionomie de ces quartiers.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Nous avons eu un large débat à ce sujet en décembre dernier dans le cadre de la réponse à mon interpellation, intitulée « Intégration paysagère et environnementale des passerelles de mobilité douce ». On questionnait justement un défrichement disproportionné et un dimensionnement et un choix de matériaux qu'on pouvait questionner pour la première passerelle de Maillefer ; le projet se rapprochait un peu plus d'un pont routier que d'une passerelle.

Toutefois, dans la réponse à mon interpellation, mais visiblement aussi en séance de commission, la Municipalité a reconnu la problématique ; et là je m'associe aux propos de M. Marion pour dire qu'on partage une partie des préoccupations des pétitionnaires. Etant donné que ce projet fait partie du Plan directeur communal pour renforcer le réseau de mobilité douce, nous souhaitons que cette deuxième passerelle se réalise, mais qu'elle se réalise mieux. Et je crois que la Municipalité a entendu le message puisque, dans la réponse à mon interpellation, elle précisait qu'« il est possible d'adapter la statique de l'ouvrage en vue de limiter la largeur globale de l'objet et de revoir le concept architectural de façon à donner un visage plus "naturel" au futur projet ». Elle mentionnait également qu'« une communication spécifique au développement de la future passerelle sera mise en œuvre », ce que nous saluons.

Nous avons donc envie de poursuivre sur ces éléments positifs. Nous encourageons la Municipalité à revoir, encore une fois, ce deuxième projet de passerelle, pour qu'il ne soit pas similaire au premier, et pour que son impact sur la forêt du Bois-Mermet soit limité. Nous vous recommandons d'envoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. On veut faire une passerelle de mobilité douce dans une forêt, c'est donc clair qu'on va devoir défricher

un peu. Je pense qu'on peut faire confiance à cette Municipalité pour qu'elle fasse au mieux et qu'elle essaye de replanter le maximum d'arbres, pour qu'au final, l'impact paysager soit le plus faible possible. On ne va pas faire comme nos collègues un peu plus à droite, qui s'opposent parce qu'il faut bien s'opposer quand on est dans l'opposition. Le groupe PLR approuvera le renvoi de cette pétition pour étude et communication.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – A une époque, l'urbanisme dans cette ville était conçu par des ingénieurs. On voûtait les rivières, on comblait les vallées ; on concevait l'urbanisme un peu comme M<sup>me</sup> Messere fait ses interventions : c'était du lourd ! (*Rires dans la salle.*)

Il faut tout de même raison garder. C'est vrai qu'il y a eu un défrichement pour la construction de la passerelle qui mène à Maillefer. Il faut peut-être rappeler que le quartier de Maillefer s'est beaucoup développé et il y a eu beaucoup de constructions. Et favoriser la mobilité douce, c'est éviter la construction d'infrastructures plus lourdes, pour une mobilité moins douce ; donc, au bout du compte, l'impact est tout de même réduit.

Concernant la prochaine passerelle, on jugera sur pièce, puisqu'on aura un préavis qui nous présentera le projet. Concernant cette pétition, je vous conseille de suivre la détermination de la Commission des pétitions et de la renvoyer pour étude et communication.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Beaucoup de choses ont déjà été dites, donc, d'entrée, je dis que mon groupe soutiendra la décision de la commission. J'ai eu l'occasion d'être en discussion par e-mail avec les pétitionnaires, et je comprends leurs soucis sur ce projet. Mais il me semble qu'on discute ici du sort de cette pétition : est-ce qu'on la renvoie à la Municipalité pour rapport-préavis ou uniquement pour communication ? En l'occurrence, un préavis est en préparation, donc il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée si l'on demande un deuxième préavis. Le Conseil peut simplement se décider pour étude et communication, sans pour autant préjuger de ce qu'il peut y avoir comme projet à cet endroit.

**M. Pierre Oberson (PLC)** : – Pourquoi tant de haine contre la Municipalité sur un projet ? Comme l'a dit M. Beaud, cette pétition fait suite à un débat qui a déjà eu lieu pour une autre passerelle, et le Conseil a déjà donné son avis sur le sujet. Un arbre pousse, heureusement, beaucoup plus lentement que certaines bêtises humaines. M. Stauber a déjà donné l'avis de mon groupe ; je n'y reviendrai donc pas.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – En effet, nous avons déjà eu l'occasion d'avoir ce débat dans le cadre de l'interpellation déposée par Valéry Beaud.

La Municipalité doit pondérer les divers intérêts et répondre à différentes demandes, notamment de votre Conseil, pour améliorer les liaisons piétonnes de notre ville, qui est construite sur trois collines et différents vallons. En améliorant ces liaisons piétonnes, nous pourrions ainsi favoriser la mobilité douce, diminuer les déplacements en transports individuels motorisés, respectivement la pollution de l'air et les nuisances sonores. Vous connaissez bien les enjeux autour de la mobilité.

Il y a donc un enjeu essentiel auquel répond la construction de différentes infrastructures qui permettent aux citoyens de cette ville de se déplacer à pied, à vélo et en transports publics, d'augmenter la convivialité pour des personnes qui choisissent ces moyens de transport, ainsi que pour tous les habitants, qui subissent alors moins de nuisances liées au trafic.

Evidemment, ces enjeux sont à pondérer avec ceux de préservation de la forêt, comme cela a été dit par certains d'entre vous. En Suisse, nous avons l'immense chance d'avoir une loi sur la forêt extrêmement restrictive et protectrice. Donc toute atteinte ou diminution de la forêt doit faire l'objet de compensation – un mètre pour un mètre – dans un même périmètre. Il est important de rappeler ici que ce défrichement a été entièrement compensé dans un rayon de 500 m, au sud de la passerelle en question, près de l'EMS Bois-Gentil ; il a été compensé 1 :1, donc la forêt a été préservée, même s'il est vrai qu'il y a cette phase intermédiaire à gérer au moment du défrichement. Il y a donc eu préservation de la forêt en ce qui concerne le premier projet de passerelle.

Quant au projet de passerelle à venir, la Municipalité a bien entendu vos diverses interventions, et elle peut les comprendre, ainsi que les réactions du quartier sur la nécessité d'intégrer au mieux cette passerelle et de qualifier son intégration paysagère. C'est un enjeu important. Suite aux injonctions et aux instructions données, mes services travaillent déjà dans ce sens, soit à une meilleure intégration de la passerelle. Nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre du préavis sur la mobilité douce, le PALM 2012, pour lequel nous avons obtenu 35 % de financement pour cette passerelle. Y renoncer, c'est renoncer à 35 % de financement de la Confédération. Mais nous ferons particulièrement attention à son intégration.

Il faut savoir que cette passerelle impactera beaucoup moins la forêt, parce qu'elle sera, pour une part, sise au-dessus des cimes des arbres et permettra de supprimer la liaison au fond du vallon en compensation. Il y aura donc un enjeu extrêmement important pour la nature dans la forêt, les fonds de vallon, avec les rivières, étant très importants pour la protection de la nature. Nous pourrions ainsi vraiment requalifier cet espace. Nous aurons sûrement l'occasion de refaire ce débat lors du préavis sur le PALM 2012, mais il me semble important de vous communiquer ces éléments ce soir.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice** : – La commission vous propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication par 8 voix contre 1 pour rapport-préavis.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 signatures) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur, Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Pierre Conscience (EàG), Séverine Evéquo (Les Verts), Cédric Fracheboud (PLC), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Robert Joosten (Soc.), Laurence Mundiger-Jaccard (Soc.), Filippo Rivola (Soc.), Marie-Thérèse Sangra (Les Verts).

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture.

**Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur**

**Présidence :**

M. CACHIN Jean-François Libéral-Radical Rapporteur

**Membres présents :**

M. HENCHOZ Jean-Daniel Libéral-Radical Rempl. BRIOD Alix Olivier

M. RIVOLA Filippo Socialiste

Mme CHENEAUX-MESNIER Muriel Socialiste Rempl. DECOLLOGNY A-F.

Mme JACCARD Laurence Socialiste

M. JOOSTEN Robert Socialiste

Mme EVEQUOZ Séverine Les Verts

Mme SANGRA Marie-Thérèse Les Verts

M. CONSCIECE Pierre Ensemble à Gauche

M. FRACHEBOUD Cédric Libéral-conservateur

M. FURBRINGER Jean-Marie Le Centre

**Membres excusés :**

M. BRIOD Alix Olivier Libéral-Radical

Mme DECOLLOGNY Anne-Françoise Socialiste

Mme MESSER Anita UDC Pas remplacée

**Représentant de la Municipalité :**

Mme LITZISTORF Natacha Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture

**Représentant de l'administration communale :**

M. BALESTRA Etienne Chef de service des parcs et domaines a.i.

**Notes de séances :**

M. GENEST Jonathan Adjoint administratif au Secrétariat général  
LEA

Lieu : Salle 368, 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment administratif du Port-Franc 18 à Lausanne

Date : Mercredi 21 septembre 2016

Début et fin de la séance : de 08h00 à 08h50

**Demande du postulat à la Municipalité**

- de partager son expérience et compétence sur l'entretien, zéro pesticide, des parcs et espaces publics de la commune ;
- d'établir un plan d'action et d'information à l'intention des habitants de la commune pour promouvoir activement le jardinage et la culture sans recours aux pesticides et en particulier le renoncement au glyphosate (p.ex. publication régulière d'astuces, collecte des pesticides en stock chez les particuliers pour assurer une élimination correcte, collaboration avec la Fondation suisse pour la pratique environnementale PUSCH, promotion de la Charte des Jardins, promotion de la permaculture) ;

- d'établir un plan d'action d'agroécologie avec et pour les agriculteurs qui gèrent les domaines agricoles intra extramuros de la commune afin de renoncer au glyphosate et aux pesticides.

### **Présentation du postulat par la postulante**

La postulante explique que le présent postulat demande à la Ville d'agir sur l'utilisation du glyphosate et des pesticides sur le territoire communal. Mme Evéqoz ne souhaite pas s'étendre sur les raisons notamment sanitaires et environnementales qui l'ont poussée à aborder cette problématique vu qu'elles ont déjà été maintes fois discutées dans la presse, au sein des gouvernements cantonaux ou à la Confédération. La postulante souhaite simplement faire écho à cette thématique à l'échelle communale lausannoise. Elle remarque que la Commune n'utilise plus de pesticides et de glyphosate dans ses parcs, ce qui a été salué par Greenpeace notamment. L'étape suivante serait d'agir sur les domaines de la Ville qui utilisent encore des intrants chimiques pour qu'ils changent leurs pratiques. Le second objectif du postulat, c'est d'inciter la Municipalité à valoriser cette expérience et à partager son savoir-faire. Les bonnes pratiques pourraient servir à d'autres collectivités publiques ainsi qu'aux habitants.

### **Position de la Municipalité suite au postulat**

Madame la Directrice rappelle qu'elle ne donnera pas lors de cette séance la position de la Municipalité étant donné que cette commission traite de la prise en considération d'un postulat et que, dès lors, la Municipalité ne s'est pas prononcée sur le sujet. Les réponses qui seront données lors de cette séance n'engagent que la Direction LEA. La Directrice précise que lors de la législature précédente, la Municipalité et le Service des parcs et domaines (SPADOM) plus particulièrement ont toujours eu le souci d'aller vers plus d'écologie en ville. La Directrice souhaite d'ailleurs continuer dans ce sens. Elle est favorable à une action douce mais avec un message fort sur la gestion de cette problématique. Elle précise qu'il convient d'avoir une action sur les éléments dont la Ville a la maîtrise et sur lesquels elle peut agir de manière efficace.

Elle passe la parole à M. Balestra, chef de service a.i. pour qu'il fasse un état de la situation quant à l'utilisation du glyphosate et des pesticides en ville de Lausanne.

Il note que l'établissement horticole communal n'utilise plus de produits de synthèse depuis 2015. Dans les parcs de la Ville, ils ne sont plus utilisés depuis 2014, de même que dans les cimetières. En forêt, il n'y a aucune utilisation de produits de synthèse. Pour les domaines agricoles, le domaine de Rovéraz est passé en exploitation bio cette année, le domaine des Saugealles est, quant à lui, en IP Suisse. Il existe de nombreux labels en Suisse. Il y a le bio qui proscrit tous les produits de synthèse et l'IP Suisse qui est un label porté par la Confédération et qui recommande des pratiques proches du bio, avec notamment la non utilisation de glyphosate, mais avec un peu plus de souplesse. En ce qui concerne les vignobles, les deux domaines de la Côte sont exploités en biodynamie, méthode qui n'utilise que des produits naturels et en adéquation avec les phases lunaires. A Lavaux, il n'y a pas encore la maîtrise de la biodynamie et le recours à la mécanisation est beaucoup plus difficile pour lutter contre l'enherbement notamment à cause de la pente. Par conséquent, ces domaines utilisent encore des produits de synthèse. Pour résumer, en 2016, il est prévu d'utiliser pour l'ensemble des domaines de la Ville (agricoles et viticoles) environ 90 litres de glyphosate. Pour les domaines agricoles, il est plus difficile de maîtriser quels produits utilisent les agriculteurs car ceux-ci sont propriétaires de leurs récoltes ce qui n'est pas le cas pour les vignobles. En effet les vigneronnes sont des fonctionnaires et l'administration a donc une capacité d'action renforcée sur ce type d'exploitation.

### Discussion générale

L'ensemble des membres présents de la Commission salue à tour de rôle le texte de ce postulat. De nombreuses questions sont posées à Madame la Directrice et à Monsieur le Chef de service a.i. des parcs et domaines sur l'utilisation du glyphosate et des pesticides sur les domaines agricoles et viticoles de la ville de Lausanne et par le personnel du service des parcs et domaines en ville de Lausanne.

Vu qu'il s'agit d'une prise en considération du postulat et de son renvoi en Municipalité, sans opposition ou abstention des membres de la Commission, le président rapporteur se permet de résumer ci-après une partie des nombreuses questions, remarques et informations.

- Que l'on n'oublie pas qu'une trop grande rigidité peut mettre en péril une exploitation agricole ou viticole.
- La ville de Lausanne assume-t-elle une part de risque pris par le viticulteur ou l'agriculteur en cas de récolte catastrophique ?
- La ville de Lausanne a déjà beaucoup fait dans le domaine mais il reste encore des choses à faire.
- Pour le service des parcs et domaines, les travers et les dangers du glyphosate sont maintenant connus.
- A terme, la Municipalité devrait fixer une échéance au-delà de laquelle on stoppe définitivement l'usage de pesticides et du glyphosate sur les domaines viticoles communaux.
- La Municipalité devrait-elle pas mener une campagne de sensibilisation et d'information à l'égard de la population ?
- Existe-t-il des mesures quant aux teneurs de ces produits dans l'eau et le sol lausannois ?
- Isabelle Chevalley, conseillère nationale, a récemment déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral de mener une étude d'impact sur la présence de glyphosate sur le territoire suisse.
- La non-utilisation de produits de synthèse dans l'agriculture n'engendre-t-il pas une diminution de la production ?

A toutes ces questions ou remarques posées, Madame la Directrice comme Monsieur le Chef du service a.i. des parcs et domaines ont donné des réponses positives, réponses qui seront développées par la Municipalité lors de la réponse au postulat de Madame Evéquo.

### Vote des membres de la Commission N° 2 sur le postulat Evéquo

La prise en considération du postulat a été **adoptée par 11 Oui**, soit à **l'unanimité** des membres présents.

Le Président-rapporteur de la Commission No 2 du postulat Evéquo remercie les membres de la Commission, la représentante de la Municipalité et les membres de l'administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

La séance est levée à 08h50

Discussion

**M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts)** : – Ce soir, avec mon postulat, je souhaite encourager des pratiques durables. Il est question du glyphosate, et plus largement de pesticides. Il est



question de la ville et de la campagne qui, peu à peu, se rencontrent aux frontières des villes.

Je vais vous épargner le développement sur les méfaits de cette substance, en particulier ses effets cancérogènes probables ; ils sont très bien documentés dans le papier de ma collègue Sara Gnoni dans le bulletin de *StopOGM* de mars 2016. Je regrette toutefois que jeudi dernier le Conseil national ait rejeté, par 119 voix contre 68, un postulat de Louis Schelbert, un Vert lucernois, qui demandait une réévaluation de la dangerosité et des autorisations accordées à cet herbicide. Sa toxicité est controversée au niveau de l'Office mondial de la santé.

Il est cependant certain que l'opinion publique n'attend pas le classement de cette substance pour solliciter des collectivités publiques des pratiques plus durables pour la qualité de notre alimentation et pour celle de notre environnement. Je n'entre pas non plus dans le débat idéologique, et je vous propose d'en faire de même, car il s'agit de trouver ici des solutions durables ; et c'est dans ce sens qu'est pensé mon postulat. A ce titre, la Ville n'a pas attendu de prendre des mesures convaincantes. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'elle figure sur la liste des villes romandes « zéro pesticide », résultat d'une étude menée par Greenpeace Suisse dans le cadre de sa campagne Food For Life – ma commune sans pesticide.

Notre Ville est exemplaire en matière de gestion des espaces verts, mais le fait-elle suffisamment savoir ? Dans le cadre de mon initiative, je souhaite que la Ville partage son expérience et ses compétences au-delà de son activité propre, surtout avec ses habitants. Depuis 1992, elle gère ses espaces publics de façon écologique et différenciée pour agir aussi peu que possible sur la nature, mais autant que nécessaire.

Dans mon texte, je mentionne aussi les attentes croissantes de la population pour pouvoir jardiner en ville. De plus en plus d'associations proposent des cours de formation continue, par exemple dans le domaine de la permaculture. Il est important de soutenir ces actions et cette mobilisation du monde associatif, ainsi que les outils qui encouragent les bonnes pratiques tels que la Charte des Jardins, ou encore la campagne de la Fondation suisse pour la pratique environnementale.

Enfin, deux mondes devraient se rencontrer : les acteurs de l'agriculture plus traditionnelle, en campagne, et les nouveaux agriculteurs et jardiniers en herbe, urbains en ville. Leurs missions sont différentes, leurs contraintes également, toutefois, il y a à cette intersection des savoirs des compétences et des solutions régionales à trouver. C'est ainsi que mon postulat engage la Municipalité à mettre en œuvre un plan d'action agroécologique, avec et pour les agriculteurs qui gèrent les domaines de la Ville. Rovéréaz, qui implique les citoyens dans la pratique de la permaculture, est un exemple à suivre, une opportunité de rassembler deux mondes : les citadins et les agriculteurs.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma voix défaillante n'est pas due au fait que j'aurais passé au travers d'un brouillard de glyphosate un peu distraitement, mais tout simplement à un refroidissement.

La question soulevée par notre collègue est loin d'être anodine, car elle s'inscrit dans une réflexion globale au niveau professionnel, et de loin pas limitée à la Suisse. Il est important de faire un minimum d'histoire, l'espace d'une minute, pour placer la réflexion actuelle, transmise par notre collègue Evéquoz, dans un contexte historique plus large. En effet, lorsque j'ai fait mon école d'agriculture, il y a cinquante ans, nous n'avions pas d'état d'âme : il fallait produire, remplir les assiettes et, à chaque problème identifié – mauvaises herbes, insectes, nématodes de quelque nature que ce soit – correspondait un produit chimique. Nous avons une véritable artillerie capable de nous envoyer dans le mur, et assez rapidement.

Au cours des deux générations qui ont suivi, la toxicité des produits a été diminuée, la quantité par unité de surface aussi, et c'est une bonne chose, car il y a eu une prise de

conscience de la profession, et de tout ce qui tourne autour, que nous ne pouvions pas continuer, ne serait-ce qu'en termes d'accoutumance des ravageurs que nous voulions éliminer, qui démontre que, finalement, la nature arrive, et assez rapidement, à contrecarrer tous nos efforts ; on le voit dans le domaine des antibiotiques.

La question que pose M<sup>me</sup> Evéquo en matière de glyphosate est d'importance. Le glyphosate, dont le Roundup, passera, comme les DNOC, qu'on appelait les jaunes, ont passé, et comme les Gésapime et l'Atrazine ont aussi passé, ne serait-ce que parce qu'on commence à connaître ses limites et à se rendre compte qu'il y a des phénomènes de résistance de certaines mauvaises herbes qui n'existaient pas il y a dix ans. Ces produits sont liés aux pratiques culturales sans labour. En voulant s'affranchir de la charrue, avec tous les bouleversements que la charrue implique à la couche supérieure du sol, cela a conduit à une utilisation accrue et massive d'herbicides, parmi lesquels le glyphosate. Ce qui me permet de dire que la question n'est jamais simple, que les interactions sont compliquées, et que cela dépasse la position politique. Il faut trouver, et nous trouverons, un moyen terme pour une agriculture productrice, mais qui préserve de plus en plus l'environnement.

On ne peut pas comparer ou opposer une collectivité publique qui traite des plates-bandes, des gazons ou des massifs fleuris, qui n'ont pas de fonction alimentaire, avec une agriculture productrice, vivrière, faite par des fermiers de la Ville, indépendants, et qui cultivent de grandes surfaces. Mais, soyez-en sûr, la réflexion progresse. Tout est évolutif. Je remercie M<sup>me</sup> Evéquo d'avoir soulevé cette question ; elle n'est pas la seule.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Que dire après les propos de notre collègue Chollet ? Je suis bien emprunté, parce que je n'ai pas fait l'école d'agriculture. En revanche, j'ai vécu à la campagne et j'ai vécu des épisodes aussi spectaculaires que ceux qui viennent d'être évoqués.

Pour revenir au postulat de M<sup>me</sup> Evéquo, je me souviens qu'en commission, nous avons relaté les propos du directeur de Prométerre concernant les effets de la nature sur les cultures dans le courant de l'été 2016. J'ai également profité de mes relations avec le vigneron du Dézaley, qui m'a avoué qu'il travaillait en biodynamie, mais qu'un jour, face à une menace, il s'est vu contraint de recourir à un procédé plus radical. Il y a donc plusieurs paramètres à prendre en compte.

Tout compte fait, ce postulat est une bonne chose, car il est de nature à faire prendre conscience et à mettre des limites ; c'est un postulat général. Le PLR suivra certainement mon raisonnement en vous demandant de le soutenir avec enthousiasme.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Le groupe Le Centre soutient cette proposition. Je voulais profiter pour saluer la collaboration et les échanges avec M<sup>me</sup> Evéquo. Comme scientifique, quand j'ai lu sa proposition, il y avait quelques aspects qui me semblaient difficiles de soutenir, entre autres la position de l'OMS, qui est beaucoup plus complexe ; mais j'ai trouvé cet échange très enrichissant.

La discussion est close.

**M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur :** – La commission vous propose d'adopter ce postulat à l'unanimité des membres présents.

**Le postulat est pris en considération sans avis contraire et sans abstention.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Valentin Christe (UDC), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Gaëlle Lapique (Les Verts), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Gianni-John Schneider (Soc.), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Valentin Christe (UDC), rapporteur**

Présidence : Valentin CHRISTE, rapporteur

Membres présents : Caroline ALVAREZ HENRY

Anna ZÜRCHER

Eliane AUBERT

Florence BETTSCHART-NARBEL

Gaëlle LAPIQUE

Gianni-John SCHNEIDER

Eddy ANSERMET (remp. Jean-Pascal GENDRE)

Nkiko NSENGIMANA

Pierre-Yves OPPIKOFER

Membres excusés/absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : Daniel BRÉLAZ, syndic

Représentant-e-s de l'Administration : Jean BORLOZ (chef du Service du personnel) ;  
Valérie BERSET-BUDDE (déléguée à l'égalité)

Notes de séance : Corinne MÉES (assistante administrative), que nous remercions pour ses notes

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : vendredi 16 juin 2016

Heure : 16h00 – 16h50

Après les présentations d'usage, Mme la postulante présente son initiative. Sa proposition s'inspire du « projet équilibre » introduit et testé aux Services industriels de Genève depuis 2012. A ne pas confondre avec le « job-sharing », qui peut se définir comme le fait pour plusieurs employés de se partager le même poste, avec des activités communes interdépendantes et une responsabilité commune (et auquel un postulat a déjà été consacré), le « coworking » doit quant à lui être compris comme un modèle d'organisation du travail reposant sur le partage des espaces de travail, et sur un « réseau » de travailleurs encourageant l'émulation et les échanges. Rompant dans une certaine mesure avec la pratique actuelle, il s'agit non plus d'attribuer aux collaborateurs et à la hiérarchie des bureaux prédéfinis, mais de faire varier les emplacements de travail en fonction des projets

en cours, ainsi que de permettre une certaine flexibilité des horaires. Cette flexibilité permet en outre de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, et d'optimiser les déplacements des collaborateurs, qui n'ont plus nécessairement besoin de se faire aux heures de pointe.

Mme la postulante se déclare consciente du fait que ce modèle d'organisation du travail n'est pas applicable à toutes les fonctions au sein de l'Administration communale : il s'adresse en priorité aux postes nécessitant un environnement numérique de travail. L'autonomie des collaborateurs est renforcée, du fait d'un système hiérarchique différent, davantage basé sur la relation humaine et sur la confiance. Ces éléments pourraient conduire à moderniser la culture d'entreprise, à améliorer l'autonomie des collaborateurs, et enfin à renforcer l'attractivité de l'Administration communale par rapport au secteur privé. D'un point de vue pratique, il s'agirait de l'introduire dans les services sur une base exclusivement volontaire.

Plusieurs commissaires font part de leur intérêt et de leur enthousiasme et soulignent l'intérêt de la démarche, en citant notamment des exemples à Berlin ou à Genève. Ils relèvent également le fait qu'un tel système permet de combattre le présentisme. Certains s'interrogent aussi sur l'opportunité de louer des emplacements de travail dans le domaine privé.

M. le Syndic insiste sur la différence entre « jobsharing » et « coworking », en rappelant que la Ville met en place plusieurs mesures comme l'Aménagement du temps de travail (ATT), ainsi que les mesures demandées par le postulat de Mme Chenux « Osez postuler » (expérience-pilote de « jobsharing », promotion des femmes à des postes de cadre, favorisation du temps partiel). Le postulat concernant le télétravail est en discussion en Municipalité, alors que le projet Bien-être et Santé au travail est en cours de déploiement. Il exprime sa crainte qu'à force de mélanger différentes expériences, l'introduction de l'ensemble ne se complique. Il observe que cette proposition représente aussi des contraintes : certains bâtiments classés monuments historiques seraient peu compatibles avec une organisation modulaire des espaces de travail. Un réaménagement des bâtiments et des espaces de travail dans le sens demandé par le postulat pourrait représenter une charge financière non négligeable. Il y aurait également des réflexions à faire s'agissant du volume des tâches à réaliser, et des équipements à mettre en commun. Il souligne enfin le fait que la nouvelle Municipalité émet quelques réticences face au télétravail, dans la mesure où le fonctionnement basé sur la confiance représente aussi une certaine forme de perte de contrôle.

Plusieurs commissaires s'expriment, en insistant sur le fonctionnement basé sur la confiance que ce type d'organisation nécessite, ainsi que sur les gains de créativité à espérer. Il y a consensus pour dire que ce système n'est applicable qu'aux emplois ne nécessitant pas de confidentialité particulière. Est aussi souligné le fait que chacun doit se sentir concerné et impliqué : les employés, la hiérarchie, les partenaires sociaux. Il faudrait peut-être commencer par un essai, toujours sur une base volontaire, afin d'obtenir des retours.

Un commissaire fait part de ses doutes par rapport au postulat : il considère que, déjà aujourd'hui, le travail se fait déjà « ensemble ». S'il n'est pas en soi opposé à favoriser une certaine autonomie chez les collaborateurs de la Ville, il estime cependant que dans une administration publique comme celle de Lausanne, de nombreux emplois représentent des tâches d'exécution, dans lesquelles la part accordée à la créativité est limitée. Selon lui, le système hiérarchique est nécessaire, et doit subsister.

Un commissaire considère que dans cette affaire, les Conseillers communaux doivent avant tout se prononcer en ayant à l'esprit la bonne marche de l'administration et la qualité du service à la collectivité. Il se déclare favorable au projet tout en étant bien conscient que ce système ne sera applicable qu'à un certain nombre de fonctions, et ne pourra pas être généralisé dans toute l'Administration communale.

La postulante conclut la discussion en soulignant qu'elle ne souhaite pas bouleverser le fonctionnement de l'ensemble de l'Administration communale, mais simplement laisser une porte ouverte pour le cas où un chef de service, ou un groupe, souhaiterait se lancer dans l'aventure. Le résultat d'une telle expérience pilote pourrait fournir des idées pour organiser différemment le travail dans une optique de service au public. Elle relève enfin l'importance, pour le personnel de la Ville, de se sentir à l'aise dans son travail, afin de fournir les meilleures prestations possibles à la population.

**Au vote, la commission accepte la prise en considération du postulat par 8 voix pour, avec une abstention.**

Discussion

**M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur remplaçant** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR)** : – Le *coworking* – excusez pour cet anglicisme, mais il n'y a pas d'équivalent en français – est un modèle d'organisation du travail qui suppose un partage des espaces de travail et un réseau de travailleurs qui travaillent sur un même projet. Le *coworking* se distingue par sa philosophie : les membres se connaissent et échangent, sous forme de réseau, dont ils tirent énergie et inspiration. Travailler avec d'autres à ses côtés, venant de bords différents et avec des expériences diverses, peut devenir un *brainstorming* quotidien. Vous savez tous que l'union fait la force.

L'ensemble des énergies, la diversité des parcours et des profils, et le foisonnement d'idées propres à ce type de communauté construisent une dynamique forte, dans laquelle chacun trouve sa place et en retire des bénéfices non négligeables, tels que motivation, productivité accrue et créativité.

Ce système fait varier les espaces de travail en fonction des projets. Il n'y a donc plus de bureaux fixes, mais une réunion de collaborateurs, qui travaillent sur le même projet, dans un même espace. Ceux qui en ont assez de travailler seuls dans des espaces confinés trouveront dans le *coworking* l'occasion rêvée de sortir de leur routine. Le *coworking* s'impose donc comme un cadre innovant en matière de flexibilité et d'organisation, et il répond ainsi aux attentes des nouvelles générations.

Bien sûr, je ne souhaite pas bouleverser le fonctionnement de l'administration communale. Au contraire, je propose que la Municipalité l'introduise dans ses services de manière exclusivement volontaire, comme cela s'est fait aux Services industriels de Genève. Je remercie les commissaires pour l'accueil qu'ils ont fait à mon postulat et, au nom du PLR, je vous encourage à le renvoyer à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Loin de moi l'idée de plaindre les personnes qui travaillent à la Commune. Les conditions de travail à la Ville de Lausanne ont placé cette institution parmi les meilleurs employeurs du pays après l'adoption du congé paternité ; je ne retrouve malheureusement plus la source qui indiquait à l'époque que Lausanne était devenue le septième meilleur employeur du pays.

Le *coworking* est relativement peu adapté pour les administrations. Les gens qui optent pour cette manière de travailler cherchent des idées, de la stimulation, des réseaux et des contacts ; c'est d'ailleurs à double tranchant. Pour les entrepreneurs qui débutent, de manière négative d'abord, c'est une manière de se faire piquer des idées et de causer au lieu de faire avancer un projet. C'est aussi assez difficile de recevoir des clients potentiels dans ces conditions. De manière positive, c'est l'occasion de payer peu de frais de bureau en bénéficiant, parfois, de compétences critiques, d'encouragements et des connaissances des autres. Il y a un espace de *coworking* au Valentin, proposé de manière payante, sauf erreur pour une centaine de francs par jour. Il est relativement peu utilisé ; je ne sais pas comment il tourne.

Pour les employés, cela peut être un encouragement à les faire travailler chez eux ; ils pourraient être ainsi plus productifs. Ce n'est pas forcément un mal quand c'est imaginé avec l'adhésion des employés, mais cela peut être le choix de l'employeur de rendre l'espace de travail le plus anticonvivial possible pour économiser. L'employé arrive, demande son caisson, il a droit à une table pour travailler en *open space*. S'il veut du silence, c'est râpé ; s'il travaille sur un projet confidentiel, ce n'est évidemment pas adapté.

Certaines entreprises renoncent aux *open space* quand elles veulent fidéliser leur personnel, car ne pas avoir d'espace privatif, c'est vraiment usant. Il ne faut pas se montrer dogmatique, et la Ville peut effectivement proposer cette solution à ses employés quand c'est adapté, mais ne pas commencer à l'imposer. Cela risquerait d'être vraiment contre-productif. Je recommande la prise en considération de ce postulat.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts)** : – Le groupe des Verts soutiendra également le renvoi de ce postulat à la Municipalité. On voit actuellement que le nombre de places de *coworking* explose à Genève et à Lausanne, voire dans toute la Suisse. Les raisons sont assez claires : il y a un grand nombre d'indépendants et de personnes qui cumulent des jobs associatifs et des jobs professionnels, et le nombre de pendulaires et de personnes qui souhaitent travailler un jour ou deux proche de leur domicile augmente. Actuellement, presque un tiers des employés en Suisse travaillent au moins une demi-journée par semaine chez eux. Ce sont autant de manières de faire qui permettent aux hommes et aux femmes de mieux concilier vie professionnelle et vie active.

Ce postulat est intéressant, car il demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer ces postes de travail mutualisés. M<sup>me</sup> Aubert a mentionné les atouts : une atmosphère qui peut être stimulante, des nouvelles dynamiques, côtoyer des personnes aux profils divers et différents. En effet, les CFF et les Services industriels de Genève ont commencé à mener de tels projets pilotes avec satisfaction. Il serait intéressant que la Ville de Lausanne se penche sur l'étude de l'opportunité de se lancer dans ce projet pilote. On n'y est pas encore. Evidemment, l'unité qui se lancerait dans un tel projet serait volontaire.

Bien entendu, il s'agira d'encadrer ce genre de démarche pour garantir des conditions de travail dignes et attractives. Il ne s'agit donc pas de « dérégulariser » le travail. Finalement, il faut dire que ce postulat s'inscrit dans l'air du temps, qui correspond aux nouvelles manières de travailler et aux attentes de cette fameuse génération Y qui arrive sur le marché du travail. Il est donc temps que la Municipalité réfléchisse à cette nouvelle manière de travailler ensemble. A nouveau, les Verts soutiendront ce postulat et demanderont son renvoi à la Municipalité.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Suite à l'intervention de M<sup>me</sup> Messere, j'aimerais préciser qu'en effet, la mise en place du *coworking* nécessite une certaine ambition, et que les espaces doivent être créés par des architectes compétents. Il y a tout un travail à faire sur la gestion du bruit et la gestion sonore dans ces espaces. Il faut aussi que les gens disposent de ce que les CFF appellent, par exemple, des *focus rooms*, qui sont des chambres d'isolation, pour pouvoir travailler dans le calme pendant un moment. Un certain nombre de salles de conférence sont naturellement nécessaires. L'entier des bureaux ne doit pas être ouvert non plus ; il y a ensuite une gestion des flux à faire.

Pour le reste, si la Ville se lance dans ce projet avec l'ambition nécessaire, cela amène à de réelles améliorations et à une réelle attractivité en tant qu'employeur. Cela améliorera la capacité d'avoir du personnel plus mobile, ou qui souffre moins d'une obligation de rester sur son lieu de travail ou de faire du présentéisme.

**Le président** : – Vous me permettez, monsieur Carrel, pour aller dans votre sens, de souligner combien il est parfois épineux de gérer le volume sonore dans un espace de travail.

La discussion est close.

**M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur remplaçant :** – La commission recommande la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert par 8 voix pour et 1 abstention.

**Le postulat est pris en considération sans avis contraire et 4 abstentions.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h.

---